Il était une fois
LE BLÉ

Histoire et Traditions Populaires

Foyer Rural Le Billot

Il était une fois le blé

Histoire et Traditions Populaires

Numéro spécial hors-série
du bulletin trimestriel publié par le
Foyer Rural du Billot
14170 L'Oudon
Téléphone : 02 31 20 62 72
Courriel : j.maneuvrier@gmail.com
Web : www.lebillot.org

Juin 2017 - n°138 - 44e année

Comité de publication formant le conseil d'administration de l'association : Président : Jack MANEUVRIER. Vice-Présidents : Dominique BORDEAUX, Michel NIGAULT, François WÈBRE. Trésoriers : Chantal GUILLIN, Almir BELLIER. Secrétaires : Paule BRICON, Marie-Thérèse HUGOT. Membres : Yvon et Arlette BOUILLÉ, Lucien BERTRAND, Eric BOURGAULT, Denise BOURGAULT, Thierry BRICON, Stéphanie BRICON, José et Claude CASTEL, Florent et Mercé CHABOISSIER, Michel et May CHANU, Claire COEURET, Yvette DENIS, Jean-Pierre et Roselyne GALLOU, Pierre et Christiane GIRARD, Mauricette GODET, Gérard GUILLIN, Guy HARDOUIN, Daniel et Monique LALIZEL, Bernard et Majo LECERF, Claude et Michèle LEMAÎTRE, Christophe MANEUVRIER, Danie MANEUVRIER, Jean-Paul et Françoise MECKERT, Odile PLÉKAN, Olivier et Fabienne STOREZ, Jean et Françoise TRAMBLAIS, Colette WÈBRE.

Histoire et Traditions Populaires

Il était une fois
LE BLÉ

(Catalogue de l'exposition présentée
au Foyer Rural du Billot – Histoire et Traditions Populaires)

Foyer Rural du Billot

Les origines préhistoriques

Jean-Luc DRON

Du blé sauvage au blé cultivé

C'est avec la domestication des animaux et des plantes, et principalement les céréales, qu'est apparue peu à peu l'économie de production, lors de la transition entre, d'une part les périodes paléolithique et mésolithique (chasseurs-cueilleurs), et d'autre part l'époque néolithique (agriculteurs). La « révolution néolithique » s'est produite dans ce qu'on appelle le « noyau levantin », région qui va de la vallée du Jourdain à l'Euphrate, formant un large arc de cercle ou « croissant fertile » : les actuels Liban, Syrie et sud de la Turquie, où subsistent à ce jour des blés sauvages ***(figure 1)***.

L'invention de la poterie (8000 à 7000 av. J.-C.) a permis aux premiers paysans du Proche-Orient de consommer les grains cultivés sous forme de bouillies et de galettes non levées.

Les espèces archaïques de blé qu'on trouve encore dans ces régions, dispersées parmi d'autres plantes

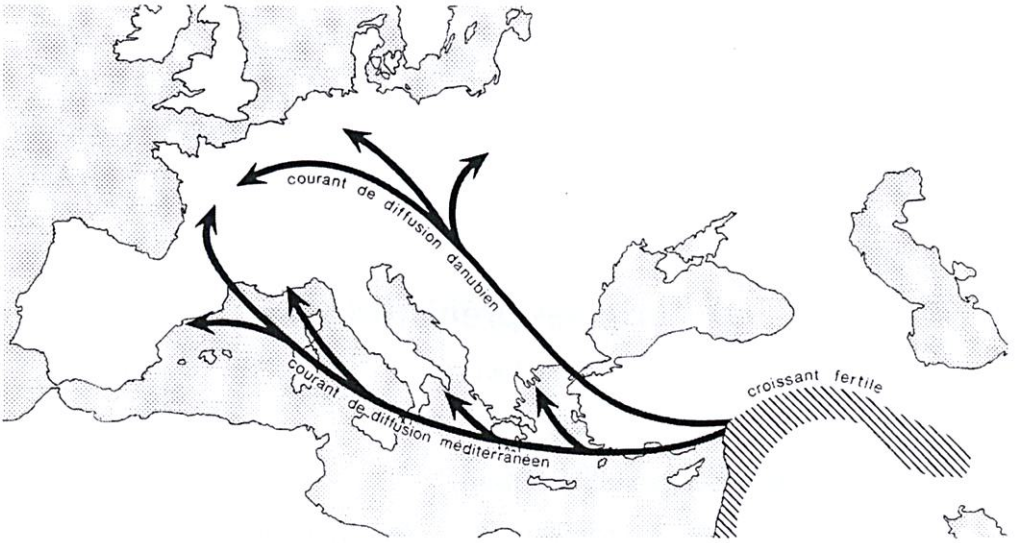

***Figure 1**. Premiers développements de l'agriculture du Proche-Orient jusqu'en Europe entre les VIIIe et V^e^ millénaires av. J.-C. (carte d'après Müller-Beck).*

herbacées, sont bien différentes du froment cultivé actuellement. La première différence porte sur le mode de dispersion des graines. Les blés sauvages se reproduisent spontanément, alors que le blé domestique ne peut le faire sans l'aide de l'homme. La raison se situe au niveau du rachis (ou axe) de l'épi. Initialement, dans des formes spontanées, il était fragile et se fragmentait en dispersant les semences. Les longues barbes qui les entouraient se déformaient en fonction de l'humidité du sol et finissaient par enterrer spontanément les grains, qui ensuite pouvaient germer dans le sol. Si l'avantage de cette fragmentation du rachis est évident pour l'ensemencement naturel, ce fait constitue un gros inconvénient en pratique agri-

cole : les épis mûrs se dispersent et sont impossibles à moissonner. Les grains furent donc vraisemblablement d'abord cueillis un à un ; les épis les plus solides ont dû être favorisés par ce mode de récolte, et peu à peu naturellement sélectionnés. On obtint progressivement des variétés à « rachis solide » résistant mieux au moissonnage.

Autre difficulté pour la collecte des espèces primitives : elles avaient des grains « vêtus », c'est-à-dire entourés par des enveloppes membraneuses ne pouvant être détachées par vannage ni battage ; de plus ces grains étaient petits, pauvres en réserves et surtout dépourvus de gluten : la farine n'était donc pas panifiable.

La diffusion des céréales et des outils associés en Europe

À partir de cette zone initiale, les innovations liées à un nouveau mode de vie (habitat en dur, élevage, agriculture...) ont diffusé vers l'Europe, où il n'y avait pas d'espèces de blé ou d'orge spontanées. Ces céréales ont nécessairement été importées toutes domestiquées en même temps que les techniques agricoles, la céramique culinaire et tout un cortège idéologique. Cette première « conquête de l'Ouest » par la civilisation agricole, cette « migration de sédentaires », s'est faite progressivement, sans doute de proche en proche. Elle a été lente et on estime qu'elle a demandé environ trois mille ans pour atteindre l'Atlantique. Elle a emprunté deux trajets principaux : l'un côtier, la voie méditerranéenne, l'autre continental, dit voie danubienne. La France est le lieu de rencontre de ces

deux circuits, le premier arrivant par le sud, le second par l'est ***(figure 1)***.

Les archéologues en trouvent un certain nombre de traces : des outils agricoles élaborés comme des bâtons à fouir ont été utilisés pour préparer le sol. Plus tard, dans une phase plus tardive, les premiers araires, ancêtres des charrues, permettent de fendre la terre pour les semailles mais non de la retourner car elles n'ont pas de soc verseur (comme les vraies charrues qui n'apparaîtront qu'au Moyen Âge). Les sillons étaient peu profonds, multiples et croisés, et non parallèles comme ils le furent ultérieurement.

Concernant les moissons, des couteaux à moissonner faits d'un silex taillé en lame, fiché dans une poignée de bois dur et collé par des résines d'arbres sont devenus des outils indispensables. Les silex présentent le poli caractéristique dit « lustré des céréales » produit par les parties dures des chaumes. Puis sont apparus des outils plus complexes, comme des faucilles composées d'une série de lamelles en silex emmanchées dans un bois d'arbre ou de cervidé ***(figure 2)***.

Enfin, à propos de la phase de transformation des céréales, des meules utilisées pour moudre le grain et composées de deux outils en pierre ont également été retrouvées en grand nombre : la plus grande, plate, était fixe et posée au sol et l'autre maniée à la main (la molette ou broyon) écrasait les grains sur la première. Concernant les utilisateurs de cet outillage, des déformations caractéristiques sont repérables sur les squelettes au niveau des genoux et des épaules, indiquant que ce travail

***Figure 2**. Restitution d'une moisson néolithique avec une faucille à lames en silex (dessin François Davot).*

de mouture devait être une longue et pénible occupation journalière des ces pionniers et de ces pionnières.

Les premiers blés en Normandie (5400-2400 av. J.-C.)

L'économie de production agricole parvient sur le territoire de la future Normandie, après un long cheminement par l'Europe centrale, entre 5400 et 5200 avant J.-C. Des fragments de céréales carbonisées (grains ou tiges), découverts dans les maisons ou dans quelques silos enterrés lors de fouilles récentes, permettent de se faire une idée du cortège des premières plantes cultivées dans la région.

À Colombelles (fouille Cyrille Billard), la découverte récente, au sein de l'habitat, de blé « nu » témoigne de sa mise en culture sur le territoire de l'actuelle Basse-Normandie entre 5200 et 5000 av. J.-C. Mais on ne peut être certain qu'il s'agit de froment panifiable. À Verson (fouille Cécile Germain-Vallée), dans un habitat un peu plus récent (entre 5000 et 4800 av. J.-C.), le même blé est mis au jour ainsi que des restes de blés « vêtus » (amidonnier et engrain), traditionnellement présents dans l'agriculture danubienne. On note l'importance des céréales qui représentent plus d'un tiers des plantes identifiées, les légumineuses formant l'autre contingent important. Des lames de silex marquées par un lustré bien marqué confirment la coupe de tiges végétales, en particulier des céréales.

Vers 4800-4700 avant J.-C., le blé tendre compact, ancêtre de notre froment, semble occuper une place nouvelle dans le paysage agricole de la région. Présent dans le vieux sol du site d'Ernes (fouille Guy San Juan

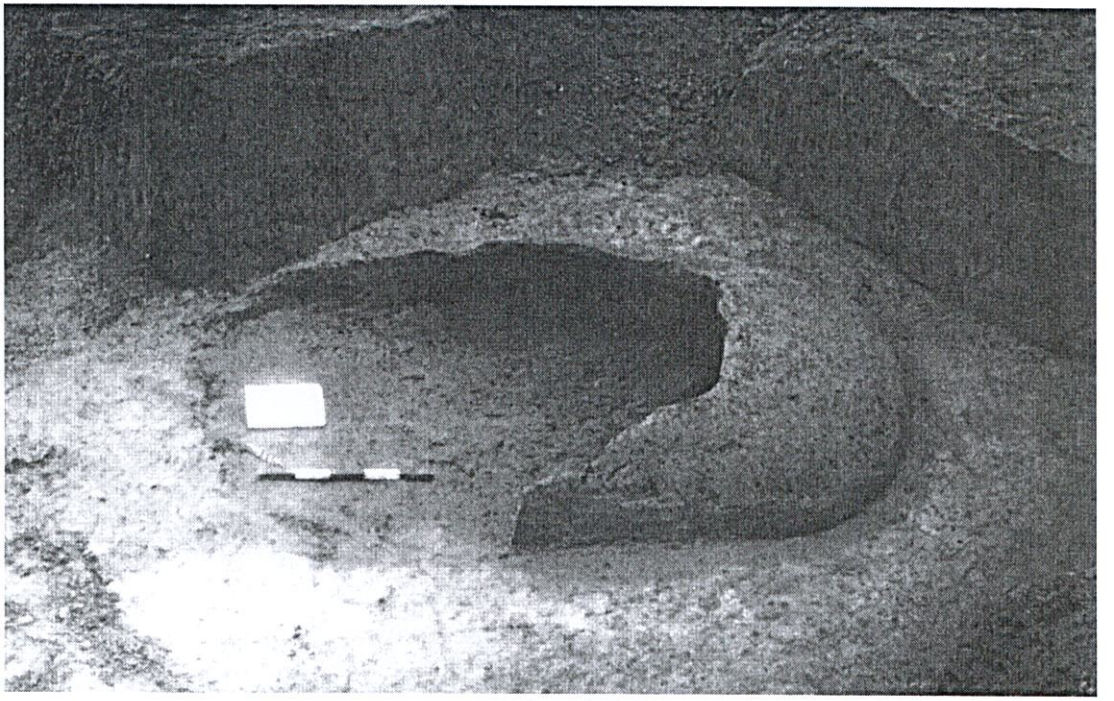

***Figure 3**. Un four en sape en cours de fouille, Rungis, Val-de-Marne (photo Françoise Bostyn).*

et Jean-Luc Dron), il est également attesté à Condé-sur-Ifs (fouille Jean-Luc Dron) dans plusieurs structures excavées. En particulier, il est identifié dans deux fours en sape creusés dans le substrat calcaire. Leur forme évoque franchement, dans une version souterraine, les fours à pain ou à pizza d'aujourd'hui : accès aménagé au four, rejets noircis à l'entrée de la chambre de cuisson, sole et voûte rougies et indurées par la chauffe, la voûte étant surbaissée avec une hauteur maximale d'une trentaine de centimètres ***(figure 3)***. Dix exemplaires sont ac-

tuellement connus en Normandie occidentale pour une vingtaine dans la moitié nord de la France. Dans plusieurs d'entre eux, à Hébécrevon dans la Manche (fouille Cyril Marcigny et Emmanuel Ghesquière), à Condé-sur-Ifs, par exemple, quelques grains de froment carbonisés sont présents. Il est certain qu'il ne s'est pas agi là de torréfier les grains pour mieux les conserver puisque ce n'est pas utile avec ce type de céréale. En revanche, on peut envisager comme raisonnable l'hypothèse de cuissons de produits dérivés du froment (bouillies ou même galettes, ce froment étant panifiable).

Au cours du Néolithique, les céréales « nues » (blé et orge) deviennent dominantes, mais les céréales « vêtues » ne disparaissent pas. Puis, vers la fin de la période, ces dernières reprennent, semble-t-il, le dessus parmi les restes retrouvés en France du Nord. Les archéologues proposent des explications encore hypothétiques à cette évolution sur le long terme des choix culturaux (Marie-France Dietsch-Sellami). Il est possible que les céréales « vêtues », nécessitant des sols profonds et riches aient quelque peu appauvri les terres labourées. Il est possible aussi que le choix de ces céréales plus rustiques soit une réponse à une situation météorologique dégradée. En effet, les enveloppes entourant les grains protègent mieux les plantes par temps humide ou froid.

Céréales, parcellaires et hiérarchisation sociale à l'âge du Bronze (2400-750 av. J.-C.)

À la différence du Néolithique, où les populations se déplacent au fur et à mesure que les sols sont appauvris par la culture, l'âge du Bronze les voit se

fixer pour plusieurs siècles. En témoignent sur de nombreux sites les petits bâtiments construits sur 4, 6 ou 8 poteaux, dont un certain nombre étaient des greniers aériens aussi bien que des silos enterrés de tradition néolithique, fermés par un bouchon étanche permettant la conservation des denrées dans un milieu sans air.

Le site de Tatihou, au nord-est du département de la Manche (fouille Cyrille Marcigny et Emmanuel Ghesquière), permet aux fouilleurs d'analyser un certain nombre de nouveautés : on y observe près de huit siècles d'occupation continue. Une telle persistance, même si les agriculteurs utilisent une rotation des terres avec jachère, suppose un amendement des sols qui reste à prouver par des analyses chimiques. Dans les champs, on relève surtout des céréales : blé et orge. Le mélange fréquent d'orge « vêtue » et d'orge « nue » dans les prélèvements réalisés pourrait signifier la pratique d'une méture, c'est-à dire l'association de plusieurs végétaux dans une même parcelle, dans l'espoir que l'un au moins des végétaux soit épargné par les intempéries et les maladies, ce qui à terme réduit les risques de pertes. Au plus près des habitations, le maraîchage domine avec du pois, des vesces ou des lentilles.

Les parcellaires sont une découverte importante sur ce site : d'un seul tenant, avec un quadrillage régulier de l'espace par un réseau de fossés, et ce sur une centaine d'hectares. Ce système pourrait éventuellement constituer une sorte de calendrier de l'usage des sols, un outil de gestion. Leur découverte vient s'ajouter à d'autres découvertes archéologiques plus anciennes

concernant les objets en métal à forte valeur ajoutée : armes, mais aussi outils comme, par exemple, les lames de faucille qui montrent que la façade atlantique de l'Europe a vu l'éclosion d'une élite sociale à l'âge du Bronze ancien. À la tête de chefferies, des *big men* impulsent vers 2000-1700 avant J.-C. une gestion de l'espace fondée sur une notion révolutionnaire à l'époque : la propriété du sol. Et c'est la découverte du parcellaire agraire qui fonde cette interprétation, osée auparavant et toujours hypothétique aujourd'hui.

Vers 1600-1500 avant J.-C., ce système disparaît, semble-t-il. Au niveau du parcellaire, on note une multiplication des fermes à travers les champs qui réutilisent des parcelles, et non plus un seul habitat comme auparavant à Tatihou. Les communautés passent à une autre organisation, tout en continuant à utiliser la même trame pour l'exploitation agricole. La gestion de l'espace devient plus communautaire.

Aux temps des Gaulois, des innovations notables (750-50 av. J.-C.)

Quelques espèces végétales ont alors une place prépondérante dans les récoltes : l'orge « vêtue », le blé amidonnier, le blé épeautre, le pois et la féverole (une fève à petites graines). Des espèces compagnes sont plus discrètes quantitativement : la lentille, le froment et le blé engrain. À partir du IIe siècle avant J.-C. sont attestées aussi deux légumineuses : l'ers et la vesce ainsi que l'avoine, indiquant avec ces cultures de printemps des pratiques complexes et peut-être intensives. Cette production

agricole semble spécifique à la région, les sites des Hauts-de-France et d'Île-de-France pratiquant une alternance simple : céréales d'hiver/jachère. Ce fait est confirmé en Normandie par un nettoyage des récoltes poussé à terme avant stockage, contrairement aux régions voisines (Véronique Zech-Matterne *in* Giraud).

L'outillage agricole, découvert en modestes quantités, fait bien entendu appel au nouveau matériau de l'époque : le fer, mais celui-ci utilisé jusqu'à un stade avancé d'usure se corrode et se conserve assez mal. L'araire en bois avec un soc en fer constitue l'outil agricole principal. Il sert à fendre la terre et les semailles s'effectuent directement dans les sillons. Les récoltes de céréales se font à la faucille, la faux à lame en fer servant essentiellement à la fenaison. Les traces microscopiques laissées sur les outils à moissonner indiquent un mode de récolte par pression et frottement, et non par va-et-vient (Karine Chanson *in* Giraud).

Au début de la période, dans la Plaine de Caen, le stockage est effectué plutôt dans des greniers et parfois dans des fosses, les deux coexistant parfois sur le même site. À Courseulles-sur-Mer (fouille Ivan Jahier), avec une cinquantaine de greniers réunis dans l'enceinte fossoyée aux Ve et IVe siècles av J.-C., le site pouvait engranger la production d'un terroir ***(figure 4)***. Moins nombreuses, mais parfois de grandes dimensions, des fosses à plan rectangulaire contenant 3000 à 5000 litres, ont été creusées sur plusieurs sites à l'orée des champs ; elles évoquent des réservoirs de

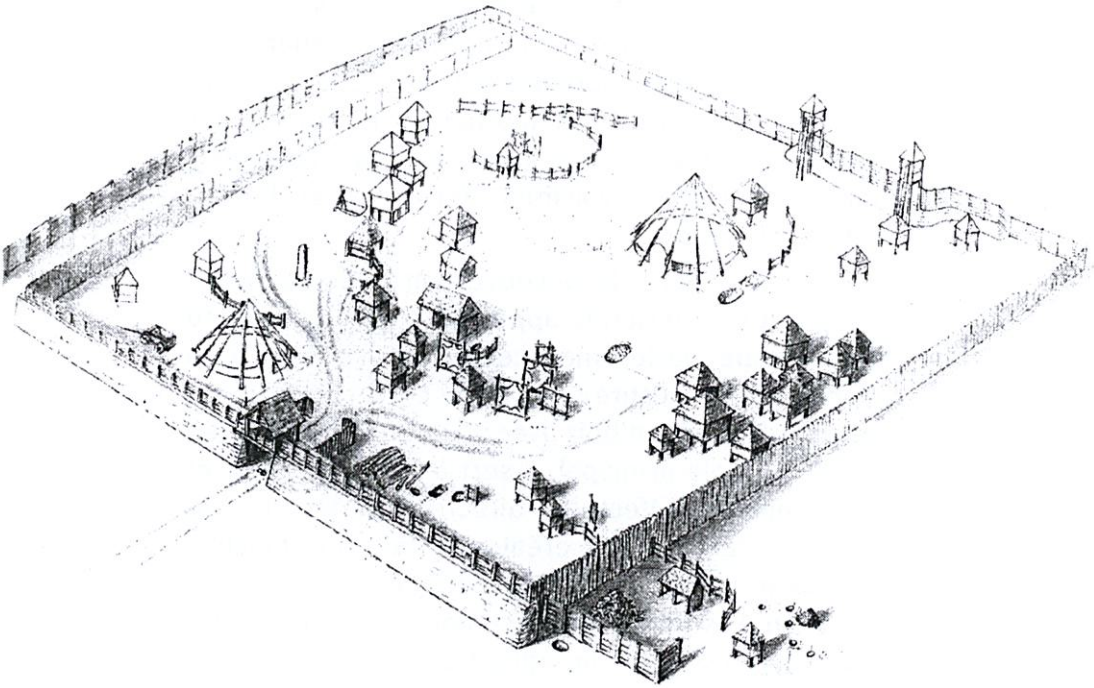

***Figure 4**. Restitution de l'enceinte résidentielle de Courseulles-sur-Mer au Ve siècle av. J.-C. Pour deux ou trois bâtiments d'habitation, on compte plusieurs dizaines de greniers sur poteaux (dessin Ivan Jahier, Inrap).*

semences pour les semis de l'année à venir. Quelques silos enterrés existent encore, en général près des maisons.

Entre les IVe et IIIe siècles avant J.-C., au moins dans la Plaine de Caen, les fosses, souvent de grand volume, deviennent la structure la plus employée pour

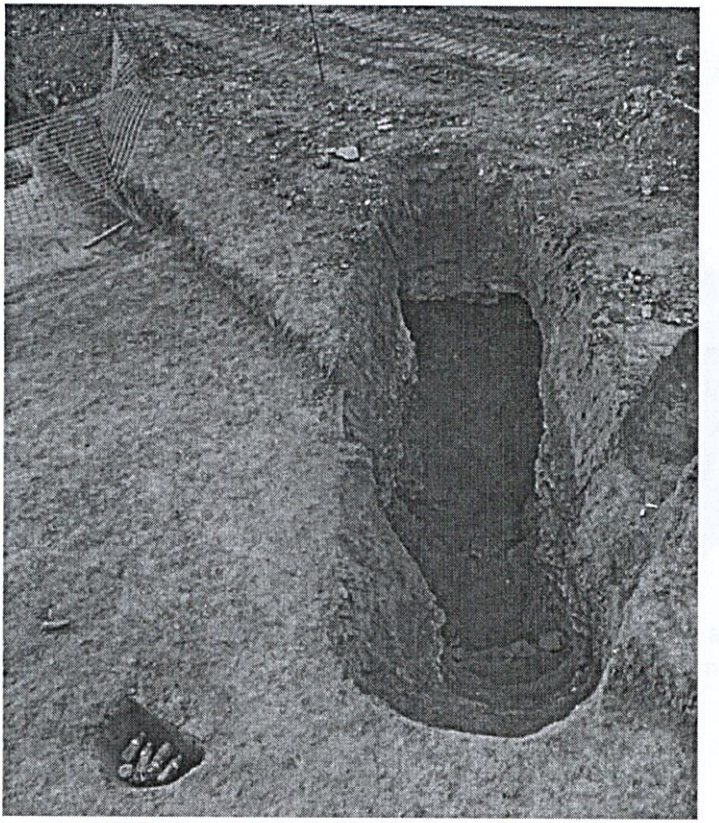

***Figure 5**. Entrée d'un souterrain gaulois situé sous un grand bâtiment à Bourguébus ; l'escalier d'accès est situé au premier plan (cliché Anthony Lefort, Inrap).*

le stockage des récoltes. C'est aussi l'époque où sont creusés des « souterrains » interprétés comme des espaces de stockage régulièrement fréquentés, des caves en quelque sorte auxquelles on accédait par un escalier de quelques marches ***(figure 5)***. Ces struc-

Céréales carbonisées, Ier siècle avant J.-C. Oppidum du Castellier, Saint-Désir-de-Lisieux.

Meule rotative « catillus », granite, Ier siècle avant J.-C. Dimensions : h. 160 mm, diam. 300 mm. Pont-Hébert

Meule va-et-vient, VIe-Ve siècles avant J.-C. Dimensions : L. 280 mm, h. 170 mm. Cagny.

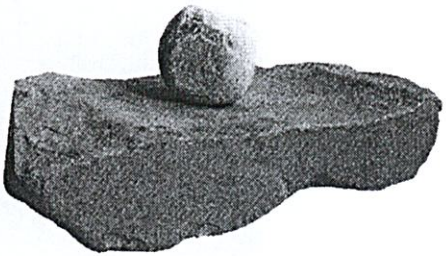

Figure 6.

tures implantées à l'intérieur des enclos restent peu nombreuses et dans plusieurs cas sont situées sous le bâtiment principal de l'exploitation. En revanche, greniers et silos continuent à être bien présents sur les marges de la zone fertile centrale, en Pays d'Auge ainsi que dans la Manche et l'Orne.

Les grains sont, comme depuis le Néolithique, écrasés par des molettes frottées en va-et-vient sur des

meules dormantes ***(figure 6)***. Cependant, à la fin de la période, se généralisent les meules rotatives maintenues ensemble par un axe central qui permettent de produire vite une grande quantité de farine ***(figure 6)***.

Si, pour l'instant, nos connaissances sur les pratiques agricoles sont partielles, il est tout de même assuré que la fin de la période gauloise en Normandie a connu un certain nombre de nouveautés dans le domaine agricole (diversification des céréales, assolements complexes, grands espaces de stockage, nouveaux outils de mouture...) qui témoignent d'une vitalité assez remarquable que César ne manquera pas de relever dans ses écrits concernant la Gaule chevelue, mais ceci est une autre histoire.

Jean-Luc DRON, ARCHÉO 125

*

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Ce texte résulte d'emprunts à diverses sources énumérées ci-dessous.

www.snv.jussieu.fr/bmedia/blepain/ : MOSINIAK M., PRAT R., ROLAND J.-C., 2006 - *Du blé au pain*, Université Pierre et Marie Curie, UFR de Biologie, Paris.

BILLARD C., BOSTYN F., HAMON C. ET MEUNIER K. (dir.), 2014 - *L'habitat du Néolithique ancien de Colombelles « Le Lazzaro » (Calvados)*, Mémoires de la Société préhistorique française, 58, Paris, 407 p.

CARPENTIER V., MARCIGNY C. (dir.), 2012 - *Des hommes aux champs, pour une archéologie des espaces ruraux du Néolithique au Moyen Âge*, Presses universitaires de Rennes, 459 p.

DIETSCH-SELLAMI M.-F., 2004 - L'alternance céréales à grains vêtus, céréales à grains nus au Néolithique : nouvelles données, premières hypothèses, *Internéo,* 5, Société préhistorique française, Paris, p. 125-135.

DRON J.-L. (dir.), 2016 - *Les occupations néolithiques de la Bruyère du Hamel à Condé-sur-Ifs (Calvados) : site domestique, puis nécropole monumentale*, Mémoires de la Société préhistorique française, 62, Paris, 285 p.

GERMAIN-VALLÉE C. (dir.), 2015 - *Rapport final d'opération de fouille archéologique, Verson « Les Mesnils »*, Conseil départemental du Calvados, Caen, 581 p.

GIRAUD P. (dir.), 2009 - *Gaulois sous les pommiers, découvertes de l'âge du Fer en Basse-Normandie, IXe-Ier siècle av. J.-C.*, Conseil général du Calvados, Cahiers du temps, Cabourg, 125 p.

JAHIER I. (dir.), 2011 - *L'enceinte des premier et second âges du Fer de la Fosse Touzé (Courseulles-sur-Mer, Calvados)*, Documents d'Archéologie française, 104, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 256 p.

MARCIGNY C., 2013 - Les *big men* inventèrent la propriété, Interview par HUET S., *Libération*, 6 juin 2013.

MARCIGNY C., GHESQUIÈRE E., 1998 - Un four Cerny à Hébécrevon dans la Manche. *Bulletin de la Société préhistorique française*, 95, 4, p. 592-593.

SAN JUAN G., DRON J.-L. (dir.), 1997 - Le site néolithique moyen de Derrière-les-Prés à Ernes (Calvados), *Gallia Préhistoire*, CNRS, 39, p. 151-237.

Le blé et les autres céréales dans l'anthroponymie normande

Dominique FOURNIER

Les surnoms médiévaux évoquant le blé ou une autre céréale peuvent correspondre à diverses valeurs qu'il est parfois malaisé de distinguer : on peut y voir par exemple des noms de cultivateurs, de producteurs ou de marchands de céréales, mais aussi, dans certains cas, un surnom d'origine reposant sur un lieu-dit ou un nom de parcelle évoquant une telle culture. Les noms et surnoms de moissonneurs, ou du moins d'ouvriers agricoles en relation avec la récolte du blé (vanneurs, etc.), sont également nombreux et variés. On relève enfin différents surnoms de professions plus ou moins directement liées aux les céréales, tels que les mesureurs et fabricants de mesures de grain (boisseaux, etc.), les artisans employant le son, la paille et le chaume, etc.

Nous essaierons dans les lignes qui suivent d'examiner ces différentes catégories, tout en gardant en mémoire qu'elles s'interpénètrent souvent, ce qui

rend les analyses parfois incertaines. En outre, il reste évident que ces dernières ne représentent, dans bien des cas, que l'une des valeurs possible du surnom : plusieurs articles précédents ont montré en effet l'abondance de sens différents pour un même terme d'ancien français, de telle sorte que des interprétations alternatives sont souvent possibles.

Les céréales

Les noms de céréales apparaissant dans l'anthroponymie normande sont au nombre de cinq : le *blé*, le *froment*, l'*avoine*, l'*orge* et le *seigle*[1], auxquels il faut ajouter celui de l'ivraie (sous la forme locale *droue*), ainsi que, d'une manière générale, celui du *grain*.

Le blé

Le mot *blé* se manifeste en ancien français sous diverses formes, *bleſ*, *bled*, *ble*, désignant aussi bien le blé proprement dit que les autres céréales dont on utilise le grain, ainsi que les champs où on les cultive. Il est issu du gallo-roman °BLADU, emprunt précoce au francique *°blād* "produit d'un champ" < germanique *°blādaz* [2], dérivé de la racine indo-européenne **°b^{h}el-** "prospérer, pousser, fleurir" [3]. Il a par ailleurs existé en

1. Le nom du *sarrasin* n'apparaît qu'au milieu du 16e siècle, étant donné son introduction tardive en France. Il ne peut donc être à l'origine de surnoms médiévaux ni de noms de famille de ce type.

2. Cf. moyen néerlandais *blat* "récolte, produit de la récolte"; ancien anglais *blæd*, *blēd* "produit, récolte".

3. On retrouve celle-ci dans le latin *folium* "feuille" ou encore *flos* "fleur", ainsi que l'allemand *Blume* "fleur" et l'anglais *bloom* "fleur d'arbre".

ancien français une forme féminine *blee, blaie* "champ de blé; blé; moisson", issu du gallo-roman °BLADA, pluriel neutre de °BLADU traité comme un féminin. Il apparaît donc que le sens moderne de "blé" représente le développement tardif de l'acception initiale plus générale de "produit agricole", "ce qui a poussé".

À ce mot se rattachent de nombreux noms de famille de Normandie. Les types BLED (fortement concentrés dans le nord de la Manche), BLÉ [76; 27], LEBLED [76, 27, 50...], LEBLAY, LEBLÉ sont des surnoms métonymiques évoquant la profession ou l'activité, noms de producteurs ou de vendeurs de céréales, blatiers ou autres. Ils sont anciennement attestés par *Jehan* ***Blé*** (1420) à Harfleur [76]; *Jehan* ***Blé*** *l'esney* (1554), dit aussi *Jehan* ***Blé,*** *sergent de la haye de Vallongne* (1558) à Valognes [50]; *Arsène Adrien* ***Blet*** (1834) à Saint-Pierre-sur-Dives [14], etc. Les patronymes DUBLÉ, DU BLED; DESBLEDS, DESBLÉS sont plutôt, comme le type DUCHAMP / DESCHAMPS, des surnoms évoquant l'emplacement de la maison (près de champs de blé). Ainsi, *Jean Baptiste* ***Desbleds*** (1809) à Bénouville [14] et, avec la variante féminine, *François* ***Desblées*** (1754) à Saint-Georges-en-Auge [14]. Enfin, AUBLÉ, nettement centré sur la Seine-Maritime, représente soit "(l'homme) au blé", soit un patronymique, "(le fils) à LEBLÉ". On en trouvera plus bas un équivalement avec le type AL(L)ORGE.

Plusieurs surnoms évoquent plus particulièrement la localisation de l'habitation, mise en relation avec un champ de blé ou de céréales : ainsi SURBLED [50, 14, 76], variante SURBLÉ [76, 61...], de l'ancien fran-

çais *sur bled* "au dessus du champ de blé". De même VIEUXBLED [76...], variante rare VIEUBLÉ [76, 27] est un surnom évoquant probablement issu d'un lieu-dit ou nom de hameau *(le) Vieux Blé* "le vieux champ de blé", tel que par exemple *les Vieux Blés*, nom de ferme à Varengeville-sur-Mer [76]. Marie-Thérèse Morlet [4] n'y voit qu'un surnom de producteur de blé, ce qui ne semble pas convaincant. Le sieur de Gouberville mentionne encore dans son journal un personnage du nom de ***Petit-blé*** (1553) ou ***Petit blé*** (1554) à Valognes [50], qui doit lui aussi représenter un "petit champ de blé".

D'autres composés, de type "nom + *de blé*", font référence à diverses professions liées au blé ou aux céréales : ainsi *Stephanus* ***Char de ble*** (~1275) vers Pont-Audemer [27], "char de blé", "chariot de blé", est un probable nom de charretier, de transporteur. Le nom de MUIDEBLÉ [27, 14], variante MUIDEBLED [27] est quant à lui issu de l'ancien français *mui de bled* "muid de blé" [5], pouvant avoir plusieurs valeurs : nom de mesureur, de percepteur du *muiage* (droit de péage sur les grains évalués au muid; redevance d'une terre en grains), ou surnom d'après une terre d'une superficie ensemencée avec un muid de blé (ancienne technique de mesure agraire), soit environ 18 hectolitres. Il est attesté en 1254 à Gisors par *dominus Guillelmus* ***Modius bladi***.

---

4. MORLET, p. 964a.

5. L'ancien français *mui* "muid" procède du gallo-roman MODIU < latin *modium*, accusatif de *modius*, nom d'une grande mesure de capacité pour le blé et les corps secs. Ce mot repose sur l'indo-européen **°mod-yo-**, forme suffixée en **-yo-** de la racine **°med-** "mesurer; prendre les mesures appropriées", au degré en **o**. Cette racine est à l'origine de mots tels que *mètre*, *mesure*, *remède*, etc.

Le nom du *blé* figure également dans plusieurs composés verbaux, de type "verbe + *blé*", de valeurs tout aussi diverses : ACCADEBLED [14] est un nom picard, centré sur le département du Nord. Ses attestations normandes résultent sans doute d'une émigration relativement récente, mais un foyer distinct n'est pas impossible *a priori*. Il s'agit d'un surnom issu de l'ancien normano-picard *acate bled* "achète-blé", nom de commerçant de grains. La forme du nom s'explique par le passage de [t] à [d] résultant d'une assimilation par [b] qui a sonorisé la consonne précédente.

Le patronyme GUASTEBLED [14, 76], variantes graphiques GATEBLED, GATEBLÉ [50], variante assimilée GADBLED [50], variantes dialectales normano-picardes WATTEBLED [76, 27...], VATTEBLED [76], est un surnom descriptif à valeur ironique issu de l'ancien français *guaste ble*, ancien normano-picard *waste blé* "gâte-blé". Il est attestés au Moyen Âge en Normandie par ***Wasteble*** en 1195 au bailliage de Cotentin [50], ainsi que *Robertus* ***Gasteble*** (1234, 1235) à Saint-Ouen-de-Sècherouvre [61]. On a sans doute affaire à un nom de meunier (voire de moissonneur ou même de producteur). Comme tous les surnoms de ce type à valeur dépréciative, il n'implique pas nécessairement que le porteur initial était incompétent, mais doit plutôt représenter l'une des caricatures populaires traditionnelles de la profession, et en particulier celle de meunier [6]. On retrouvera plus bas cette vision des choses avec les surnoms ***Vategrain*** et VADELORGE.

---

6. La locution *gaste-blé* est également attestée en ancien français au sens de "celui qui ravage les champs de blé".

C'est une tout autre valeur que l'on doit attribuer à un nom tel que MUCHEMBLED [27]. Il s'agit ici d'un surnom évoquant un comportement particulier, issu de l'ancien normano-picard *muche en bled* "(qui se) cache dans les blés" [7]. Ce nom peut faire référence à une anecdote particulière, à jamais perdue, ou encore à la position de la maison, isolée au milieu d'un champ de blé.

Une variante fréquente du mot *blée*, forme féminine de *blé* en ancien français, était *blave* ou *bleve*, dont l'anthroponymie normande atteste plusieurs dérivés. Parmi ceux-ci, citons tout d'abord BLAVET [76], relativement rare, et BLAVETTE [61, 14, 76, 27...], nettement centré sur l'Orne (ainsi, *Marie* ***Blavette*** en 1778 à Fougy près d'Argentan), qui doivent représenter des noms de producteur de blé ou de blatiers (vendeurs de blé sur le marché). On a aussi rapproché ces patronymes de l'ancien français *blave* "blême, pâle"; BLAVET serait alors un surnom évoquant le teint de la peau, et BLAVETTE un matronyme secondaire, "femme de BLAVET", mais la grande fréquence de BLAVETTE par rapport à BLAVET et la répartition géographique différente des deux noms font préférer la première solution. Reposant sur la forme *bleve*, voici encore BLÉVIN [76, 27...], qui doit lui aussi désigner un producteur ou un marchand de blé ou de grains.

---

7. L'ancien normano-picard *muchier* "cacher" (formes modernes *mucher*, *muchi*) correspond à l'ancien français *mucier* < gallo-roman °MUCIARE d'origine celtique (radical gaulois °*mucia-*, du celtique °*mug-*) ou germanique (radical °*muk-*), issue en dernier lieu de la racine indo-européenne °**meug-** "agir furtivement", au degré zéro.

Un dérivé ancien de *ble(e) / blave* était le mot *blavier*, variante de *blaier, blaer* "sergent commis à la garde des moissons", et aussi "marchand de grains" [8]. Il est à l'origine de BLAVIER [76, 27], qui est un nom du nord de la France, légèrement mieux attesté dans le Nord-Pas-de-Calais. Mais sa présence en Normandie est ancienne, comme le montre le nom de *Reginaldus* ***Bladarius*** (1195), variante *Renaldus* ***le Blaer*** (1191/1196) dans la prévôté de Caen [14].

Autre dérivé de *ble* ou *blee*, l'ancien français *blaierie* "terre à blé; champ de blé; récolte de blé", etc. survit encore aujourd'hui en Normandie sous la forme *blairie, blérie* "champ de blé sur pied". Il explique entre autres BLÉRIOT [76, 14, 27...], centré sur la Seine-Maritime et la Somme, et qui a également dû évoquer la profession ou l'activité.

Le froment

Comme nous venons de le voir, le *blé* a désigné en ancien français toutes sortes de céréales comestibles, et pas spécialement le froment dénommé *froment* ou *forment*, et en ancien normand *forment* ou *fourment* "froment, meilleure espèce de blé" [9]. Ceci dit, le mot

8. Dérivé nominal en *-ier* (à valeur agentive) de l'ancien français *blave* "blé", variante phonétique de *blée* "blé, champ de blé", forme féminine de *blé*.

9. Du gallo-roman °FRUMENTU, et par métathèse °FURMENTU < latin *frumentum* "céréale à épi; blé, froment", etc. Ce mot, qui a signifié littéralement "produit de la terre", "ce dont on jouit", est un dérivé neutre en *-mentum* du verbe *frui* "jouir (de quelque chose)". Il repose sur le thème indo-européen **°bʰrūg-wo-**, forme suffixée en **-wo-** de la racine **°bʰrūg-** "jouir, bénéficier (d'un produit, etc.)", d'où aussi "produit agricole". Cette racine est également celle du latin *fructus* > *fruit*, avec une évolution sémantique similaire. Comme le blé, le froment a donc eu à l'origine un sens beaucoup plus général.

froment a parfois signifié "vivres" en général. Il apparaît dans les patronymes Fourment [76, 50], Formant [76] et Froment [76, 27, 14...], alors que Forment, aujourd'hui disparu, était encore attesté vers 1980. Il s'agit vraisemblablement de surnoms de producteurs ou de marchands. On relève ainsi *Guillemin* ***Fourment*** au 14e s. à Lisieux [14], *Richard* ***Fourment***, *masson* vers 1531/1532 et *Ysbeau* ***Fourment*** en 1550 à Rouen [76]. Notons cependant que Froment / Forment peuvent aussi représenter, dans certains cas, un nom de personne médiéval d'origine germanique, attesté sous la forme latinisée *Frotmandus* [10].

Plusieurs dérivés de *froment* peuvent également avoir diverses interprétations. Ainsi les types Fourmentin [14, 61, 76...], Formentin [76, 14, 27...], Froumentin [76, 27] et Fromentin [76, 27, 61, 14, 50], ce dernier centré sur la Seine-Maritime, sont attestés en Normandie à date ancienne par les noms de *Bartholomeus* ***Formentin*** (1195) au bailliage de Caen [14], *Rogerius* ***Formentin*** (1247) à Neaufles-sur-Risle, aujourd'hui Neaufles-Auvergny [27], *Guillelmus* ***Formentin*** (1268) à Étienville [50], *Ricard* ***Formentin*** (1272) à Eu [76], ou encore *Guillaume* ***Fourmentin*** (1452) à Caen [14]. Si un certain nombre d'entre eux doivent représenter des surnoms métonymiques de producteur ou de vendeur, voire d'un personnage chargé de l'approvisionnement, d'intendant, etc. (d'après l'ancien sens de "vivres" du mot), d'autres sont clairement des noms d'origine, "de Formentin" [14],

10. Germanique *Frotman*, combinaison des éléments *frot-*, forme mutée de *frod-* "prudent, avisé" et *-mand* "se réjouir".

comme en attestent diverses formes anciennes telles que *Ricardus* ***de Formentin*** (1180) et *Robertus* ***de Formentin*** (1198) au bailliage d'Auge [14], *Robertus* ***de Formentino*** *et Ricardus, frater ejus, de Mereio* 1247 QN [Méry-Corbon, 14], *Jehan Lambert* ***de Formentin*** (1593), garde du scel à Lisieux [14]. Ce même Robert de Formentin est mentionné par la suite à Grandouet et vers Manerbe [14] sous les formes *la terre Robert* ***Fromentin*** *au Grant Doict, la terre Robert* ***Formentin*** *anvers Manerbe* vers 1261/1266 ou encore *la terre Robert* ***de Fourmentin*** en 1312. Enfin, dans certains cas, il peut aussi s'agir d'un patronyme issu d'un nom de baptême médiéval *Formentin*.

Même ambiguïté pour les types FROMENTEL [76, 27] et FROMENTEIL [61, 14], qui peuvent représenter soit des noms de producteurs ou de marchands dérivés de *froment*, ou des surnoms évoquant l'origine, "de Fromentel" : c'est-à-dire Frémantel ou Fromentel, ancienne paroisse des cantons de Blangy et Neufchâtel-en-Bray [76]; Fromentel, hameau de La Fresnay-au-Sauvage [61], etc. Les patronymes CARON DE FROMENTEL et DUFROMENTEL [76] appartiennent sans conteste à la seconde catégorie.

L'avoine

Contrairement au *blé*, le mot *avoine* ne semble avoir désigné en français que cette céréale en particulier *(Avena sativa* L.). Il procède de l'ancien français *avoine* (forme de l'Est et du Nord-Est), *aveine* (forme de l'Ouest), reposant lui-même sur le latin *avena*

"avoine" [11]. Ce terme est lui aussi à l'origine de nombreux surnoms médiévaux — et donc de noms de famille — qui se répartissent dans les mêmes catégories que précédemment.

Avec le mot *avoine / aveine* employé seul, voici tout d'abord Avoine [50, 14...], Avoyne [50, 14], Avenne [76, 27]; Lavoine [76, 27, 61...], Lavenne [14, 27], Lavaine [50, 27, 76]; Delavenne [76, 14...], évoquant le plus souvent la profession ou l'activité : nom de producteur ou de marchand d'avoine. On trouve ce premier type attesté par le nom de *Guerin* ***Avene*** en 1549 à Gouberville [50]. Un cas plus ambigu est représenté par Davoine [50, 76, 27...] et Davaine [61, 27, 14...], susceptibles de différentes interprétations : outre un surnom signifiant "[producteur ou marchand] *d'avoine / d'aveine*", ou encore un patronymique, "[fils] d'Avoine / Avenne", on doit également envisager un nom évoquant la localité d'origine, "d'Avoine" [61] ou "d'Avesne" [76] (Avesne-en-Bray, Avesne-en-Val) [12]. C'est à cette dernière valeur que se rattache le nom de *Guido* ***de Avesnes*** (1195) au bailliage de Caux [76]; il en va sans doute de même (quoique le doute soit permis) pour *Willelmus* ***de Avenas*** (1203) au bailliage de Cotentin [50] et *Nicholaus* ***de Avenis*** (1217) à Falaise [14].

Comme nous l'avons vu avec le blé, plusieurs surnoms médiévaux évoquent la localisation de l'habitation, mise en relation avec un champ d'avoine (d'où

11. Mot sans étymologie, sans doute emprunté à une langue non indo-européenne.

12. Ces derniers toponymes sont issus du germanique *afisna* "pâturage" et non d'*avena* "avoine".

peut-être aussi, indirectement, la profession de producteur d'avoine) : ainsi CANDAVOINE [14; nom du pays d'Auge], CHAMPDAVOINE [76...], CHANDAVOINE [61, 14, 27], de l'ancien normand *camp d'aveine*, l'ancien normano-picard *camp d'avoine* ou l'ancien français *champ d'avoine*. Ce type anthroponymique est attesté à date ancienne par *Radulfus* ***Camp daveine*** en 1214/1215 aux Préaux [27]; *Symon dictus* ***Campus avene*** (1254), variante *Simon dictus* ***Campus avena*** (1269) à Lisieux [14]; et plus récemment par *Nicolas* ***Candavoine*** vers 1822 dans le Calvados. De la même manière, voici encore HAUTAVOINE [14], d'un lieu-dit ou nom de hameau *la Haute Avoine* "le champ d'avoine en hauteur" ou peut-être "le pâturage en hauteur" [13], à moins que nous ayons affaire ici encore à un surnom métonymique de producteur d'avoine. LONGAVESNE [76, 27], mieux attesté dans le Pas-de-Calais, se rattache à un nom de hameau non identifié en Normandie, ou à Longavesne dans la Somme [*Longa Avena* 1101 TGF §24487], "long champ d'avoine" ou éventuellement "long pâturage".

Les composés nominaux n'offrent guère que le type PAINDAVOINE [27], de l'ancien français ou normand *pain d'avoine / pain d'aveine*. On a ici affaire à un surnom de boulanger utilisant de la farine d'avoine, ou de consommateur (dans ce cas, sobriquet évoquant sans doute la pauvreté). On le trouve attesté en 1180 dans le bailliage de Caux [76] par le nom de *Radulfus*

13. Cf. la note précédente et le toponyme Authevernes [27; *Altavesna* 1051/1056], auquel nous hésitons à rattacher HAUTAVOINE; il pourrait cependant s'agir d'une ancienne francisation.

Panis avene.

L'anthroponymie normande comporte en revanche un grand nombre de composés verbaux dont le second élément est *avoine* ou *aveine*, et donc une grande variété de surnoms évoquant producteurs, transformateurs et consommateurs : ainsi, Quelavoine [14], nom de producteur d'avoine ou d'ouvrier agricole, est issu de l'ancien français *cueille avoine* "récolte avoine", ou plus probablement de sa variante dialectale normande dépalatalisée *cueile avoine*. Il en va de même pour Balavoine [76, 61, 14...] et Ballavenne [14], issus de l'ancien normand et / ou français *bat l'avoine, bat l'aveine* "bat l'avoine" (avec le fléau). Une interprétation par le verbe *baler* "vanner" est tentante, mais ne correspond pas aux formes anciennes connues de ce nom (*Bat l'avainne, Bat l'aveine*, absentes de notre documentation normande).

Les noms de Bréavoine [14, 76, 27] et Briavoine [27, 14] procèdent de l'ancien normand *breie avoine*, variante *brie avoine* "broie avoine, moud avoine", et doivent représenter des surnoms de meunier. On note un *Nicolas* ***Bréavoine*** en 1637 à Lisieux [14].

Parmi les surnoms de consommateurs, voici encore Machavoine [14], issu de l'ancien français *masche avoine* "mange avoine, mâche avoine" [14]; nom probable de personnage se nourrissant habituellement de bouillie d'avoine, tout comme Papavoine [27, 76,

14. De l'ancien français *paper* "mâcher; avaler gloutonnement" < latin familier *pappare* "manger", dérivé de *pappa* "nourriture". Ce dernier mot repose sur l'indo-européen ***pap-** "nourriture", terme enfantin probablement issu de la réduplication de la racine ***pā-** "nourrir".

14] < ancien français *pape avoine* "mange avoine. Ce patronyme est attesté en 1684 à Lisieux [14] par le nom d'*Estienne* ***Papavoine****, toillier*.

Signalons enfin le type PRESTAVOINE [14, 61, 50...], variante PRÉTAVOINE [76...], issu de l'ancien français *preste avoine* "prête avoine" : la valeur exacte en est ambiguë : nom d'usurier, de prêteur de denrées, ou d'homme serviable ?

Parmi les dérivés anthroponymique du mot *avoine / aveine*, on notera le type AVENEL [76, 14, 27, 50, 61], massivement centré sur la Seine-Maritime, et sa variante vocalisée AVENEAU [14, 50], bien représenté dans l'Ouest et centré sur la Mayenne. Ces noms ont sans doute la même valeur qu'AVOINE / AVENNE, et ont dû désigner des producteurs ou des marchands d'avoine. Ils sont attestés à date ancienne par *Robertus* ***Avenel*** (1180) au bailliage du Bessin [14]; *Godefridus* ***Avenel*** (1203) au bailliage de Coutances [50]; *Rollandus* ***Avenel*** (1212) à Falaise [14]; *la terre Johan* ***Avenel*** *l'ainsné* (1312) dans la vicomté d'Auge [14]; *dominus Guillermus* ***Avenel*** (1332) à Néhou [50]; *Guillermus* ***Avenel*** (~1350) à Landes-sur-Ajon [14], etc.

Les choses se compliquent un peu avec DAVENEL [50, 76, 14], dont DAVENET [76, 50, 14; 27...] est en principe une variante dialectale normande. Ce nom doit représenter un patronymique, "(fils) d'AVENEL", mais on ne peut exclure pour DAVENET un nom d'origine : "d'Avenel", hameau à Pont-Bellanger [14; *Avenet* au 18e s.]; ou encore "d'Avenay" [14; *Avenai* en 1198], ce que suggèrent les noms de *Ansketil* ***de Avenai*** (1198) au bailliage de Caen [14] et d'*Alanus* ***de Avenaio*** (1213)

à Falaise [14]. Par contre, celui de *Guot* [lire *Guiot* ?] ***Davenel,*** *escuier* (1413) à Quatre-Favrils, aujourd'hui Saint-Gervais-des-Sablons [61], va plutôt dans le sens du patronymique.

Pour clore le chapitre de l'avoine, mentionnons l'ancien français *dragie*, *dragee* [15], qui désignait un mélange de graminées utilisées pour le fourrage, et plus précisément en Haute-Normandie un mélange de vesce et d'avoine. Ce mot pourrait être à l'origine de DRAGÉE [27, 76] ainsi que du dérivé DRAGIN [27, 14, 76], en tant que surnoms de producteurs ou de marchands; mais on ne peut exclure des fabricants ou vendeurs de *dragées* au sens moderne. Le dernier nom est attesté en 1648 par *Pierre* ***Dragin,*** *couvreur* à Lisieux [14].

L'orge

L'ancien français *orge* est issu de gallo-roman °ORDIU < latin *hordeum* "orge" [16]. Il apparaît seul dans le nom de famille ALLORGE [27, 76...], variante ALORGE [27, 76], attesté au Moyen Âge par ceux de *sire Robert* ***Alorge***, maire de Rouen en 1373 [17]; *Guillelmus* ***Alorge***, changeur aux baillages d'Évreux, Caux et Rouen en

---

15. Du gallo-roman °DRAVOCATA, dérivé collectif en -ATA du gaulois *dravoca* "ivraie" (nous reviendrons plus bas sur ce dernier mot).

16. De l'indo-européen °**gʰr̥d-eyo-m**, forme suffixée en -eyo- du radical °**gʰr̥ zd-** "plante hérissée, piquante; orge", élargissement du degré zéro de la racine °**gʰer(s)-** "hérisser, (être) hérissé", également à l'origine de *hérisser* et *hérisson*.

17. Les Alorge étaient aux 14e et 15e siècle une importante famille de marchands de Rouen, dont plusieurs membres furent maires ou capitaines de la ville.

1421; *Robertus* ***Alorge***, seigneur de Cléon [76] avant 1418, et "exécuté pour ses démérites" à Rouen en 1422; *Marin* ***Alorge*** (1654) et *Jacques* ***Allorge*** (1697) à Blangy-le-Château [14]. Ce surnom elliptique de producteur ou de marchand d'orge repose sur l'ancien français *a l'orge* (comprendre "(l'homme) à l'orge").

Employé comme complément dans un composé en *d'orge*, on le rencontre dans quatre sobriquets médiévaux évoquant tous une particularité physique : CHÉDORGE [61, 76] est issu de l'ancien français *chief d'orge*, littéralement "tête d'orge"; il pourrait s'agir d'un nom évoquant la profession, avec le sens d' "épi d'orge" (nom de producteur ou de marchand d'orge), mais plus probablement d'un surnom métaphorique suggérant une tête aux cheveux ou aux poils hérissés. Cette dernière explication est quasiment certaine pour le nom de *Noel* ***Gambedorge***, attesté en 1444 aux Moutiers-Hubert [14]; issu de l'ancien normand *gambe d'orge* "jambe d'orge", il suggère une jambe velue et hérissée. Il en va de même pour CUDORGE [14, 27, 76], représentant l'ancien français *cul d'orge*, évoquant un postérieur de même aspect. Ce nom est porté en 1684 par *la veuve Jean* ***Cudorge*** à Lisieux [14], et en 1707 par *Romain* ***Culdorge***, *sieur de Ruidemont*, maire de Lisieux à cette date. Quant à GRAINDORGE [61, 14, 76, 27...], attesté en 1228 par le nom de *Robert* ***Graindorge*** à Montfarville [50], il perpétue l'ancien français *grain d'orge* "orgelet" (le sens propre de "grain d'orge", d'où un surnom de producteur ou de marchand, ne semble cependant pas à exclure totalement).

Les composés verbaux relevés sont également au nombre de quatre : Pilorge [50, 14, 61...], correspondant à l'ancien français *pile orge*, est un nom de meunier, porté en 1247 par *Guillotus* ***Pille orge*** à Sérigny [61]. Avec la même valeur, Pilorget [14, 27...], variantes Pillorget [76], Pillorgé [76], sont formés avec *orget*, forme diminutive d'*orge*. Vadelorge [14, 27, 76] et sa variante plus rare Gadelorge [27, 76] sont respectivement issus de l'ancien normano-picard *waste l'orge* et de l'ancien français *guaste l'orge* "gâte l'orge". Ce surnom ironique de meunier, plutôt que de producteur d'orge, est formé comme Guastebled étudié plus haut. Enfin Toulorge [50, 14, 27, 76], variante rare et altérée Tourlorge [50], représentent l'ancien français *tole orge* "vole orge" : surnom de voleur, d'homme peu scrupuleux, en particulier de meunier (traditionnellement soupçonné de voler ses clients), etc. Il est attesté en 1556 par *frère Robert* ***Toulorge****, cordelier de Bayeulx* [14].

Parmi les nombreux dérivés du mot *orge*, l'ancien français *orgeril* a signifié "champ d'orge". Il est à l'origine de lieux-dits et noms de hameaux du type *l'Orgeril*, *l'Orgery*, d'où les noms de famille Lorgeril [76], De Lorgeril [50], Lorgery [27], évoquant une caractéristique du lieu d'habitation, ou ce lieu lui-même.

Par ailleurs, l'ancien français *tremois* "blé de mars; blé de printemps" [18] a désigné une céréale (orge ou

18. Du gallo-roman trime(n)se < latin *trimensem*, accusatif de *trimensis* "de trois mois", constitué de *tri-* "trois" + *mensis* "mois". En fait, ce genre de céréale mûrissant plus rapidement que celles d'hiver nécessite au mois quatre à cinq mois de croissance.

avoine) plantée au tout début du printemps et récoltée vers juillet. Ce mot est à l'origine de Trémois [76, 27...], surnom de cultivateur, de céréalier, etc.

Le seigle

Il existait en ancien français de nombreuses variantes du mot désignant le seigle (*Secale cereale* L.) : entre autres, *seille* (forme ancienne puis de l'Ouest), *soile* (forme de l'est et du nord-est), et *seigle*, qui a fini par s'imposer [19]. Ces formes sont à l'origine de SEILLE [76, 27...], LESEILLE [76, 27], SEIGLE [14, 50, 76] et LE SEIGLE [27], surnoms de producteurs ou de marchands de seigle. Notons qu'éventuellement, certains SEILLE peuvent représenter l'ancien français et normand *seille* "seau de bois, baquet, cruche", d'où un nom de fabricant, de marchand ou d'utilisateur; mais Marie-Thérèse Morlet [20] y rattache aussi LESEILLE, ce qui paraît impossible : au sens de "seau", le mot a toujours été féminin, tant en français que dans les parlers normands.

Le (bon) grain

L'ancien français *grain* [21] a eu un très grand nombre de sens, de telle sorte qu'il n'existe aucune certitude

---

19. Du latin *secale* "seigle", d'origine incertaine (sans doute emprunté), et rapproché par étymologie populaire de *secare* "couper", *secula* "faucille", etc.

20. MORLET, p. 620a.

21. Du latin *granum* "grain de céréale" < indo-européen **°grə-no-m** "grain" (cf. anglais *corn* "grain; blé", ancien irlandais *grān*, vieux slave *zruno* "grain"), d'une racine **°ger-** signifiant primitivement "pousser, croître" et aussi "s'éveiller".

quant à la valeur précise de noms tels que Grain [76, 27, 14] et Legrain [27, 14, 76, 61, 50]. Outre la signification de "grain (de céréale)", d'où un possible surnom de nom de producteur ou de vendeur de grain, voire du responsable d'une grange à blé, on relève également "tache, bouton, pustule", justifant le sobriquet d'une personne affligée de *grains* (pas toujours de beauté). Ces noms peuvent aussi correspondre à l'adjectif *grain, graim* "chagrin, soucieux" [22]. Ils sont attestés en Normandie par ceux de *Vitalis* ***Granum*** (ou ***Granus*** ?) en 1180 dans la prévôté d'Alençon [61]; de *Pierre* ***le Grain*** vers 1464/1465 à Rouen [76]; et de *Nicollas* ***Legrain*** *dit La Couve, crocquetier* en 1735 à Troarn [14].

Parmi les composés nominaux, nous avons rencontré plus haut Graindorge, surnom d'un personnage affligé d'un orgelet. Aucune référence aux céréales par contre avec le nom de famille Graindor [76, 27], susceptible de diverses explications, l'ancien français *grain d'or* ayant eu plusieurs valeurs. La locution a désigné d'une part des pépites d'or pur trouvées à fleur de terre ou dans les rivières; d'autre part, le *grain* (ou *grain de fin*) était, chez les orfèvres, une petite mesure utilisée pour évaluer la pureté des métaux précieux, or et argent. Nous avons donc ici un surnom possible d'orfèvre ou de chercheur d'or. Cependant, *Grain d'Or* est aussi un toponyme de Haute-Normandie : ancien fief à Saint-Georges-du-Vièvre [27], hameau à Bréauté [76], etc. On pourrait donc avoir affaire, pour certains

22. Emprunt au francique °*gram* "grondant de colère".

de ces noms, à un surnom évoquant la localité d'origine ou le lieu d'habitation, mais ces toponymes représentent plus probablement (surtout le nom de fief) la fixation du nom de famille GRAINDOR.

Les composés verbaux sont quant à eux tous en relation avec les grains de céréales : ainsi TATTEGRAIN [76], de l'ancien français *taste grain* "touche grain", "tâte grain", nom d'examinateur, de vérificateur de grains. VIDEGRAIN [50, 14] repose sur l'ancien français *vuide grain* "enlève le grain" : Marie-Thérèse Morlet [23] n'y voit que le nom d'un ouvrier qui "décharge le grain", mais on peut tout aussi bien envisager un nom de voleur de céréales, analogue à TOULORGE ci-dessus et peut-être ***Videbren*** ci-dessous. Enfin, l'ancien normand *waste grain* "gâte grain" explique les noms de *Radulfus* ***Vastansgranum*** en 1088 à Jumièges [76] et de *Jehan* ***Vategrain*** en 1380 aux Andelys [27], probables sobriquets de meuniers (voir plus haut GUASTEBLED et VADELORGE).

L'ivraie

Il semble nécessaire ici de dire un mot de l'ivraie, *alias* la zizanie (genre *Lolium*), cette graminée de mauvaise qualité qui gâte les blés, nommée *droe* [24] en ancien français et normand. De fait, dans les parlers normands, la *droue* désigne encore une avoine de

23. MORLET, p. 963b.

24. Du latin *dravoca* "ivraie", d'origine peut-être gauloise (cf. breton *draoch*, gallois *drewg* "ivraie", mais ces mots pourraient aussi représenter des emprunts au latin). L'étymologie ultime de *dravoca* est incertaine.

qualité inférieure. Ce mot explique Ladroue [50, 14, 76...], susceptible de différentes interprétations : surnom évoquant une végétation caractéristique du lieu d'habitation, ou éventuellement issu d'un lieu-dit *la Droue*; surnom évoquant une propriété mal tenue, ou de médiocre rendement; surnom métaphorique évoquant une caractéristique morale, "mauvaise graine", etc. De même Drouère [61, 14, 76] semble représenter un ancien dérivé toponymique en *-(i)ere* de *droe*, soit "le lieu où pousse la *droe*". Le nom de ce végétal se retrouve dans un composé verbal dans le nom de *Willelmus* ***Caukedroe*** en 1198 dans le bailliage de Caen [14]. Il procède de l'ancien normand *cauke droe* "foule ivraie", "piétine ivraie" [25], nom probable d'agriculteur, de producteur de céréales ou d'ouvrier agricole.

La moisson

L'ancien français a fait usage d'un très grand nombre de termes pour désigner la moisson. Le principal était *mes*, variante *mois* [26], qui ne semble pas avoir laissé de descendance anthroponymique, contrairement à son cousin *moisson* [27]. Ce dernier est sans doute à l'origine de certains Moisson [14,

---

25. L'ancien normand *caukier* "fouler, piétiner" est issu du latin *calcare* "fouler aux pieds, piétiner", tiré de *calx* "talon".

26. Du gallo-roman °Messe < latin *messem*, accusatif de *messis* "moisson". Ce dernier est un dérivé nominal de *messus*, participe passé du verbe *metere* "moissonner", reposant sur un radical italique et celtique °*met-* "faucher, moissonner", élargissement de la racine indo-européenne **°mē-** < **°meə-**, de même sens, d'où aussi l'anglais *to mow* "faucher".

27. Du gallo-roman °Messione < latin populaire °*messionem*, accusatif de °*messio*, formé sur le latin *messus* (voir note précédente).

76, 50, 27...], surnom de moissonneur ou d'ouvrier agricole, mais il a existé en ancien français et normand un second mot *moisson* signifiant "moineau", auquel se rattachent d'autres MOISSON (il est impossible de faire la différence) et tous les LEMOISSON. Avec l'un ou l'autre sens, citons *Guillaume* ***Moisson*** vers 1261/1266 dans la sergenterie de Brionne [27]; ***Moisson*** ainsi que *Pierres Faligot dit* ***Moesson*** en 1380 aux Andelys [27]; ***Moisson*** (1549), variante ***Moysson*** (1553) au Mesnil-au-Val [50], etc.

Du mot *mes* "moisson" a été tiré l'ancien français *messier* "garde des moissons et des vignes; garde champêtre", expliquant MESSIER [76, 27, 14...] et LEMESSIER [14, 76]. Ce nom est attesté par celui de *Pierres* ***Messyé*** en 1555 à Valognes [50]. Un autre nom ancien de la moisson, apparenté aux précédents, était *mestive* [28], d'où le dérivé *mestivier* "moissonneur", à l'origine de MÉTIVIER [61, 14, 50, 27, 76].

Le mois d'août est par excellence le mois des moissons, de sorte que l'ancien français *aost*, *aoust* "mois d'août" [29] avait également pris le sens de "moisson", "récolte". Il apparaît dans le très fréquent Davoust [61, 27, 14...], variantes Davoult, Daoust, ces derniers centrés sur la Seine-Maritime. Il s'agit généralement de noms de moissonneurs, de travailleurs saisonniers, mais on peut également supposer, dans certains cas, un surnom évoquant

---

28. Du latin populaire °*mestiva* "temps de la moisson", dérivation analogique de *messis* "moisson" d'après la terminaison de mots tels que *æstiva* "quartiers d'été", *festivus* "(jour) de fête", etc.

29. Du gallo-roman °AGUSTU < latin populaire °*agustum*, accusatif d'*agustus* < latin classique *augustus* [*mensis*] "(mois) d'Auguste, ainsi nommé en honneur de l'empereur Octave Auguste, en remplacement du primitif *Sextilis* "le sixième mois".

le mois de naissance. Ces noms sont représentés en Normandie par ceux de *Guillaume* ***Davoult*** en 1444 à Prêtreville [14], *honnorable home Nycollas* ***Davoult*** en 1573 vers Condé-sur-Noireau [14], et plus tardivement par *Julie Marie Marguerite* ***Davoust*** en 1900 à Mézidon [14].

Le moyen français *pikeur*, *piqueur* a désigné l'ouvrier travaillant avec le pic, et en particulier celui qui sape du blé ou de l'orge avec la sape (genre de petite faux). Le nom de famille Picory [76, 27, 14] en représente une forme latinisée, attestée en 1291 par *Johan* ***Piquery*** à Léry [27].

Beaucoup de surnoms de moissonneurs ont été formés sur *fals*, *faus* "faux" ou *falchier* "faucher", mais se sont aussi appliqués d'une part à des fabricants ou vendeurs de tels outils, et de l'autre à des faucheurs de manière générale. Leur nombre étant très élevé, nous en ferons abstraction ici, pour nous restreindre aux surnoms de moissonneurs ou d'ouvriers agricoles évoquant de manière plus certaine la moisson de céréales, par l'une de ses étapes : formation de javelles, de gerbes, puis de meules.

La javelle

La *javelle* est la poignée de blé sciée puis couchée sur le sillon pour former des gerbes. La forme du mot en ancien normano-picard est *gavel*, *gavele* et en ancien français *javel*, *javele* [30]. Il a d'abord signifié d'abord "tas, monceau, botte", puis "javelle" proprement dite, d'où les patronymes Gavel [27, 76], Gaveau [14, 27, 76...] et Ga-

30. Du gallo-roman °GABELLU (masculin), °GABELLA (féminin), réfections d'un plus ancien radical °*gabal-*, d'origine probablement gauloise (cf. ancien irlandais *gabál* "prise, saisie" > irlandais *gabháil*, apparenté à *gabh* "saisir"), d'un radical celtique *gab-* "prendre" < indo-européen °**g^{h}ab^{h}-**.

VELLE [76, 14...], l'aire de ce dernier s'étendant du Nord à la Haute-Normandie. Il sont attestés en Normandie par *Robertus* ***Gavel*** en 1247 à Saint-Martin-du-Vieux-Bellême [61], ainsi que *Jean* ***Gavé,*** *toilier* en 1747 à Luneray [76; forme dialectale]. Citons également *Galfridus* ***Mal javala*** en 1198 dans la vicomté de Bonneville-sur-Touques [14], latinisation partielle (on attend ***Mala javala***) de l'ancien français *male javele* "mauvaise javelle", surnom de moissonneur peu efficace.

Les noms de famille HAUVEL [14, 27, 76...] et HAUVELLE [76] doivent procéder de l'ancien normand *hauvel* [31], non attesté anciennement mais correspondant aux formes dialectales *hauvel* "javelle" [32], *hauviau* "petit monceau de javelles de céréales (blé, orge, avoine, etc.) que l'on forme avec la faucille et le râteau pour les mettre en gerbes [33], et par le verbe *hauveler* "mettre en *hauviaux* [34]. HAUVEL est un surnom de javeleur ou d'ouvrier agricole et HAUVELLE un matronyme secondaire, "femme de HAU-

---

31. Dérivé diminutif d'un appellatif simple non attesté *°hauve*, emprunt probable, peut-être par l'intermédiaire du francique, au germanique (westique) *°haupa* "tas, monceau" (cf. ancien anglais *hēap* > anglais *heap*; ancien saxon *hōp*, néerlandais *hoop*; ancien haut-allemand *houf*, et allemand *Haufe* dérivé différemment), de l'indo-européen ***°keub-*** "tas arrondi", élargissement de la base ***°keu-*** "courber; objet arrondi".

32. MAZE, p. 168a.

33. Mot actuellement attesté en Haute-Normandie au sens de "javelle" sous les formes [óvè], [(h)óvyó], [uvyó]; cf. Brasseur I, carte 136 "javelle". La forme [óvè] correspond à la prononciation dialectale de *hauvel*. On relève également au nord de la Seine-Maritime [óvlé] "hauveler, faire des javelles". Notons enfin dans la Manche [ubló] "petit tas de javelles; moyette de sarrasin", [huvló], [hulló] "moyette de sarrasin" [Brasseur I, cartes 138, 139].

34. MOISY, p. 350b. Il faut rejeter pour la Normandie l'explication par l'ancien flandrien *hauwe* "houe" de MORLET, p. 502a.

VEL". Le premier est attesté anciennement par *Robert* ***Hauvel*** en 1629 à Blangy-le-Château [14]; *Robert* ***Hauvel,*** *tellier* (toilier) en 1684 à Lisieux [14], ou encore *Pierre-Jouin* ***Hauvel*** en 1789 à Honfleur [14].

La gerbe

Les javelles sont ensuite assemblées en bottes ou *gerbes* (ancien français *gerbe, jerbe*, ancien normand *guerbe*) [35], mot dont procèdent indirectement un certain nombre de patronymes : ainsi, GUERBET [76], GUERBÉ [14], GUERBEAU [76], GARBEZ [76], GREBET [27], GREBEL [76], GRÉBIL [14, 27], tous assez rares, et GERBEAU [14, 27, 76, 61...], mieux représenté, correspondent à diverses formes issues de l'ancien normano-picard *guerbel* [36] ou de l'ancien français *gerbel* "gerbe"; ils sont attestés par *Colinus* ***Garbes*** en 1321 à Lisieux [14], ou encore *Marie* ***Grebet*** en 1421 en un lieu non précisé de Normandie. L'ancien normand *guerbette* "petite gerbe" explique quant à lui GUERBETTE [76, 27, 50], nom de Haute-Normandie, dont la zone s'étend légèrement dans la Somme. Ce sobriquet de moissonneur ou d'ouvrier agricole est attesté à Lisieux par le nom de *Nicollas* ***Guerbette,***

35. L'ancien normand *guerbe* et l'ancien français *gerbe, jerbe*, plus anciennement *jarbe* "gerbe" représentent un emprunt au francique *°garba* < germanique commun *°garbō* (cf. néerlandais *garve*, aussi *garf*, ancien haut-allemand *garba* > moyen haut-allemand *garbe* > allemand *Garbe*) < indo-européen **°g^{h}orb^{h}-ā** "ce que l'on saisit (dans ses bras)", forme suffixée de **°g^{h}orb^{h}-**, degré en **o** de **°g^{h}erb^{h}-**, variante de **°g^{h}reb^{h}-** "saisir"; cette racine représente elle-même un élargissement de **°g^{h}er-** "saisir, enclore".

36. Mot toujours usité dans la Manche, en Seine-Maritime et dans le nord de l'Eure sous les formes [g'èrbè], [djèrbè], [g'èrbé:], au sens de "botte de paille" [Brasseur I, carte 163 "(une) botte (de paille)"].

thenneur (tanneur) en 1637 et *Phillipes* ***Guerbette,*** *filacier* en 1684.

En ancien français, le mot *barbe* a parfois eu également le sens de "gerbe", d'où pour le patronyme DE QUATREBARBES [76, 50] une possible allusion à une rente ou une redevance de quatre gerbes de blé, ou encore à une enseigne de maison. Mais on peut bien sûr envisager le sens propre, surnom d'après une barbe à quatre pointes.

La meule

Enfin, les gerbes sont amassées en meules, qui ont porté de très nombreux noms, tant en ancien français que normand. Nous citerons entre autres l'ancien français *maquet* "meule, tas de foin" [37], d'où MAQUET [76, 27, 14...], MACQUET [76, 27, 50...], possible surnom de moissonneur, d'ouvrier agricole, etc. Mais un dérivé de l'ancien normano-picard *maque* "masse d'armes", "houlette" semble également possible, d'où plusieurs autres possibilités : nom de soldat, de berger, etc. MACHETEL [27, 14...] doit représenter le dérivé en *-el* de la forme française *machet* [38], dont l'équivalent dialectal normand est attesté en 1274 par *Ranulfus* ***le Maquetel*** à Berville [14].

---

37. Dérivé diminutif de l'ancien normano-picard °*maque* = ancien français *mache* "meule de foin", qui doit être identique à *maque* / *mache* "masse d'armes", dont le sens a dû se croiser avec *masse* "masse, tas". Elle postule une forme gallo-romane °MACCA, possible réfection ou altération de °MACCIA < °MATTIA "masse d'armes".

38. MORLET, p. 645b, fait de ce nom un dérivé de l'ancien français *machet* "sorte de petit oiseau", ce qui n'est à exclure, mais l'attestation ancienne *le Maquetel* ne va pas dans ce sens.

L'ancien français *mulon*, *mullon* "petite meule de foin" [39] survit encore aujourd'hui dans le Calvados et la Seine-Maritime, où il désigne selon les cas une meule de foin, de paille ou de gerbes. Il est à l'origine de Mulon [61, 14], nom de l'Ouest dont la zone vient mourir dans l'Orne, attesté en 1319 par *Simon* ***Muslon*** à Lastelle, aujourd'hui Le Plessis-Lastelle [50].

Le chaume

Les blés une fois moissonnés, subsiste pendant un temps la terre couverte de chaume. Les patronymes évoquant le chaume peuvent avoir diverses valeurs, entre lesquelles il est souvent impossible de choisir : noms issus d'un lieu-dit ou d'un hameau (désignant à l'origine une terre périodiquement en chaume), surnoms métonymiques d'ouvriers agricoles, de moissonneurs ou d'ouvriers chaumiers, etc.

Formés sur l'ancien normano-picard *calme*, ancien français *chalme* "chaume" [40], voici tout d'abord Caumes [76, 27], assez rare, Chaume [76...] et Bidault des Chaumes [76], qui doivent avoir eu l'une de ces valeurs. Parmi les dérivés, l'ancien normano-picard *calmel* et l'ancien français *chalmel* "terrain couvert de

---

39. Dérivé diminutif (peut-être initialement augmentatif) en *-on* de l'ancien français *mule* "meule de foin", réfection d'un plus ancien *muillon* < gallo-roman °MUTILIONE < latin populaire °*mutilionem*, accusatif de °*mutilio*, lui-même un dérivé diminutif de *mutulus* "modillon, saillie", terme technique d'architecture, sans doute emprunté à l'étrusque.

40. Du gallo-roman °CALMU < latin *calamum*, accusatif de *calamus* "tige de roseau, de céréales" < grec *κάλαμος / kálamos* "tige de roseau, paille" < indo-européen **°klәm-o-s**, forme suffixée en **-o-** du degré zéro de la racine **°koləm-** "herbe, roseau".

chaume, champ moissonné" expliquent CAUMEL [76], CHAUMEAU [50] et CHOMEAUX [14]. Le nom de famille CHAUMET [76, 14, 50...] est issu de l'ancien appellatif toponymique *chalmet* "terre couverte de chaume; champ moissonné", ou d'un lieu-dit ou hameau *le Chaumet*. CHAUMETTE [76, 14, 27...] peut représenter un matronyme secondaire, "femme de CHAUMET", ou reposer sur l'ancien français *chaumette* "faucille à couper le chaume", d'où un nom de moissonneur ou d'ouvrier chaumier, ramasseur de chaume (servant à confectionner les toitures). De *chalmet* dérive également CHAUMETON [50, 76], évoquant sans doute une caractéristique du lieu d'habitation ou ce lieu lui-même. Il en va de même pour CHAUMEIL [76, 14, 50, 61...], qui procède d'un lieu-dit ou nom de hameau *le Chaumeil*. Si ce nom est local, il est dérivé de *chalme* "chaume", mais dans le cas d'un patronyme d'origine méridionale, il doit s'agir d'un dérivé de l'ancien français régional *chalm* "hauteur dénudée". Enfin, CHAUMIER [61, 27, 14...] représente sans doute l'ancien français *chaumier* "ramasseur de chaume; couvreur en chaume". Mais le mot a également eu le sens de "grand tas de paille", et a pu évoquer par métonymie une profession agricole.

L'ancien français *estoc* "souche, tronc; bâton, pieu" [41] a désigné plus spécialement en Normandie l'éteule, le chaume resté en terre après la moisson. Dans cette

41. Emprunt au francique *°stokk* "souche, tronc" < germanique commun *°stukkaz* (cf. anglais *stock* "souche"; allemand *Stock* "bâton"; ancien norois *stokkr* "tronc, bloc", etc.), forme à gémination expressive issu de l'indo-européen **°steug-**, élargissement en **-g-** de la racine **°(s)teu-** "pousser, enfoncer; projection".

acception, il est généralement noté *étau*, d'après sa prononciation [eto], *étô*, avec amuïssement régulier de la consonne finale (d'où également les graphies en -ot des patronymes). On pourrait donc avoir affaire, du moins dans certains cas, à un surnom de moissonneur dans les noms de famille Étoc [61, 76], Étot [50, 14...], Létot [14, 27], Létaux [27], Letoc [61], Détoc [50, 14...], etc. On les trouve attestés à date ancienne par *Guillaume* ***Estouc**, borgois de Baieux* en 1298 à Bayeux [14], ou encore *Pierre* ***Estoc*** en 1319 à Lisieux [14].

Autour du blé

Nous évoquerons dans cette dernière partie deux activités liées plus ou moins directement à la culture des céréales, et qui semblent à l'origine de certains patronymes de Normandie : celles du vanneur et du boisselier.

Le vanneur

La fonction du *vanneur* est de séparer le grain proprement dit de son enveloppe, le son, et des déchets de paille qui s'y seraient mêlés. Le mot n'est attesté qu'en moyen français, où il constitue une réfection de l'ancien français *vanere* "vanneur", dérivé agentif de *vaner* "vanner", lui-même tiré de *van* "panier d'osier; van"[42]. Il est à l'origine des rares

42. Du gallo-roman °vannu < latin *vannum*, accusatif de *vannus* "van". Ce mot représente peut-être l'indo-européen °**wat-no-s**, forme suffixée en **-no-** de °**wat-**, variante de °**wet-** "souffler", apparenté à °**wē-** < °**weə-**, de même sens (cf. latin *ventus* "vent", littéralement "le soufflant", "ce qui souffle"); mais l'histoire de ce mot technique est obscure.

VANEUR [76] et LEVANNEUR [14], surnoms d'ouvriers agricoles, de vanneurs, etc.

L'ancien français *hauton* "paille de blé dans laquelle il reste des grains; menu grain qui reste après le vannage" [43] explique probablement HAUTON [14, 50, 61...], variante HOTON [76], autre surnom possible de vanneur ou d'ouvrier agricole. Il est attesté par *Willelmus* ***Hoton*** en 1419 dans le bailliage de Gisors [27]. Sans doute a-t-on la même image dans POUSSIER [61, 76, 14, 27...], issu du moyen français *poulcier* "débris de balle de blé, de graines de foin" [44]. Le mot a également désigné le bâtiment où l'on garde les balles, d'où éventuellement une caractéristique de la maison. De même, l'ancien français *baloi, balois* a signifié "criblure d'avoine, de blé" [45], et doit être à l'origine de certains BALLOIS [50, 14, 27...], BALOIS [27, 50] et LEBALLOIS [50]. Mais il a également existé un mot *balois* "rubis", justifiant un nom de lapidaire, de marchand de pierres précieuses. En outre, on ne peut exclure un surnom évoquant la localité d'origine, "de la Balle", formé sur un toponyme *la Balle, la Bale*, fréquent en Normandie mais de valeur mal définie.

---

43. Du gallo-roman °(H)ALTONE, adaptation du francique °*halto* < germanique commun °*halt-ōn-*, reposant probablement sur l'indo-européen °**kold-**, élargissement en **-d-** du degré en **o** de la racine °**kel-** "frapper, couper", d'où "morceau (de bois), brindille", etc.

44. Dérivé collectif en *-ier* de l'ancien terme régional *pous* "poussière" < bas-latin °*pulvus*, réfection du latin *pulvis* "poussière", de l'indo-européen °**pel-** "poussière; farine".

45. Dérivé collectif en *-oi* < gallo-roman -ETU de l'ancien français *balle* "enveloppe de graine de céréale", d'origine débattue.

Toujours dans le même ordre d'idées, l'ancien français *paillet* "balle de blé" semble à l'origine de Paillet [76, 14, 50, 27...], en tant que surnom de vanneur. Quant à Paillette [76, 50, 14...], nettement centré sur la Seine-Maritime, il peut s'agir d'un matronyme secondaire, "femme de Paillet", mais un équivalent féminin de *paillet* "balle de blé" ne semble pas impossible. Par ailleurs, le moyen français *paillette* peut justifier un surnom d'artisan pailleteur, fabriquant ou posant des paillettes d'or ou d'argent doré. On trouve ce nom attesté en 1273 par *Robertus* ***Paillette***, variante *Robertus* ***Paillete*** à Cherbourg [50].

Le son proprement dit, c'est-à-dire l'enveloppe du grain de blé que l'on doit enlever par vannage, a porté en ancien français le nom de *bren* ou *bran* [46]. Le patronyme Brenet [14, 76, 61, 27] en semble dérivé, d'où un nom de vanneur, voire de producteur ou de marchand de son, mais le mot *bren*, *bran* a également eu — et a encore régionalement — le sens de "saleté, excréments" (cf. l'adjectif *breneux*), d'où une autre valeur possible : celle d'un surnom évoquant la malpropreté. Même ambiguïté dans le nom d'*Elliot* ***Videbren*** en 1440 à Saint-Côme-du-Mont [50], où l'on peut voir l'ancien français *vuide bren* "vide excréments", surnom de vidangeur, de préposé aux latrines, etc.; "vide son", surnom de vanneur, de producteur ou de marchand de son; ou "vole son", ce qui rattacherait ce

46. Du gallo-roman °brennu "son", dont l'origine celtique est discutée; lorsqu'elle est admise, on postule le gaulois °*brenno-* (cf. breton *brenn* "son"), variante de °*branno-* (cf. gallois *bran* "son"); cependant, ces dernières formes représentent peut-être des emprunts tardifs au français ou à l'anglais (cf. anglais *bran* "son").

nom à la série des voleurs de céréales tels que VIDE-GRAIN et TOULORGE. Enfin, on pourrait aussi envisager un *vis de bren* "visage de son", évoquant des taches de rousseur [47].

Le boisselier

L'ancien français *boissel, boisseau* [48] a désigné une mesure de blé d'environ un décalitre, mais qui en Normandie pouvait atteindre 25, voire 50 litres. Les patronymes qui en sont issus ou dérivés doivent représenter des noms de fabricants (boisseliers) ou de marchands de boisseaux, voire de mesureurs, de vérificateurs. Avec ce mot employé seul, voici tout d'abord BOISSEL [76, 50, 14, 27...], variante BOIXEL [14, 76, 50...], forme vocalisée BOISSEAU [61, 14, 27, 76...]; ces noms sont attestés anciennement par ceux de *Robertus* ***Boissel*** en 1173 à Coutances [50]; *Gillebertus* ***Boissel*** en 1195 au bailliage de Lisieux [14]; *Adan* ***Boissel*** en 1198 à Saint-Clair-de-Basseneville, aujourd'hui Goustranville [14]; *Johannes* ***Boissel*** en 1420 à Rouen [76]; *Robert* ***Boissel*** en 1432, prêtre et procureur général de l'évêque de Lisieux [14], etc. Le rare BOISSELLE [14, 27] est un matronyme secondaire, "femme de BOISSEL".

---

47. Voire l'ancien français *vit de bren*, évoquant la couleur, la saleté ou le manque de consistance du membre viril.

48. Dérivé diminutif de l'ancien français *boisse*, ancienne mesure valant un sixième du boisseau < gallo-roman °BOSTIA "poignée, contenu du creux de la main", dérivé du gaulois °*bosta* "creux de la main" < celtique commun °*bosta* (cf. ancien irlandais *bos, bas* "paume de la main; paumée, mesure de capacité", ancien gallois *bos*, breton *boz* "paume, creux de la main"), d'origine incertaine; ce mot est peut-être apparenté au moyen haut-allemand *quast* "poignée de branchages"; cf. VENDRYES, B-21.

Une forme dialectale du mot *boissel* apparaît dans le composé verbal TOURNEBOISSET, encore attesté en Normandie vers 1985 [49], et issu de l'ancien français *torne boissel* "tourne boisseau". Ce nom est à prendre soit au sens de "fabrique boisseau", nom d'artisan boisselier, soit de "retourne boisseau", d'interprétation moins évidente : nom de mesureur, de vérificateur ? Le patronyme BOISSARD [27, 14, 76...] représente quant à lui un dérivé de l'ancien français *boisse*, qui désignait une mesure de blé égale au sixième du boisseau, ou de *boissel*, sur le radical apocopé *boiss-*.

Sur l'ancien français tardif *boisselier* "fabricant de boisseaux", réfection d'un plus ancien *boisseler*, ont été formés BOISSELIER [76, 61] et LEBOISSELIER [50, 76, 14], ce dernier nettement centré sur la Manche; ainsi, *Robertus* ***Boisseler*** en 1203 au bailliage de Vire.

Parmi les autres termes ayant désigné des mesures de grain, figure le *muid*, étudié plus haut à propos du type MUIDEBLED. Signalons également l'ancien français *quartel*, de valeur variable (initialement, sans doute un quart de boisseau ou de muid). On peut lui rattacher CARTEL [76, 50, 27...] et LECARTEL [14], forme vocalisée CARTEAU [14, 27...]; ainsi, *Amand Théodore* ***Cartel****, jardinier* en 1834 à Saint-Pierre-sur-Dives [14]. Mais on pourrait par ailleurs envisager un dérivé de *caret*, forme normano-picarde de *charet*, charrette", d'où un nom de charretier.

---

49. Un hameau de ce nom existe à Garennes-sur-Eure [27], représentant la fixation toponymique du nom de famille.

L'ancien normand *cabot*, correspondant à l'ancien français *chabot* [50], a eu de très nombreuses acceptions, parmi lesquelles une mesure de capacité pour les céréales équivalant à un demi-boisseau, encore usitée au 19e siècle [51], d'où un possible surnom de boisselier, de mesureur, etc. Mais ce mot a également désigné un petite meule de foin provisoire faite après le fauchage, et avec laquelle on peut faire entre 15 et 20 bottes [52], d'où un nom de faucheur, de moissonneur. Enfin, l'ancien normand *cabot* s'est appliqué à un certain nombre d'animaux à grosse tête — c'est en fait là son sens primitif — tels que le chabot (poisson de rivière, du genre *Cottus*; poisson de mer appelé aussi diable de mer, *Torulus bubales*), le têtard, etc. Il peut donc s'agir parfois d'un surnom métaphorique, évoquant un personnage à grosse tête. On peut attribuer l'une de ces valeurs à CABOT [76, 27, 14...] et CHABOT [14, 76, 27, 61...], anciennement attestés par *Princius* ***Chabot*** en 1223 à Soligny-la-Trappe [61], *Rogerus* ***Cabot*** en 1321 à Lisieux [14] et *D.* ***Cabot*** en 1337 à Belbeuf [76].

Dominique FOURNIER

---

50. L'ancien normand *cabot* et l'ancien français *chabot* sont issus du gallo-roman °CABBOCIU < °CAPPOCIU "qui a une grosse tête", avec gémination expressive de la labiale. Ce mot est un dérivé du latin *caput* "tête", par l'intermédiaire d'un radical apocopé *cap-*. Il a d'abord désigné différents animaux à grosse tête, puis, par métaphore, divers objets de forme arrondie.

51. Le mot [kàbo] "mesure de 25 litres" est toujours en usage actuellement dans le nord de la Manche.

52. Le mot [kàbo] "petit tas de foin" est actuellement usité dans la Manche, le Calvados, le nord de l'Orne et l'ouest de l'Eure.

SOURCES DES FORMES CITÉES

ACP : aveu de Thomas Paynel, 1413 [Chambre des comptes de Paris, dépôt de greffe n° 46854, dépôt des fiefs, volume 298 n° CXVII; d'après une copie de Dom Lenoir, volume 42, p. 77-80; reproduit in Jean-Alain Cairon, "L'honneur d'Écajeul au Moyen Âge", BSHL n° 43, janvier 1999, p. 69-82, annexe].

ADC : Archives départementales du Calvados.

ADSM : Archives départementales de la Seine-Maritime.

ANDG : Charles Bréard, *L'Abbaye de Notre-Dame de Grestain de l'ordre de Saint-Benoît à l'ancien diocèse de Lisieux*, A. Lestringant, Rouen, 1904.

ArP : archives privées.

BSHL : *Bulletin de la Société historique de Lisieux*.

CAJ : Jules-Joseph Vernier, *Chartes de l'Abbaye de Jumièges (v. 825 à 1204) conservées aux archives de la Seine-Inférieure*, t. I (v. 825 à 1169) et II (1179 à 1204), Société de l'histoire de Normandie, A. Lestringant, Rouen / Auguste Picard, Paris, 1916.

CAP : Dominique Rouet, *Le Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, collection de documents inédits sur l'histoire de France, Section d'histoire et philologie des civilisations médiévales, série in-8°, vol. 34, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2005.

CAR : comptes de l'Archevêché de Rouen, 15e s. [ADSM G51 à G69].

CBER : Berville [14], chartes diverses, 13e s. [ADC H7062-H7065].

CCC : *Cartulaire du Chapitre de Coutances*, 13e s. [NPE]; Julie Fontanel, *Le cartulaire du chapitre cathédral de Coutances*, Archives départementales de la Manche, Saint-Lô, 2003.

CGB : le marquis Henri de Frondeville, *Le compte de Gautier du Bois, vicomte d'Auge, pour la Saint-Michel 1312*, s. l., 1951.

CJM : marquis Henri de Frondeville, "Le compte de la Vicomté d'Orbec pour la Saint-Michel 1444 — Jean Le Muet, Vicomte et Receveur" [communément appelé : Compte de Jean le Muet, Vicomte d'orbec], in *Études Lexoviennes* IV, Caen, 1936, 2e partie, p. 117-296.

CLX : cartulaire de l'évêché de Lisieux, ms in-folio appartenant à la ville de Lisieux.

CN : cadastre napoléonien.

CNCE : *Comptes des Notaires de Court d'Église*, 16e s. [ADSM G9037].

CNDT : Comte de Charencey, *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, Alençon, 1889.

CNo : Léopold Delisle, *Le cartulaire normand de Philippe-Auguste, Louis VIII, saint Louis et Philippe le Hardi*, MSAN XVI, 2e série, 6e volume, Paris, 1852.

ECHN : Charles de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute Normandie dans les derniers temps du Moyen Âge*, Rouen, 1865.

ECSG : registres d'État Civil, Saint-Georges-en-Auge [14], 18e-19e s. [ADC].

HEL : Henri de Formeville, *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*, 2 vol., E. Piel, Lisieux, 1873, réimpression Le Portulan, Luneray, 1971.

JSG : Eugène Robillard de Beaurepaire et le Comte Auguste de Blangy, *Le Journal du Sire de Gouberville*, MSAN XXXI, Caen, 1892, et XXXII, Caen, 1895; rééd. Les Éditions des Champs, Bricqueboscq, 1993-1994.

LCEL : le marquis Henri de Frondeville, "Documents ayant trait à la Levée d'une Contribution extraordinaire sur la Ville de Lisieux en 1637", in *Études Lexoviennes* III, 1928, p. 241-256.

LJSO : *Livre des Jurés de Saint-Ouen de Rouen*, 1291 [ADSM 7H17].

LRB : Eugène Anquetil, *Le Livre Rouge de l'évêché de Bayeux, Manuscrit du XVe siècle*, Tuebeuf, Bayeux, t. I 1908, t. II 1911.

LRE : abbé Albert Legris, *Le Livre Rouge d'Eu (1151-1454)*, Société de l'histoire de Normandie, A. Lestringant, Rouen, Auguste Picard, Paris, 1911.

LXM : Olivier Buon, *Lisieux du début du XIIIe s. au milieu du XIVe s. Notes d'histoire urbaine*, Caen, 1993 [mémoire de maîtrise dactylographié].

MEF : Me Bouffay, *Mémoire sur la maladie épidémique qui a régné dans la paroisse de Fougy près argentan pendant l'été et surtout pendant l'hiver de 1778 à 1779*, publié dans Pierre Marie Bourdin, "La Plaine d'Alençon et ses bordures forestières.— Essai d'histoire démographique et médicale", in Michel Bouvet et Pierre Marie Bourdin, *À travers la Normandie des XVIIe et XVIIIe siècles*, Caen, 1968, p. 205-520 [Cahier des Annales de Normandie n° 6].

MR I : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Grands Rôles des Échiquiers de Normandie*, première partie, MSAN XV, 2e série, 5e volume, Paris, 1845.

MR II : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy et Antoine Charma, *Magni Rotuli Scaccariæ Normanniæ sub regibus Angliæ*, pars secunda, MSAN XVI, 2e série, 6e volume, Paris, 1852.

PDB : Pouillé du Diocèse de Bayeux ("Livre Pelut"), ~1350, in PPR, p. 93-132.

PDC : Pouillé du Diocèse de Coutances, 1332, in PPR, p. 269-363.

PDR : Pouillé du Diocèse de Rouen, 1337, in PPR, p. 1-73.

PPR : Auguste Longnon, *Pouillés de la Province de Rouen*, Recueil des Historiens de France, Paris, 1903.

PSP : Georges Huard, *La paroisse et l'église Saint-Pierre de Caen des origines au milieu du XVIe siècle*, MSAN XXXV, Rouen / Paris, 1923.

QN : Léopold Delisle, *Querimonia Normannorum*, anno 1247 (enquêtes sur l'administration de Saint Louis), in Recueil des Historiens de la France t. XXIV (1ère partie), Paris, 1904, p. 1-73.

RCB : registre de la charité de Blangy-le-Château, Calvados (17e-18e s.), ARC.

RJE : Léopold Delisle, *Recueil de jugements de l'Échiquier de Normandie au XIIIe siècle*, Paris, 1864.

RLA : Étienne Deville, *Le registre de la léproserie d'Andeli en 1380*, Imprimerie de l'Eure, Évreux, 1910.

RNF : Amédée Louis Léchaudé D'Anisy, *Rôles Normands et Français et autres pièces tirées des archives de Londres par Bréquigny en 1764, 1765 et 1766*, MSAN XXIII, 3e série, 3e volume, 1re partie, Paris, 1858.

RPSH : registre paroissial de Saint-Herbland de Rouen [76], 16e s. [ADSM].

RTL : rôle de taille de Lisieux [14], 1684 [ArP].

RTLU : *Roole et assiette de la taille de la paroisse de Luneray pour l'année prochaine mil sept cents quarante huit* [ADSM C1842], publié dans M. C. Gricourt, "Étude d'Histoire démographique, sociale et religieuse de cinq paroisses de l'archidiaconé du Petit Caux, Doudeville, Canville, Bacqueville, Brachy, Luneray", in *À travers la Normandie des XVIIe et XVIIIe s.*, Caen, 1963 [Cahier des Annales de Normandie n° 3].

RTT : rôle de taille de Troarn [14], 1735 [ADC 2C 1357], document publié dans Michel Bouvet, "Troarn, étude de démographie historique (XVIIe - XVIIIe siècles), in Michel Bouvet et Pierre Marie Bourdin, *À travers la Normandie des XVIIe et XVIIIe siècles*, Caen, 1968, p. 155-164 [Cahier des Annales de Normandie n° 6].

TC : tabellionage de Condé-sur-Noireau [14], 16e s. [ADC, cote 7E 186].

TDM: tables décennales de Mézidon, aujourd'hui Mézidon-Canon [14], 1863-1902 [ArC].

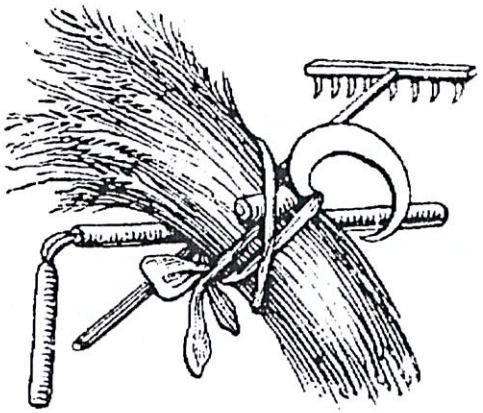

BIBLIOGRAPHIE ANNEXE

Brasseur : Patrice Brasseur, *Atlas linguistique et ethnographique normand*, CNRS, Paris, vol. I, 1980; vol. II, 1984; vol. III, 1997; vol. IV, OUEN / PUC, Caen, 2011.

Maze : abbé C. Maze, *Étude sur le langage de la banlieue du Hâvre*, le Havre, Société Havraise d'Études Diverses, 1903 [glossaire].

Moisy : Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand, Indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française*, Caen, Henri Delesques éd., 1887.

Morlet : Marie-Thérèse Morlet, *Dictionnaire étymologique des noms de famille*, Perrin, Paris, 1991.

Vendryes : Jules Vendryes, *Lexique étymologique de l'irlandais ancien*, Dublin Institute for Advances Studies, Dublin, en fascicules à partir de 1959; réédition à partir de 1981, complétée par E. Bachellery et Pierre-Yves Lambert.

RÉPÉRTOIRE ALPHABÉTIQUE DES FORMES ANCIENNES CITÉES

Allorge. — *Jacques* ***Allorge*** 1697 RCB 31 [Blangy-le-Château, 14].

Alorge. — *Sire Robert* ***Alorge*** 1373 ECHN [maire de Rouen, 76]. — *Guillelmus* ***Alorge*** 1421 RNF 190a § 1062 [changeur, baillages d'Évreux, Caux et Rouen]. — [dat.] *Roberto* ***Alorge*** 1422 RNF 193a § 1075 [seigneur de Cléon, 76, avant 1418; "exécuté pour ses démérites" à Rouen]. — *Marin* ***Alorge*** 1654 RCB 36 [Blangy-le-Château, 14].

Avene. — *Guerin* ***Avene*** 1549 JSG [Gouberville, 50].

Avenel. — *terr*[*a*] *Roberti* ***Avenel*** 1180 MR I 3b [bailliage du Bessin, 14]. — *Godefridus* ***Avenel*** 1203 MR II 91a [bailliage de Coutances, 50]. — *Rollandus* ***Avenel***

1212 RJE 20 § 104 [jugement à Falaise, 14]. — *la terre Johan* ***Avenel*** *l'ainsné* 1312 CGB 17 § 42 [vicomté d'Auge, 14]. — *dominus Guillermus* ***Avenel*** 1332 PDC 333D [Néhou, 50]. — *Guillermus* ***Avenel*** ~1350 PDB 101B [Landes-sur-Ajon, 14].

BLADARIUS. — [gén.] *Reginaldi* ***Bladarii*** 1195 MR I 60a [prévôté de Caen, 14], [abl.] *Renaldo le Blaer* 1191/1196 MR I 200b.

BLAVETTE. — *Marie* ***Blavette*** 1778 MEF [Fougy, près d'Argentan, 61].

BLÉ. — *Jehan* ***Ble*** 1420 RNF [Harfleur, 76]. — *Jehan* ***Ble*** *l'esney* 1554 JSG II 134, *Jehan* ***Ble****, sergent de la haye de Vallongne* 1558 JSG II 406 [Valognes, 50].

BLET. — *Arsène Adrien* ***Blet*** 1834 CN [Saint-Pierre-sur-Dives, 14].

BOISSEL. — [abl.] *Roberto* ***Boissel*** 1173 CCC 193 § 75 [Coutances, 50]. — *Gillebertus* ***Boissel*** 1195 MR I 79a [bailliage de Lisieux, 14]. — *Adan* ***Boissel*** 1198 MR II 31b [Saint-Clair-de-Basseneville, auj. Goustranville, 14]. — *Johannes* ***Boissel*** 1420 RNF [Rouen, 76]. — *Robert* ***Boissel*** 1432 BL 214 [Lisieux, 14].

BOISSELER. — [abl.] *Roberto* ***Boisseler*** 1203 MR II 93a [bailliage de Vire].

BRÉAVOINE. — *Nicolas* ***Bréavoine*** 1637 LCEL 252 [Lisieux, 14].

CABOT. — [acc.] *Rogerum* ***Cabot*** 1321 LXM 155 § CXXIII [Lisieux, 14]. — *D.* ***Cabot*** 1337 PDR 18B [Belbeuf, 76].

CAMPUS AVENA. —[dat.] *Symoni dictus Campus avene* 1254 LXM 109 § LXX, *Simon dictus* ***Campus avena*** 1269 LXM 120 § LXXXVII [Lisieux, 14].

CAMPUS AVENE. —[dat.] *Symoni dictus* ***Campus avene*** 1254 LXM 109 § LXX, *Simon dictus Campus avena* 1269 LXM 120 § LXXXVII [Lisieux, 14].

CAMPUS DAVEINE. — [abl.] *Radulfo* ***Camp daveine*** 1214/1215 CAP 371 § B140 [Les Préaux, 27].

CANDAVOINE. — *Nicolas* ***Candavoine*** ~1822 CN [14].

CARTEL. — *Amand Théodore* ***Cartel****, jardinier* 1834 CN [Saint-Pierre-sur-Dives, 14].

CAUKEDROE. — [abl.] *Willelmo* ***Caukedroe*** 1198 MR II 20b [bailliage de Caen, 14].

Chabot. — *Princius* ***Chabot*** s.d. (après 1208) CNDT 325 § XI, *feod[um] Princii* ***Chabot*** 1223 CNDT 344 § XXXIX [Soligny-la-Trappe, 61].

Char de blé. — [acc.] *Stephanum* ***Char de ble*** ~1275 CNo 343b § 1229 [vers Pont-Audemer, 27].

Culdorge. — *Romain* ***Culdorge****, sieur de Ruidemont* 1707 HEL [maire de Lisieux, 14].

Cudorge. — *la veuve Jean* ***Cudorge*** 1684 RTL [Lisieux, 14].

Davenel. — *Guot* [lire *Guiot* ?] ***Davenel****, escuier* 1413 ACP [Quatre-Favrils, auj. Saint-Gervais-des-Sablons, 61].

Davoult. — *Guillaume* ***Davoult*** 1444 CJM § 18 [Prêtreville, 14]. — *honnorable home Nycollas* ***Davoult*** 1573 TC [vers Condé-sur-Noireau, 14].

Davoust. — *Julie Marie Marguerite* ***Davoust*** 1900 TDM [Mézidon, auj. Mézidon-Canon, 14].

de Avenai. — *Ansketil* ***de Avenai*** 1198 MR II 19b [bailliage de Caen, 14].

de Avenaio. — *Alanus* ***de Avenaio*** 1213 RJE 33 § 129 [jugement à Falaise, 14].

de Avenas. — [gén.] *Willelmi* ***de Avenas*** 1203 MR II 82a [bailliage de Cotentin, 50].

de Avenis. — [acc.] *Nicholaum* ***de Avenis*** 1217 RJE 51 § 201 [jugement à Falaise, 14].

de Avesnes. — [gén.] *Guidonis* ***de Avesnes*** 1195 MR I 44a [bailliage de Caux, 76].

de Formentin. — *Ricardus* ***de Formentin*** 1180 MR I 30b [bailliage d'Auge, 14]. — *Heres Roberti* ***de Formentin*** 1198 MR II 31a [bailliage d'Auge, 14]. — *Jehan Lambert* ***de Formentin*** 1593 HEL [garde du scel à Lisieux, 14].

de Formentino. — *Robertus* ***de Formentino*** *et Ricardus, frater ejus, de Mereio* 1247 QN 8 § 53 [Méry-Corbon, 14].

de Fourmentin. — *la terre Robert Fromentin au Grant Doict* 1261/1266 RDBR 214, *la terre Robert Formentin anvers Manerbe* 1261/1266 RDBR 215, *la terre Robert* ***de Fourmentin*** 1312 CGB [Grandouet, 14].

Desbleds. — *J[ea]n B[aptis]te* ***Desbleds*** 1809 CN [Bénouville, 14].

Desblées. — *François* ***Desblées*** 1754 ECSG [Saint-Georges-en-Auge, 14].

Dragin. — *Pierre* ***Dragin****, couvreur* 1684 RTL [Lisieux, 14].

ESTOC. — *Pierre* ***Estoc*** 1319 LXM 149 § CXX [tabellion à Lisieux, 14].

ESTOUC. — *Guillaume* ***Estouc****, borgois de Baieux* 1298 LRB I 127 § CVII [Bayeux, 14].

FORMENTIN. — [abl.] *Barthomoleo* ***Formentin*** 1195 MR I 55b [bailliage de Caen 14]. — *Rogerius* ***Formentin*** [...]*, de Neauffe* 1247 QN 34 § 265 [Neaufles-sur-Risle, auj. Neaufles-Auvergny, 27]. — *la terre Robert Fromentin au Grant Doict* 1261/1266 RDBR 214, *la terre Robert* ***Formentin*** *anvers Manerbe* 1261/1266 RDBR 215, *la terre Robert de Fourmentin* 1312 CGB [Grandouet, 14]. — *Guillelmus* ***Formentin****, de parrochia de Ethinvilla* 1268 CCC 279 § 149 [Étienville, 50]. — *Ricard* ***Formentin*** 1272 LRE 22 [Eu, 76].

FOURMENT. — *Guillemin* ***Fourment*** 14e s. CLX [Lisieux, 14]. — *Richard* ***Fourment****, masson* 1531/1532 CNCE [Rouen, 76]. — *Ysbeau* ***Fourment*** 1550 RPSH [Rouen, 76].

FOURMENT. — *Guillaume* ***Fourmentin*** 1452 PSP [Caen, 14].

FROMENTIN. — *la terre Robert* ***Fromentin*** *au Grant Doict* 1261/1266 RDBR 214, *la terre Robert Formentin anvers Manerbe* 1261/1266 RDBR 215, *la terre Robert de Fourmentin* 1312 CGB [Grandouet, 14].

GAMBEDORGE. — *Noel* ***Gambedorge*** 1444 CJM [Les Moutiers-Hubert, 14].

GARBES. — [acc.] *Colinum* ***Garbes*** 1321 LXM 153 § CXXIII [Lisieux, 14].

GASTEBLÉ. — *Robertus* ***Gasteble*** 1234 CNDT 46 § LXV, *Robertus* ***Gasteble*** *de Sicco Robore* 1235 CNDT 45 § LXIV [Saint-Ouen-de-Sècherouvre, 61].

GAVÉ. — *Jean* ***Gavé****, toilier* 1747 RTLU [Luneray, 76; forme dialectale].

GAVEL. — *Robertus* ***Gavel*** 1247 QN 24 § 183 [Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, 61].

GRAINDORGE. — *Robert* ***Graindorge*** 1228 CNo 61a § 379 n. 2 [Montfarville, 50; prénom probablement francisé].

GRANUM / GRANUS. — [dat.] *Vitali* ***Grano*** 1180 MR I 6b [prévôté et comté d'Alençon, 61].

GREBET. — *Marie* ***Grebet*** 1421 RNF 187a § 1046 [non localisé].

GUERBETTE. — *Nicollas* ***Guerbette****, thenneur* 1637 LCEL [Lisieux, 14]. — *Phillipes* ***Guerbette****, filacier* 1684 RTL [Lisieux, 14].

HAUVEL. — *Robert* ***Hauvel*** 1629 RCB 48 [Blangy-le-Château, 14]. — *Robert* ***Hauvel****, tellier* 1684 RTL [Lisieux, 14]. — *Pierre-Jouin* ***Hauvel*** 1789 ANDG 407 § CXIV [Honfleur, 14].

HOTON. — *Willelmus* ***Hoton*** 1419 RNF 70b § 380 [bailliage de Gisors, 27].

LE BLAER. — [gén.] *Reginaldi Bladarii* 1195 MR I 60a, [abl.] *Renaldo* ***le Blaer*** 1191/1196 MR I 200b [prévôté de Caen, 14].

LE GRAIN, LEGRAIN. — *Pierre* ***le Grain*** 1464/1465 CAR [Rouen, 76]. — *Nicollas* ***Legrain*** *dit La Couve, crocquetier* 1735 RTT [Troarn, 14].

LE MAQUETEL. — *Ranulfus* ***le Maquetel*** 1274 CBER [Berville, 14].

MAL JAVALA. — *Galfridus* ***Mal javala*** 1198 MR II 32b [vicomté de Bonneville-sur-Touques, 14].

MESSYÉ. — *Pierres* ***Messye*** [lire ***Messyé***] 1555 JSG II 231 [Valognes, 50].

MODIUS BLADI. — *dominus Guillelmus* ***Modius bladi*** 1254 CNo 92a § 517 [Gisors (?), 27].

MOESSON. — *Pierres Faligot dit* ***Moesson*** 1380 RLA [Les Andelys, 27].

MOISSON. — *Guillaume* ***Moisson*** 1261/1266 RDBR 83 [sergenterie de Brionne, 27]. — ***Moisson*** 1380 RLA [Les Andelys, 27]. — ***Moisson*** 1549 JSG I 55, *Moysson* 1553 JSG I 310 [Le Mesnil-au-Val, 50].

MOYSSON. — *Moisson* 1549 JSG I 55, ***Moysson*** 1553 JSG I 310 [Le Mesnil-au-Val, 50].

MUSLON. — *Simon* ***Muslon*** 1319 CCC 370 § 237 [Lastelle > Le Plessis-Lastelle, 50].

PAILLETE. — *Robertus Paillette*; *Robertus* ***Paillete*** 1273 CCC 357 § 227 [Cherbourg, 50].

PAILLETTE. — *Robertus* ***Paillette***; *Robertus Paillete* 1273 CCC 357 § 227 [Cherbourg, 50].

PANIS AVENE. — [abl.] *Radulfo* ***Pane avene*** 1180 MR I 19b [bailliage de Caux, 76].

PAPAVOINE. — *Estienne* ***Papavoine****, toillier* 1684 RTL [Lisieux, 14].

PETIT BLÉ, PETITBLÉ. — ***Petitblé*** 1553 JSG II 17, ***Petit blé***

1554 JSG II 70 [Valognes, 50].

PILLE ORGE. — *Guillotus* ***Pille orge****, de Serigneio* 1247 QN 23 § 169 [Sérigny, 61].

PIQUERY. — *Johan* ***Piquery*** 1291 LJSO [Léry, 27].

TOULORGE. — *frère Robert* ***Toulorge****, cordelier de Bayeulx* 1556 JSG II 316 [Bayeux, 14].

VASTANSGRANUM. — *Radulfus* ***Vastansgranum*** 1088 CAJ I 119 § XXXVII [Jumièges, 76].

VATEGRAIN. — *Jehan* ***Vategrain*** 1380 RLA [Les Andelys, 27].

VIDEBREN. — *Elliot* ***Videbren*** 1440 BL 580 [Saint-Côme-du-Mont, 50].

WASTEBLÉ. — ***Wasteble*** 1195 MR I 88b [bailliage de Cotentin, 50].

Blé (Triticum vulgare L.). Planche extraite des Plantes médicinales de Köhler (1887)

Quand le blé vient à manquer

L'émeute du 2 mars 1812 à Caen

Pierre COFTIER

En 2016, les Archives du Calvados font l'acquisition d'une lettre signée de Napoléon qui éclaire d'un jour nouveau un drame survenu à Caen en mars 1812. L'Empereur donne à son ministre de la Guerre[53] les consignes à transmettre au général Durosnel, dépêché à Caen aux lendemains des troubles qui ont agité la ville. Les quelques lignes de ce courrier modifient-elles les connaissances sur l'émeute de 1812 telles qu'elles résultent des archives conservées et des travaux d'historiens ?

La restitution du cours des événements est permise par le recoupement des correspondances nombreuses entre les différentes autorités, municipales, préfectorales, policières (officielles et secrètes), militaires, ministérielles, accessibles aux Archives du Calvados et aux Archives nationales. Pour se faire une

53. Henri Clarke, duc de Feltre.

idée du point de vue de la population, la presse étant censurée, il faudra se contenter de quelques lettres anonymes annexées aux dossiers et du journal tenu par deux citoyens caennais[54].

En 1871, à partir des documents disponibles et des derniers témoignages recueillis, Eugène Canivet, conservateur des Archives de Caen, rend compte des journées de mars 1812 rapidement oubliées en raison de la précipitation du cours de l'histoire. Il révèle qu'une pièce essentielle a disparu, le dossier de justice, et il s'appuie sur autre une source précieuse : un cahier manuscrit de quarante pages remis par un témoin âgé de quinze ans au moment des faits[55]. Dans un ouvrage paru en 1896, *Napoléon et la disette de 1812*, Gaston Lavalley, conservateur à la bibliothèque de Caen, retranscrit et commente les archives préservées.

« Du travail et du pain »

Quel est le degré de gravité des événements que Napoléon nomme *« émeute »* ? Le premier acte s'en déroule, le lundi 2 mars 1812, dans une église convertie en halle aux grains place Saint-Sauveur. Le commissaire de police signale un rassemblement tumultueux contre le prix élevé des grains et le manque d'ouvrage, aux cris de *« du travail et du pain »*.

---

54. Georges Lesage, *La vie caennaise du Consulat au Second Empire, racontée par un bourgeois et un homme du peuple*, 1er volume, 1927.

55. Le manuscrit de Charles Le Sénécal, conservé dans le fonds normand de la bibliothèque de Caen, est retranscrit dans *Révolte à Caen, 1812*, Pierre Coftier, Paul Dartiguenave, Éd. Cahiers du temps, 1999.

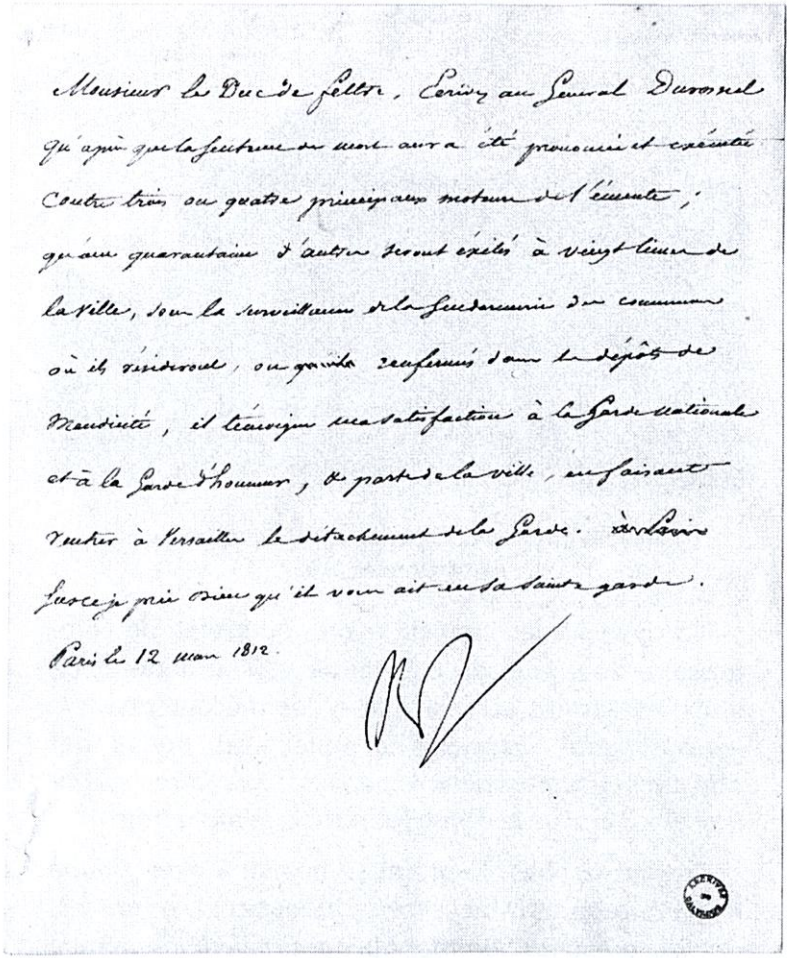

Monsieur le Duc de Feltre, Ecrivez au Général Durosnel qu'après que la sentence de mort aura été prononcée et exécutée contre trois ou quatre principaux moteurs de l'émeute ; qu'une quarantaine d'autres seront exilés à vingt lieues de la ville, sous la surveillance de la gendarmerie des communes où ils résideront, ou renfermés dans les dépôts de mendicité, il témoigne sa satisfaction à la Garde nationale et à la Garde d'honneur, et parte de la ville, en faisant rentrer à Versailles le détachement de la Garde. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

Paris le 12 mars 1812.

Lettre de Napoléon, 12 mars 1812.
Archives départementales du Calvados, 1J278.

« Monsieur de Duc de Feltre, écrivez au Général Durosnel qu'après que la sentence de mort aura été prononcée et exécutée contre trois ou quatre principaux moteurs de l'émeute ; qu'une quarantaine d'autres seront exilés à vingt lieues de la ville, sous la surveillance de la gendarmerie des communes où ils résideront, ou renfermés dans les dépôts de mendicité, il témoigne sa satisfaction à la Garde nationale et à la Garde d'honneur, et parte de la ville, en faisant rentrer à Versailles le détachement de la Garde. Je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Paris, le 12 mars 1812. »

La halle aux grains, ancienne église Saint-Sauveur désaffectée en 1791.

L'arrivée sur les lieux du maire, du préfet, du commissaire de police, du colonel de gendarmerie et de deux gendarmes semble calmer les mécontents. *« Je les haranguai* - rapporte le préfet - *et, autant par adresse que par fermeté, je parvins à leur faire évacuer les lieux. Lorsque le calme fut rétabli, je me retirai. »*[56]

Devant la halle, le préfet se heurte à *« un groupe d'une quarantaine de femmes furieuses et, parmi lesquelles, quelques hommes qui paraissaient les animer. Je leur présentai le mal qu'elles se faisaient à elles-mêmes par une semblable démarche. »*[57]

---

56. Lettre préfet au ministre de la Police, 3 mars 1812. Archives nationales, F7 8302.

57. Lettre du préfet au ministre de la Police, 3 mars 1812. Archives départementales du Calvados.

Portrait d'Alexandre Méchin, préfet du Calvados, Archives départementales du Calvados, nouvacq1473 09. Alexandre Méchin (1772-1840), engagé dans la Révolution française, baron d'Empire, il occupe plusieurs postes de préfet dont celui du Calvados en 1810. Révoqué à la Restauration, « Méchin ne fut point regretté ; depuis l'insurrection pour les grains, il était généralement détesté. » Laurent Esnault, Mémoires sur Caen, année 1814.

Les maladresses du préfet vont, de son propre aveu, compromettre un calme précaire. À une femme qui ne peut acheter de pain pour nourrir ses six enfants, il demande *« pourquoi, n'ayant pas d'argent pour acheter du blé, elle venait à la halle ». « Je ne fus pas compris »*, commente-il et, pour l'apaiser, il lui donne *« une pièce d'un franc, en lui demandant de se retirer. Au même instant, toutes les autres femmes levèrent les mains pour obtenir quelques pièces. J'avais environ 18 francs de cette monnaie et je leur jetai*[58]*. Cette libéralité, que je le*

58. Un ouvrier des ateliers publics gagne un franc pour une journée de 12 heures.

Portrait de Jacques Lentaigne de Logivière, maire de Caen. Cliché Bibliothèque de Caen, FNI T 50. Lentaigne de Logivière (1769-1839) est nommé maire de Caen par Napoléon en 1806. Rallié à la Restauration, il sera cependant contraint à se démettre de son mandat en 1816. « Le maire que l'on dit intègre est généralement détesté. » Lettre du commissaire de « police secrète » au ministre de la Police, 7 mars 1812. Archives nationales.

confesse intempestive (mais j'avais à dissiper un noyau contre lequel je n'étais point en mesure d'employer la force), augmenta momentanément le désordre. »

Une bousculade empêche le commissaire de police d'interpeler une femme. Un homme déclare *« qu'on n'arrêterait pas cette femme, que ce n'était pas de la prison mais du pain qu'il fallait donner au peuple ».*

Dans la confusion, poursuivis par la foule, le préfet et le maire se réfugient dans la préfecture dont les carreaux sont visés par des jets de pierres.

En fin de journée, les événements prennent une tournure dramatique. Au milieu de l'attroupement demeuré sur la place de la halle, *« une voix dominant le tumulte fit entendre le cri : "Allons chez Mottelay ! " »*[59]

Le moulin de Montaigu, situé sur la rive droite de l'Orne, près du pont de Vaucelles est le plus important moulin de la ville. Son propriétaire, *« Mottelay, contre lequel on a tant crié »* est accusé d'avoir *« des magasins énormes de grains dans une ferme. On sait que depuis sa banqueroute, il n'est soutenu que par des agioteurs* [spéculateurs] *qui ne s'engraissent que de la misère publique. Les affameurs sont des gens à surveiller sans cesse et particulièrement dans un moment de disette ».*[60]

Une foule franchit l'Orne par le bac et par le pont de Vaucelles, pénètre dans la propriété : *« La maison fut dévastée et pillée. »*[61]

« On a vu dans le pillage -s'indigne le préfet- *des hommes qui se disaient affamés jeter de la farine en l'air ; le lendemain, les abords du moulin en étaient blanchis et couverts de grains épars ; des hommes qui se disaient affamés égorgeaient des bestiaux et les jetaient à la rivière, des hommes qui demandaient du pain enlevaient du linge et des objets précieux. »*[62]

---

59. Eugène Canivet, *L'émeute de 1812*.

60. Lettre du général La Bassée au préfet, 30 mars 1812. Archives départementales du Calvados.

61. Lettre du préfet au ministre de la Police, 3 mars 1812. Archives départementales du Calvados, M8623.

62. *Id.*

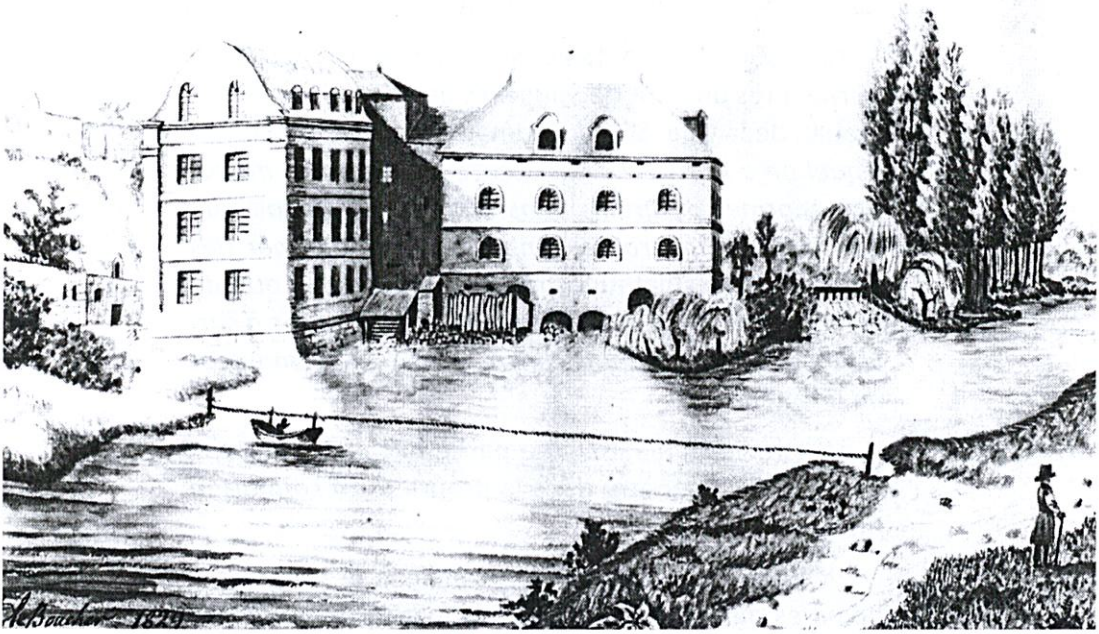

Le moulin de Montaigu peint par A. Le Boucher, 1829.
Bibliothèque municipale de Caen.

La mise à sac du moulin constituait l'épisode le plus grave de la journée du 2 mars 1812, lui conférant la qualification d'émeute. Au bilan, le vol de quelques effets, des sacs de céréales et de farine éventrés et jetés dans l'Orne, des dégâts matériels à la propriété. Aucune victime n'est à déplorer, le meunier a échappé à un mauvais sort en s'enfuyant, l'égorgement des bestiaux se révèle n'être qu'une rumeur.

« Le bras de l'Empereur »

Dans sa lettre, Napoléon félicite quelques-unes des forces qui ont concouru au rétablissement de l'ordre.

La Garde d'honneur a été créée pour accueillir les déplacements de l'Empereur, elle compose des jeunes gens de « bonnes familles » qui se dotent de leur équipement. La Garde nationale, quant à elle, milice héritée de la Révolution, est *« incomplètement organisée et mal armée »*[63]. Le 2 mars, outre ces hommes peu aguerris, ne peuvent être engagés contre « la populace » que 12 gendarmes, 113 soldats des compagnies de réserve, une dizaine d'hommes d'un régiment de cuirassiers. *« Les armes manquent et nous avons besoin de forces »*[64], alerte le préfet pour le cas où les troubles s'aggraveraient. Appelés de Cherbourg, 300 fantassins arrivent à marche forcée. Pourtant, le soir même, la foule s'était dispersée et la cité se figeait dans un calme qui ne se démentirait pas les jours suivants. *« Les faubourgs coupables sont consternés, tremblent »*[65].

Le préfet du Calvados fait imprimer une affiche destinée à être apposée dans toutes les communes du département[66] : « *Ces excès ont été commis le lun-*

---

63. Lettre du préfet au ministre de la Police, 3 mars 1812. Archives nationales, F7 8302.

64. *Id.*

65. Lettre du préfet au ministre de la Police, 6 mars 1812. Archives du Calvados, M7637.

66. Lettre du préfet aux maires du Calvados, 7 mars 1812. Archives du Calvados, M7633.

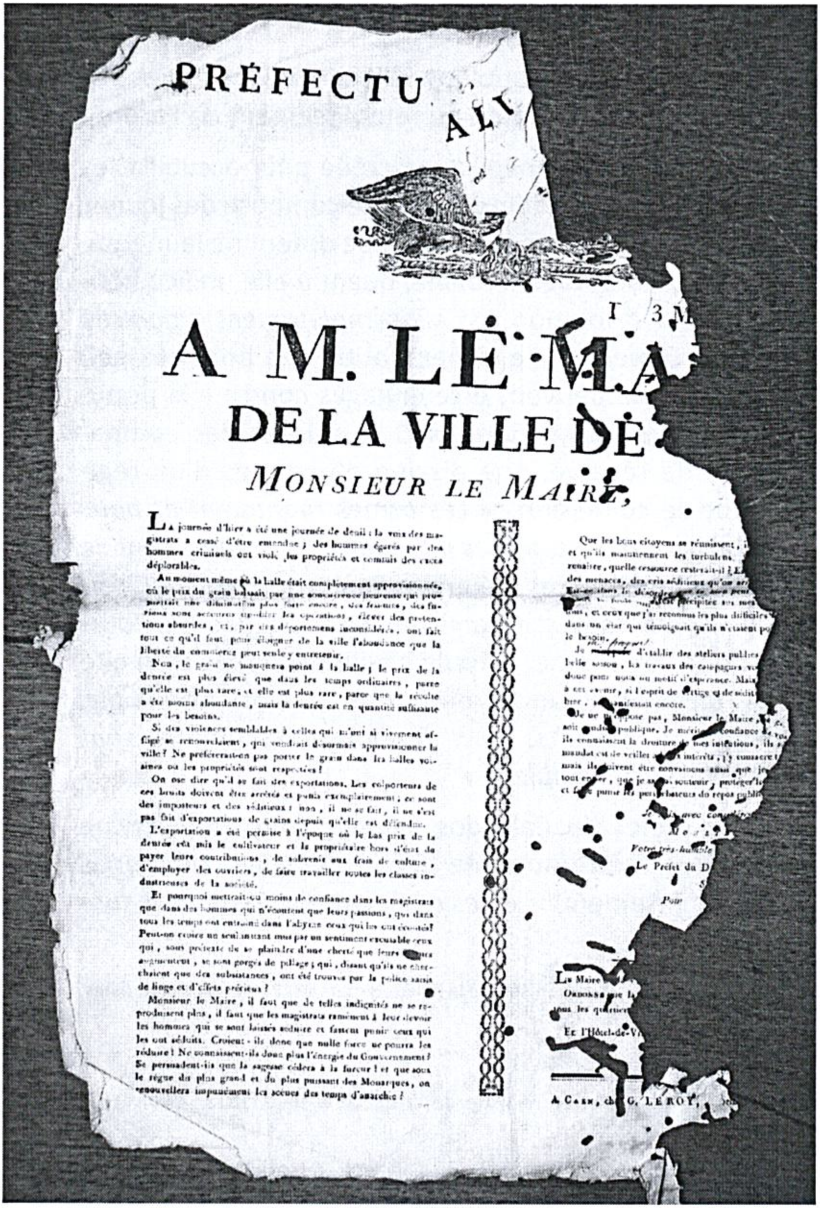

PRÉFECTU… AL…

I… 3 M…

A M. LE MA…

DE LA VILLE DE…

MONSIEUR LE MAIRE,

La journée d'hier a été une journée de deuil : la voix des magistrats a cessé d'être entendue ; des hommes égarés par des hommes criminels ont violé les propriétés et commis des excès déplorables.

Au moment même où la halle était complètement approvisionnée, où le prix du grain baissait par une concurrence heureuse qui promettait une diminution plus forte encore, des femmes, des furieux sont accourus troubler les opérations, élever des prétentions absurdes, et, par des déportemens inconsidérés, ont fait tout ce qu'il faut pour éloigner de la ville l'abondance que la liberté du commerce peut seule y entretenir.

Non, le grain ne manquera point à la halle ; le prix de la denrée est plus élevé que dans les temps ordinaires, parce qu'elle est plus rare, et elle est plus rare, parce que la récolte a été moins abondante, mais la denrée est en quantité suffisante pour les besoins.

Si des violences semblables à celles qui m'ont si vivement affligé se renouvelaient, qui voudrait désormais approvisionner la ville ? Ne préférerait-on pas porter le grain dans les halles voisines où les propriétés sont respectées !

On ose dire qu'il se fait des exportations. Les colporteurs de ces bruits doivent être arrêtés et punis exemplairement ; ce sont des imposteurs et des séditieux : non, il ne se fait, il ne s'est pas fait d'exportations de grains depuis qu'elle est défendue.

L'exportation a été permise à l'époque où le bas prix de la denrée eût mis le cultivateur et le propriétaire hors d'état de payer leurs contributions, de subvenir aux frais de culture, d'employer des ouvriers, de faire travailler toutes les classes industrieuses de la société.

Et pourquoi mettrait-on moins de confiance dans les magistrats que dans des hommes qui n'écoutent que leurs passions, qui dans tous les temps ont entraîné dans l'abyme ceux qui les ont écoutés ! Peut-on croire un seul instant mus par un sentiment excusable ceux qui, sous prétexte de se plaindre d'une cherté que leurs [illegible] augmentent, se sont gorgés de pillage ; qui, disant qu'ils ne cherchaient que des subsistances, ont été trouvés par la police saisis de linge et d'effets précieux ?

Monsieur le Maire, il faut que de telles indignités ne se reproduisent plus, il faut que les magistrats ramènent à leur devoir les hommes qui se sont laissés séduire et fassent punir ceux qui les ont séduits. Croient-ils donc que nulle force ne pourra les réduire ? Ne connaissent-ils donc plus l'énergie du Gouvernement ? Se persuadent-ils que la sagesse cédera à la fureur ! et que sous le règne du plus grand et du plus puissant des Monarques, on renouvellera impunément les scènes des temps d'anarchie !

Que les bons citoyens se réunissent, …
et qu'ils maintiennent les turbulens …
renaître, quelle ressource resterait-il ? …
des menaces, des cris séditieux qu'on …
… le désordre …
… précipitée … mes…
…ons, et ceux que j'ai reconnus les plus difficiles …
dans un état qui témoignait qu'ils n'étaient p…
le besoin.

Je … d'établir des ateliers publics …
belle saison, les travaux des campagnes …
donc pour nous un motif d'espérance. Mais …
à cet avenir, si l'esprit de vertige et de sédit…
bre, se manifestait encore.

Je ne … pas, Monsieur le Maire, …
soit … publique. Je mérite … confiance …
ils connaissent la droiture de mes intentions, ils …
mandat est de veiller … intérêts, j'y consacre …
mais ils doivent être convaincus aussi que je …
tout entier, que je saurai soutenir, protéger …
et faire punir les perturbateurs du repos publi…

Je suis avec consid…

Mo…

Votre très-humble …

Le Préfet du D…

S…

Pour …

Le Maire …

Ordonne que l…

tous les quarti…

En l'Hôtel-de-V…

A Caen, de G. Le Roy, …

Le préfet du Calvados s'adresse par voie d'affiche au maire de Caen, le lendemain de l'émeute. Archives du Calvados, 6Z209.

di, et la nuit du mercredi au jeudi n'était pas encore achevée, que déjà un officier général d'une haute distinction, envoyé du sein de la Cour par l'Empereur lui-même, et suivi de forces imposantes était à nos portes [...]. *C'est ainsi que le bras tout puissant de l'Empereur se fait sentir soudainement à toutes les distances, soit que les ennemis du dehors, soit que les séditieux du dedans le forcent à lancer la foudre. »*

Le général Durosnel, comte d'Empire, aide de camp de l'empereur, entre dans la ville le 6 mars, au son du canon, suivi bientôt de plusieurs centaines de soldats, instrument de *« cette puissance à qui tout cède* [...], *effroi des méchants et gage de la sécurité des gens de bien ».*

Les autorités civiles et religieuses approuvent par avance la répression qui va s'abattre. L'évêque de Bayeux, Mgr Brault, fait lire dans les églises une « lettre pastorale » : *« Vous désirez que le prix des grains soit plus modéré. Ah ! N.T.C.F.* [nos très chers frères], *nous le désirons comme vous ; c'est le vœu de toutes les âmes honnêtes et sensibles ; mais est-ce donc par des clameurs indécentes, par des assemblées illicites, par des voies de fait criminelles, par des attentats contre l'autorité légitime, que vos désirs pourront s'accomplir ?* [...] *si vous étiez de bons chrétiens, vous mettriez votre confiance en Dieu qui nourrit les oiseaux du ciel et qui ne permettra jamais que le juste soit abandonné.* [...] *Ecoutez les Magistrats qui vous aiment, et qui ne sont occupés qu'à multiplier vos ressources.* [...] *Ecoutez les Pasteurs que J.C.* [Jésus Christ] *vous a donné pour vous diriger et vous conduire; ils vous diront que tout murmure contre la Providence est*

PRÉFECTURE DU CALVADOS.

Du 7 Mars 1812.

ALEXANDRE-EDME MÉCHIN, Chevalier, Baron de l'Empire, Officier de la Légion d'Honneur, Préfet du Calvados,

A MESSIEURS LES MAIRES.

MESSIEURS,

Vous aurez su que le 2 de ce mois, la ville de Caen a été le théâtre de désordres déplorables ; vous aurez su qu'une multitude insensée, après avoir méconnu l'autorité des magistrats, insulté à la demeure du chef de l'administration, s'est rendue coupable de pillage. Il faut que vous appreniez aujourd'hui que l'ordre a été aussitôt rétabli que troublé ; que les séditieux les plus effrénés sont tous la main de la loi, et vont être exemplairement punis.

Ces excès ont été connus le lundi, et la nuit du mercredi au jeudi n'était pas encore achevée, que déjà un officier général d'une haute distinction, envoyé du sein de la Cour par l'Empereur lui-même, et suivi de forces imposantes, était à nos portes.

Hier matin, M. le comte DUMONCEAU, général de division, aide-de-camp de Sa Majesté, et chargé de ses pouvoirs, a fait à neuf heures son entrée solennelle dans cette ville.

C'est ainsi que le bras tout-puissant de l'Empereur se fait sentir soudainement à toutes les distances, soit que les ennemis du dehors, soit que les séditieux du dedans le forcent à lancer la foudre.

Cette puissance à qui tout cède, et cette activité qui n'eut jamais d'égale, sont l'effroi des méchans, et le gage de la sécurité des gens de bien.

les propriétés désignées au pillage, celle qui a été attaquée la première est une usine importante, précieuse pour l'approvisionnement de la ville, et qui, par le mécanisme ingénieux qui la fait mouvoir, assure une mouture facile et économique dans toutes les saisons de l'année.

Quelques sacs de grains de diverses espèces ont été trouvés dans les greniers : et ne faut-il pas qu'il y ait du bled dans un moulin ! et ce bled n'était-il pas la propriété de ceux qui l'avaient confié au meunier pour le réduire en farine ! On a vu sans ce pillage, des hommes qui se disaient affamés, jeter la farine en l'air ; le lendemain, les abords de cette propriété en étaient blanchis, et couverts de grains épars : des hommes qui se disaient affamés égorgeaient des bestiaux, et les jetaient dans la rivière : des hommes qui demandaient du pain, enlevaient du linge et des objets précieux.

Le pain n'a point manqué, il ne manquera jamais sur aucun point du Département ; les boutiques des boulangers ont été constamment approvisionnées, elles continueront à l'être : mais il faut qu'on accorde aux magistrats la confiance qui leur est due, et qu'on les environne du respect que commandent leurs fonctions.

Méconnaître leur caractère, c'est violer les lois, c'est outrager la majesté du Prince, qui prouve, par les mesures vigoureuses qu'il [illegible]

Lettre du préfet aux maires du Calvados, 7 mars 1812. Archives du Calvados, M7633.

un blasphème, toute révolte contre l'autorité est un attentat énorme, toute parole injurieuse, un crime digne de l'enfer. »[67]

67. Lettre pastorale de Mgr Brault. Archives du Calvados, M7628.

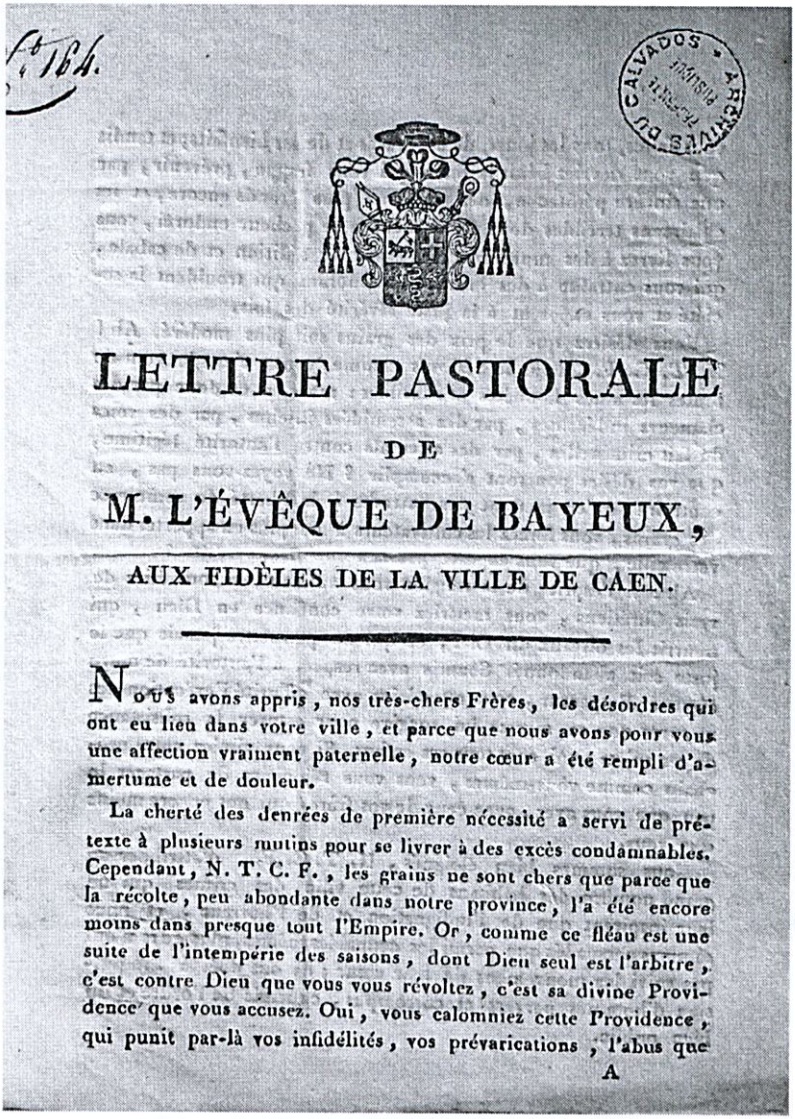

LETTRE PASTORALE

DE

M. L'ÉVÊQUE DE BAYEUX,

AUX FIDÈLES DE LA VILLE DE CAEN.

Nous avons appris, nos très-chers Frères, les désordres qui ont eu lieu dans votre ville, et parce que nous avons pour vous une affection vraiment paternelle, notre cœur a été rempli d'amertume et de douleur.

La cherté des denrées de première nécessité a servi de prétexte à plusieurs mutins pour se livrer à des excès condamnables. Cependant, N. T. C. F., les grains ne sont chers que parce que la récolte, peu abondante dans notre province, l'a été encore moins dans presque tout l'Empire. Or, comme ce fléau est une suite de l'intempérie des saisons, dont Dieu seul est l'arbitre, c'est contre Dieu que vous vous révoltez, c'est sa divine Providence que vous accusez. Oui, vous calomniez cette Providence, qui punit par-là vos infidélités, vos prévarications, l'abus que

A

Lettre de Mgr Brault, évêque de Bayeux, 4 mars 1812.
Archives du Calvados, M 7628.

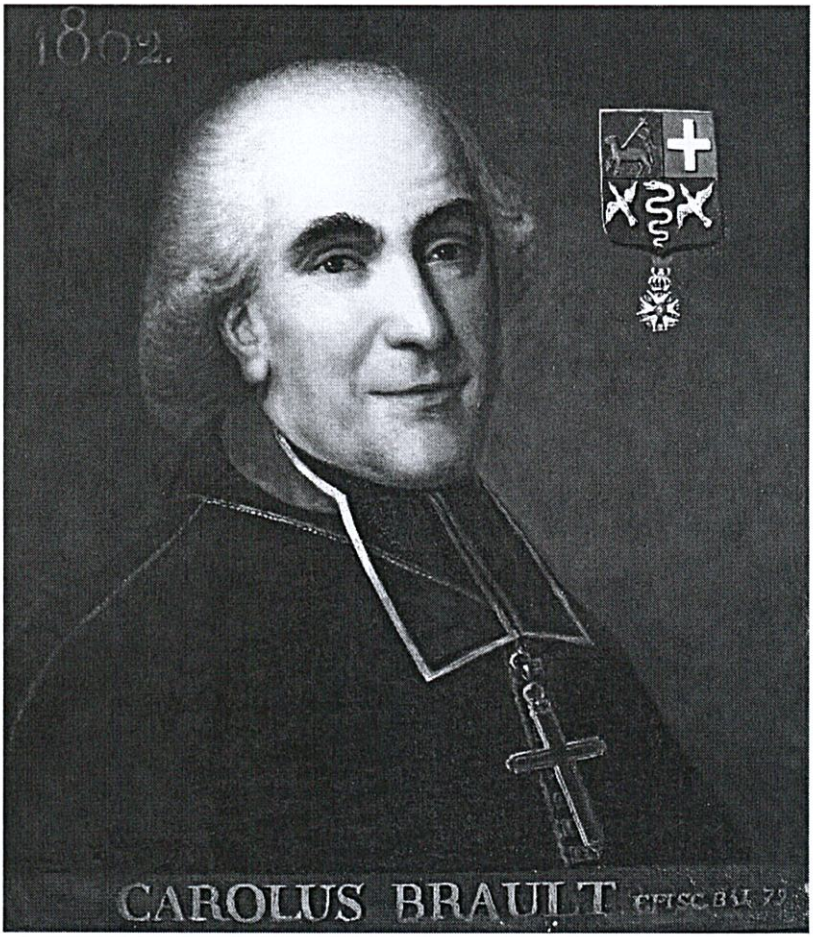

Charles Brault, évêque de Bayeux. Ville de Bayeux - Galerie des portraits de l'ancien palais épiscopal, © Bayeux - MAHB.
Emigré après avoir refusé les serments de la Révolution, Charles Brault rentre en France après le coup d'État de Brumaire (1799). Il est nommé évêque de Bayeux par Napoléon en 1802. Il prête serment au gouvernement et perçoit un traitement de l'État. Promu comte puis baron de l'Empire, il se rallie ensuite aux Bourbons et devient archevêque d'Albi.

La ville est plongée dans la stupeur. Le général Durosnel se fait remettre la liste des *« séditieux les plus hargneux »*, au nombre d'une cinquantaine, *« individus des deux sexes et de tous âges, tous de la plus misérable condition »*[68]. Les suspects sont arrêtés par les soldats à leur domicile à l'aube du 7 mars. *« Le peuple s'attend à des punitions sanglantes ; les familles des séditieux sont atterrées »*[69]. Aux dires du conseil municipal de Caen, *« l'épouvante entrait au cœur des ennemis de l'ordre »*[70].

« Entre mourir de faim ou être fusillé... »

Il ressort de tous les rapports des services de l'État que la cherté des grains et le manque d'ouvrage sont à l'origine de l'effervescence en cette fin d'hiver 1812. La pénurie alimentaire baptisée disette, souvent liée à de mauvaises récoltes, plonge les plus pauvres dans la famine.

Le conseil municipal de Caen, tout en appelant la répression de ses vœux, *« a reconnu que la misère du peuple est au comble, qu'elle résulte non seulement de la cherté toujours croissante des grains, mais encore du défaut de travail et de l'insuffisance des secours à domicile. »*[71]

---

68. Lettre du commissaire de police secrète au ministre de la Police, 7 mars 1812. Archives nationales, F7 8302.

69. Lettre du commissaire spécial au ministre de la Police, 7 mars 1812, Archives du Calvados, M7628.

70. Adresse du conseil municipal de Caen à l'Empereur, 10 mars 1812. Archives nationales, AF IV 1067 50/56.

71. *Id.*

Toutefois, le préfet du Calvados s'interroge sur le caractère spontané de la sédition. *« Est-ce le résultat du malaise de la classe indigente? Y a-t-il derrière le rideau des chefs et des agitateurs ? C'est ce que les renseignements que l'on recueillera chaque jour nous apprendront, et surtout les débats judiciaires. »*[72]

Le gouvernement est alerté par le commissaire spécial de police qui signale qu'*« au fort des pillages, on a distingué ces vociférations : "Nous sommes régis par des lois tyranniques ; nous renouvellerons s'il le faut les scènes de Belzunce*[73]*, et nous promènerons des têtes" »*[74]. Le policier insiste le lendemain : *« Cette émeute aurait un caractère important et se rattacherait à la politique. Il est à remarquer que le même jour où elle avait lieu, on assurait que les Anglais croisaient devant la côte et menaçaient d'une descente. »* Beaucoup de rumeurs circulent mais rien dans les faits ne vient confirmer l'action de conspirateurs.

Ainsi, à Honfleur et à Pont-l'Evêque des agitations sont signalées. Le préfet rapporte qu' *« un soulèvement sérieux a éclaté à Beaumont, arrondissement de Pont-l'Evêque. Plus de cinq cents personnes se sont réunies à la halle où il n'y avait que 14 hectolitres de bled. Le maire a voulu les faire délivrer aux boulangers, le peuple s'y est opposé, a méconnu le maire, dis-*

72. Lettre du préfet au ministre de la Police, 4 mars 1812. Archives du Calvados, M 7637.

73. Vicomte de Belzunce, commandant de la garnison de Caen tué le 12 août 1789, place Saint-Pierre.

74. Lettre du commissaire spécial de police au ministre de la Police, 3 mars 1812. Archives nationales, F7 8302.

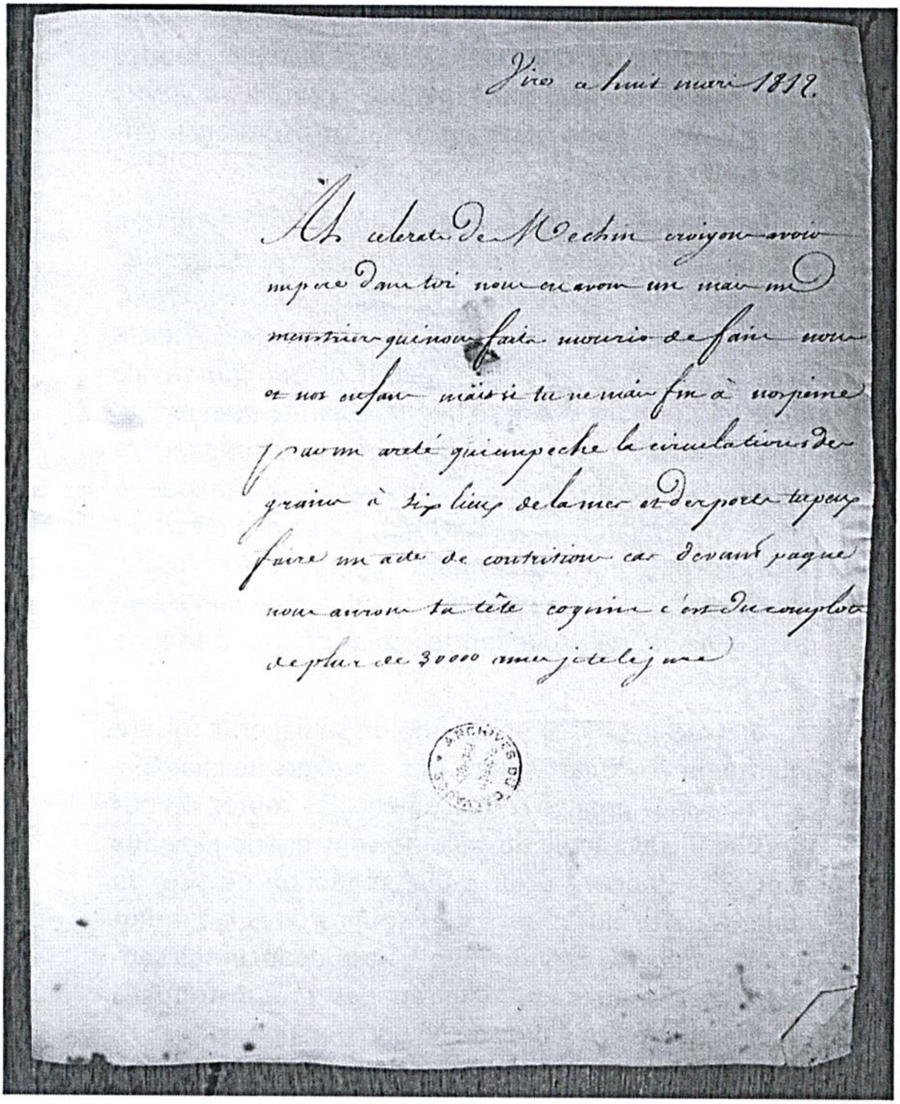

Vire ce huit mars 1812.

Ste celerate de Mechin croyon avoir
impure dan toi nous en avon un mais un
meurtrier qui nous fait mourir de faim nous
et nos enfan mais si tu ne mais fin à nos peine
par un arreté qui empeche la circulation des
grains à six lieux de la mer et des ports tu peux
faire un acte de contrition car devant paque
nous avron ta tête coquine c'est du complot
de plus de 30000 ames je te le jure

Une lettre anonyme du 8 mars 1812 en provenance de Vire, menace de mort le « scélérat » de préfet s'il ne réglemente pas la circulation des grains. Archives du Calvados, M7637.

sipé la force armée et s'est emparé des grains, en les payant au prix de la taxe[75] [...]. *Début juin, des troupes sont envoyées à Argences menacée par les habitants de la vallée d'Auge.»* Des protestations sont aussi entendues à Falaise.

Le ministre de la police est informé, le 26 avril, que *« la situation critique du peuple, privé au même instant de travail et de pain, va toujours en empirant, sans qu'on y aperçoive de remède. La misère affreuse sous le poids de laquelle il gémit et qui commence aussi à atteindre la classe qui jouissait de quelque aisance, exaspère de plus en plus les esprits et suggère des desseins séditieux* [...]. *Aujourd'hui, poussée à bout, la populace ne se contraint plus ; elle dit assez hautement* [...] *qu'entre mourir de faim ou être fusillé, il vaut mieux courir cette dernière chance parce que s'est celle qui mettra le terme le plus prompt à tant de maux.»*[76]

Des mesures sont prises afin de soulager la misère qui frappe le département. Des « ateliers de charité » sont ouverts pour le terrassement des routes autour de Caen. Des cartes de secours sont distribuées aux indigents donnant droit à une réduction du prix du pain. A partir du 1er avril, des soupes dites « à la Rumfort », recette économique à base de légumes sensée remédier au manque de céréales, sont distribuées quotidiennement à plus de 36 000 personnes.

---

75. Fixation autoritaire du prix d'une denrée.

76. Lettre du commissaire spécial de police au ministre de la Police, 26 avril 1812. Archives nationales, F7 8302.

L'innovation la plus commentée résulte d'un arrêté du 14 juin qui vise à introduire le riz dans la consommation. Le 24 juin, le préfet Méchin s'enthousiasme : *« Je ne puis trop m'applaudir, le riz nous sauve. »* Mais, quelques semaines plus tard, il se lamente sur l'insuccès de ses bonnes recettes : *« Nos Normands à tête de fer préfèrent un horrible pain d'avoine à un pain superbe fait à deux tiers de froment et un tiers de riz. Les préventions les plus absurdes sont indéracinables ici. Les pommes de terre sont encore presque généralement considérées comme un aliment de rebut bon tout au plus pour les pourceaux. »*[77]

Tout au long du printemps 1812, les halles sont mal approvisionnées, certains paysans sont accusés de pratiquer la rétention des grains, malgré la menace d'établir des garnisaires[78] à leur domicile.

En juin 1812, le commissaire spécial inspecte un pays d'Auge *« en proie aux horreurs de la famine. Nombre de malheureux ne vivent que d'herbe et de son »*. Il observe *« le même spectacle affligeant »* autour de Lisieux, Orbec, Fervaques et Livarot, *« partout des visages livides et des corps défaillants, partout des malheureux assis au bord des chemins, attendant la pitié des voyageurs et ayant à peiner la force de la solliciter »*.[79]

---

77. Lettre du préfet au ministre de la Police, 7 juillet 1812. Archives nationales, F7 8302.

78. Le garnisaire est une personne installée en punition au domicile du cultivateur qui est obligé de l'entretenir.

79. Lettre du commissaire spécial de police au préfet, 11 juin 1812. Archives nationales, AF IV 1048.

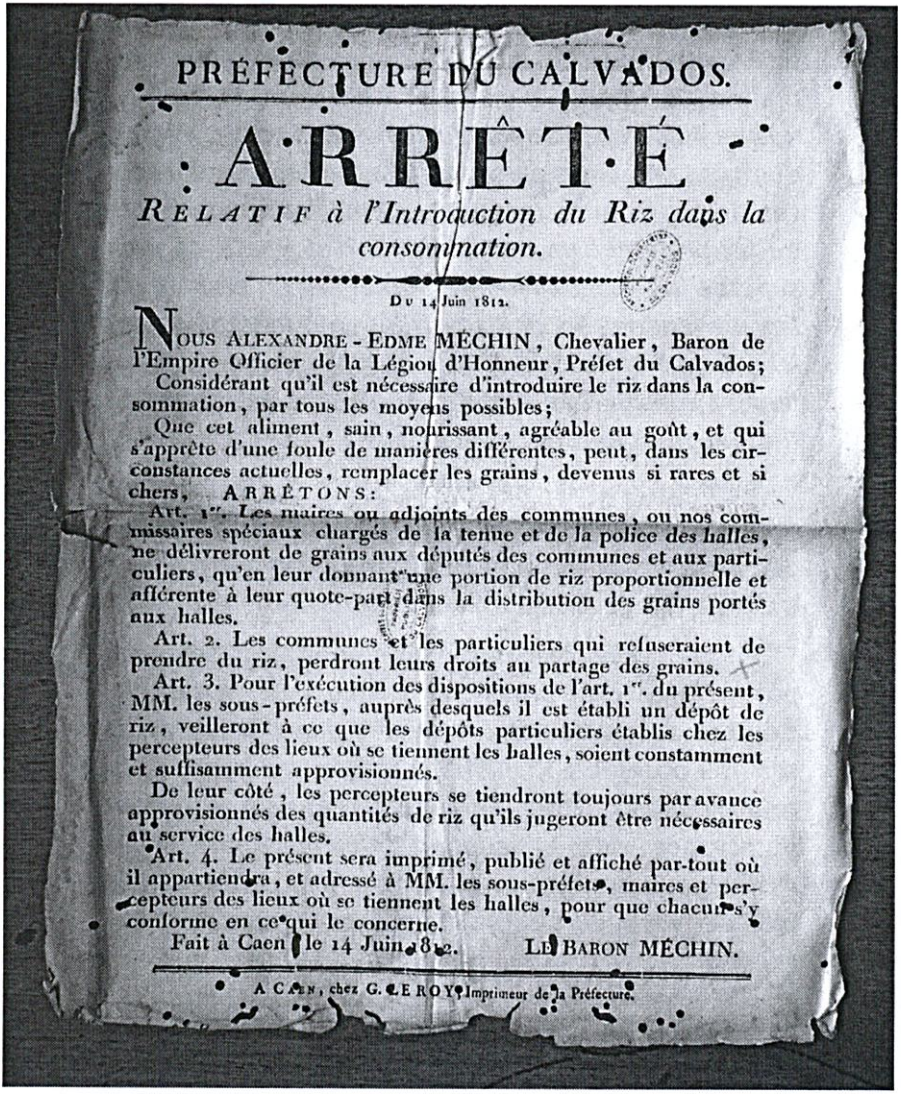

PRÉFECTURE DU CALVADOS.

ARRÊTÉ

RELATIF à l'Introduction du Riz dans la consommation.

DU 14 Juin 1812.

NOUS ALEXANDRE-EDME MÉCHIN, Chevalier, Baron de l'Empire Officier de la Légion d'Honneur, Préfet du Calvados;

Considérant qu'il est nécessaire d'introduire le riz dans la consommation, par tous les moyens possibles;

Que cet aliment, sain, nourissant, agréable au goût, et qui s'apprête d'une foule de manières différentes, peut, dans les circonstances actuelles, remplacer les grains, devenus si rares et si chers, ARRÊTONS:

Art. 1er. Les maires ou adjoints des communes, ou nos commissaires spéciaux chargés de la tenue et de la police des halles, ne délivreront de grains aux députés des communes et aux particuliers, qu'en leur donnant une portion de riz proportionnelle et afférente à leur quote-part dans la distribution des grains portés aux halles.

Art. 2. Les communes et les particuliers qui refuseraient de prendre du riz, perdront leurs droits au partage des grains.

Art. 3. Pour l'exécution des dispositions de l'art. 1er. du présent, MM. les sous-préfets, auprès desquels il est établi un dépôt de riz, veilleront à ce que les dépôts particuliers établis chez les percepteurs des lieux où se tiennent les halles, soient constamment et suffisamment approvisionnés.

De leur côté, les percepteurs se tiendront toujours par avance approvisionnés des quantités de riz qu'ils jugeront être nécessaires au service des halles.

Art. 4. Le présent sera imprimé, publié et affiché par-tout où il appartiendra, et adressé à MM. les sous-préfets, maires et percepteurs des lieux où se tiennent les halles, pour que chacun s'y conforme en ce qui le concerne.

Fait à Caen le 14 Juin 1812. LE BARON MÉCHIN.

A CAEN, chez G. LEROY, Imprimeur de la Préfecture.

Arrêté du 14 juin 1812 pour l'introduction du riz dans l'alimentation. Archives du Calvados, 6Z219.

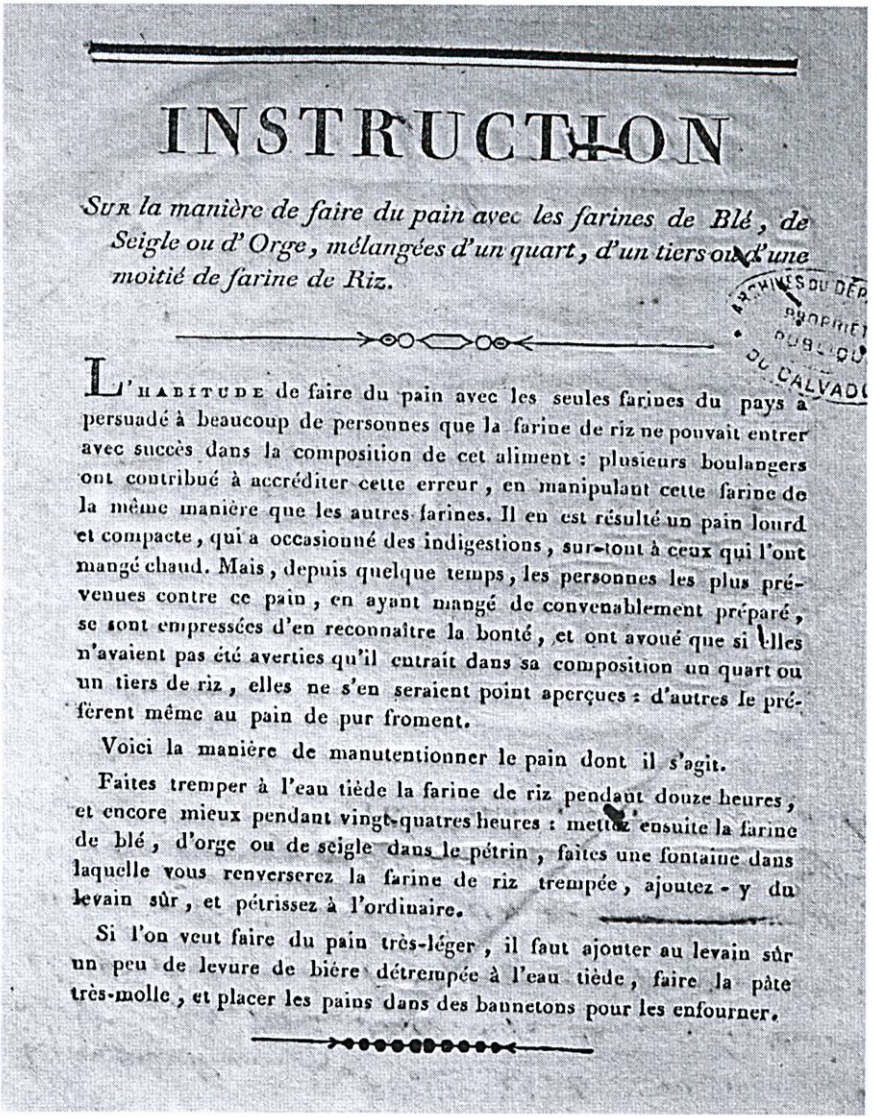

INSTRUCTION

Sur la manière de faire du pain avec les farines de Blé, de Seigle ou d'Orge, mélangées d'un quart, d'un tiers ou d'une moitié de farine de Riz.

ARCHIVES DU DÉP
PROPRIÉ
PUBLIQU
DU CALVADO

L'habitude de faire du pain avec les seules farines du pays a persuadé à beaucoup de personnes que la farine de riz ne pouvait entrer avec succès dans la composition de cet aliment : plusieurs boulangers ont contribué à accréditer cette erreur, en manipulant cette farine de la même manière que les autres farines. Il en est résulté un pain lourd et compacte, qui a occasionné des indigestions, sur-tout à ceux qui l'ont mangé chaud. Mais, depuis quelque temps, les personnes les plus prévenues contre ce pain, en ayant mangé de convenablement préparé, se sont empressées d'en reconnaître la bonté, et ont avoué que si elles n'avaient pas été averties qu'il entrait dans sa composition un quart ou un tiers de riz, elles ne s'en seraient point aperçues : d'autres le préfèrent même au pain de pur froment.

Voici la manière de manutentionner le pain dont il s'agit.

Faites tremper à l'eau tiède la farine de riz pendant douze heures, et encore mieux pendant vingt-quatres heures : mettez ensuite la farine de blé, d'orge ou de seigle dans le pétrin, faites une fontaine dans laquelle vous renverserez la farine de riz trempée, ajoutez-y du levain sûr, et pétrissez à l'ordinaire.

Si l'on veut faire du pain très-léger, il faut ajouter au levain sûr un peu de levure de bière détrempée à l'eau tiède, faire la pâte très-molle, et placer les pains dans des bannetons pour les enfourner.

Instruction pour la préparation du riz, 1812.
Archives du Calvados, 6Z209.

« La terreur salutaire »

Les ordres pour punir les révoltés de Caen sont donnés dans la lettre de l'Empereur le 12 mars, dix jours après les troubles. Le 14 mars à huit heures du matin, les détenus sont transportés au château de Caen pour comparaître devant un tribunal militaire. Il s'agit bien d'un « conseil de guerre » qui rend dans la nuit (le 15 mars à une heure), *« le jugement suivant* [...] *pour être exécuté dans les vingt-quatre heures* [...] *portant condamnation à la peine de mort, aux travaux forcés, à la réclusion, et qui place sous la surveillance de la haute police les individus convaincus d'avoir été auteurs, instigateurs ou complices de sédition du 2 mars. »*[80]

Napoléon avait exigé *« trois ou quatre »* exécutions ainsi qu'une quarantaine de condamnations à des peines plus légères. Sur les 61 prévenus, huit sont condamnés à mort en application de l'article 91 du code des délits et des peines : *« L'attentat ou le complot dont le but sera, soit d'exciter la guerre civile en armant ou en portant les citoyens ou habitants à s'armer les uns contre les autres, soit à porter la dévastation, le massacre et le pillage dans une ou plusieurs communes seront punis de la peine de mort. »* À ces quatre hommes et ces quatre femmes, aucun délai n'est laissé pour obtenir une grâce ou un sursis.

Le 15 mars à 9h30 du matin, après lecture du jugement, *« en présence de la Garde assemblée sous les*

80. Jugement du 14 mars 1812. Archives du Calvados, M7628.

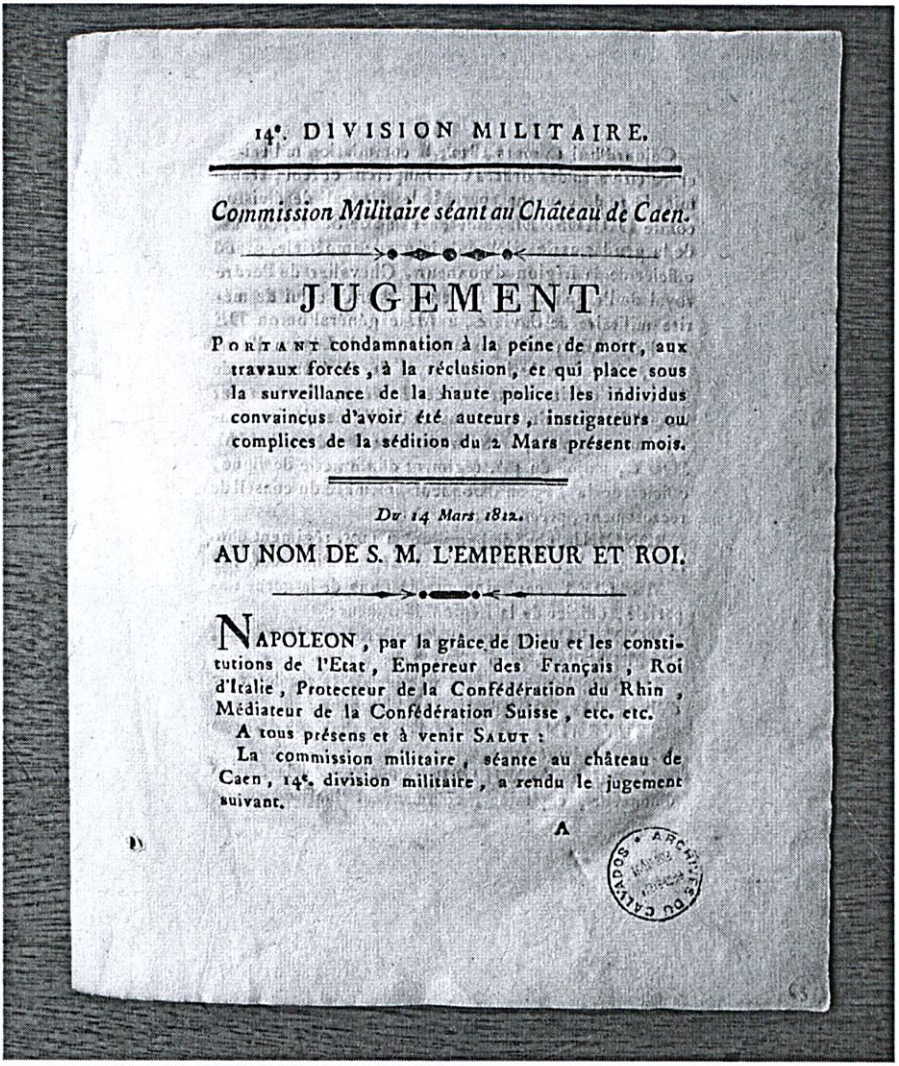

14e. DIVISION MILITAIRE.

Commission Militaire séant au Château de Caen.

JUGEMENT

PORTANT condamnation à la peine de mort, aux travaux forcés, à la réclusion, et qui place sous la surveillance de la haute police les individus convaincus d'avoir été auteurs, instigateurs ou complices de la sédition du 2 Mars présent mois.

Du 14 Mars 1812.

AU NOM DE S. M. L'EMPEREUR ET ROI.

NAPOLEON, par la grâce de Dieu et les constitutions de l'Etat, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc.

A tous présens et à venir SALUT :

La commission militaire, séante au château de Caen, 14e. division militaire, a rendu le jugement suivant.

A

ARCHIVES DU CALVADOS

Jugement du tribunal militaire, 14 mars 1812. Archives du Calvados, M7628.

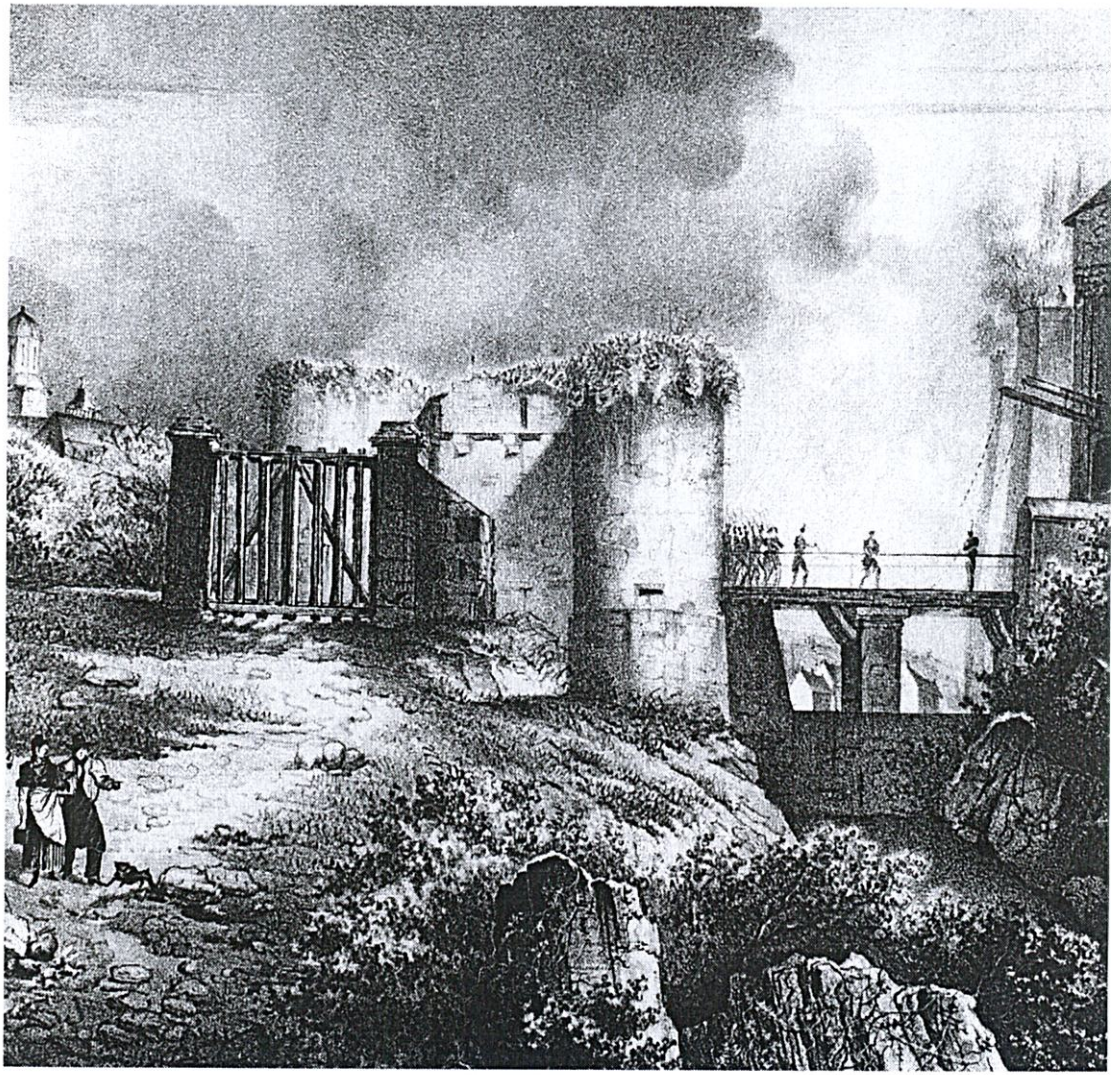

Château de Caen, la porte des Champs dite « de Secours » près de laquelle sont fusillés les émeutiers de 1812.
Bibliothèque de Caen.

armes », les condamnés sont extraits du château par la porte de Secours. Le peloton d'exécution se met en place, quatre hommes et deux femmes sont fusillés ; les deux autres femmes en fuite, échapperont à la sentence.

D'après les documents qui nous sont parvenus[81] les chefs d'accusation pour ceux que Napoléon désigne comme *« principaux moteurs de l'émeute »* sont les suivants :

Auguste Samson, 19 ans, équarrisseur, *« a pris part aux cris séditieux d'une manière à être remarqué »*.

Nicolas Lhonneur, 41ans, maître d'école, *« excitait les femmes et leur disait de poursuivre M. le maire et M. le préfet »*.

François Barbanche, marin, *« séditieux des plus coupables, il a menacé M. le maire et M. le préfet et il a volé trois sacs vides à la halle »*.

Catherine Prévost, dentellière, *« une des plus séditieuse qui a poursuivi M. le préfet ; son fils a lancé des pierres et cassé les vitres des bureaux de la préfecture »*.

Françoise Gougeon, 25 ans, fileuse, aucune mention.

Femme Retour, environ 28 ans, filassière et fille Trilly, environ 20 ans, rentière, toutes deux en fuite, condamnées par contumace, aucune mention.

Parmi les suppliciés, le cas le plus surprenant est celui d'un blanchisseur de coton âgé de 51 ans, Jacques

81. Liste annexée à une lettre du préfet au ministère de la Police, 8 mars 1812, Archives nationales, F7 8302 et jugement du 14 mars 1812, Archives du Calvados, M7628.

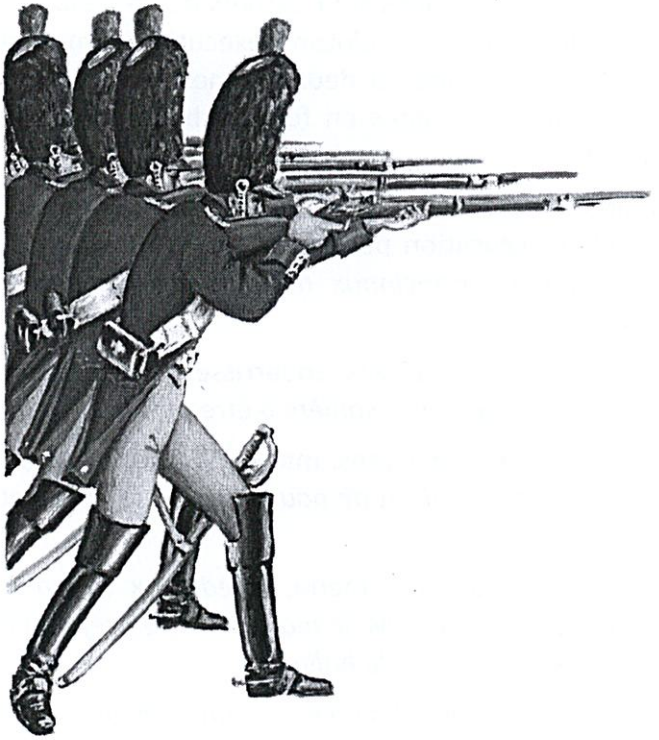

Peloton d'exécution des gendarmes d'élite désignés par le général Durosnel pour la mise à mort des condamnés. Créée par Napoléon, la gendarmerie d'élite intervient dans les affaires de sûreté de l'État et de guérilla. Reconstitution d'André Billaux, gouache, 1999.

Vesdy. Il n'a pris part ni aux incidents de la halle aux grains ni au pillage du moulin de Montaigu et il ne figure pas sur la liste dressée par le préfet. Il est *« arrêté pour propos séditieux »* sur le passage des soldats. Le procureur militaire, doutant de sa santé mentale, avait interrogé à son propos le maire de Caen. Ce dernier

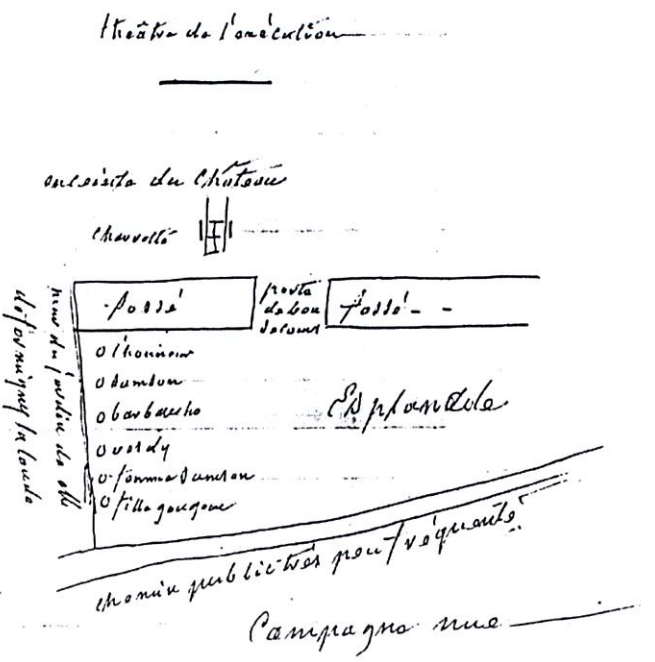

« Théâtre de l'exécution », près de la porte de Secours, côté est du château de Caen. Manuscrit de Charles Le Sénécal, 1861. Bibliothèque municipale de Caen.

avait désigné Jacques Vesdy comme *« un fanatique et un fou que la prudence exige de tenir en réclusion ».*

Les sanctions demandées par Napoléon – assignation à résidence ou enfermement en dépôt de mendicité[82] – sont lourdement aggravées. Comme pour les peines capitales, l'inventaire des châtiments relève

82. Les dépôts de mendicité renforcés sous l'Empire sont des lieux de réclusion pour les vagabonds, mendiants et prostituées, sur simple décision préfectorale.

un calcul mathématique qui confirme l'intuition d'un jugement dicté d'avance. Quatre hommes et quatre femmes sont condamnés à huit ans de travaux forcés, quatre hommes et quatre femmes à cinq ans de réclusion.

Autre indice de l'arithmétique du jugement, les 50 peines prononcées se divisent en 25 condamnations à des peines lourdes et 25 à 5 ans de *« surveillance de la haute police »*. Les métiers du textile fournissent à eux seuls la moitié des condamnés: treize dentellières, dix basestamiers (fabricants de bas), trois fileuses, un tisserand, un blanchisseur, une filassière, un marchand de bas. Les petits métiers de la cité caennaise constituent le complément : des journaliers, vidangeurs, cordonniers, porteurs, brouettières ; un équarrisseur, couvreur, maçon, éperonnier, tourneur, barbier, boucher ; des marchands de tuiles, de peaux de lapin, de fruits ; et enfin un maître d'école et une rentière qui dénotent dans la liste établie.

Neuf jeunes sont désignés pour servir dans la marine impériale. Les dix acquittements prononcés peinent à convaincre que la justice impériale est implacable mais impartiale. Aucun des faits reprochés ne correspondait aux crimes punis de mort ; il n'y avait eu, le 2 mars, ni armes, ni morts, ni blessés et le calme fut rétabli le soir même. L'unique objectif était *« la terreur salutaire qu'a inspirée le jugement des révoltés de Caen »*[83].

---

83. Lettre du ministre de la Police, 21 mars 1812. Archives nationales, AF IV 1048.

Conclusion

Le courrier de Napoléon confirme la crainte des troubles liés à la pénurie en grains, hantise qui traverse les siècles et s'attardera tout au long du XIXe siècle. L'Empereur exprime sa volonté d'imposer la soumission par la terreur avant d'engager ses armées dans la campagne de Russie. Par contre, ce texte éclaire d'un jour nouveau le zèle des exécutants et nourrit la réflexion – la perplexité – sur la mécanique de la violence répressive. On comprend facilement la logique de la brutalité au cœur des événements qualifiés émeutes ou insurrections, mais comment expliquer l'attitude des hommes qui ont concouru, froidement, à un châtiment disproportionné, indépendant des charges retenues, débordant les consignes reçues ? Chargés d'instruire un procès pour l'exemple, effrayés par la possibilité de renouvellement des scènes tumultueuses, ou soucieux d'aller au-devant des désirs de Napoléon, ils ont choisi de briser impitoyablement des vies pour sanctionner un trouble mineur de l'ordre public.

Épilogue

L'Empire s'écroule après la désastreuse campagne de Russie. Napoléon, vaincu, abdique. Le 16 avril 1814, de retour d'Angleterre, Charles Ferdinand d'Artois, duc de Berry, fait halte à Caen. Sans désapprouver la cruauté de la sentence de 1812, il entend séduire la population caennaise par un acte de clémence pour les deux femmes condamnées à mort par contumace

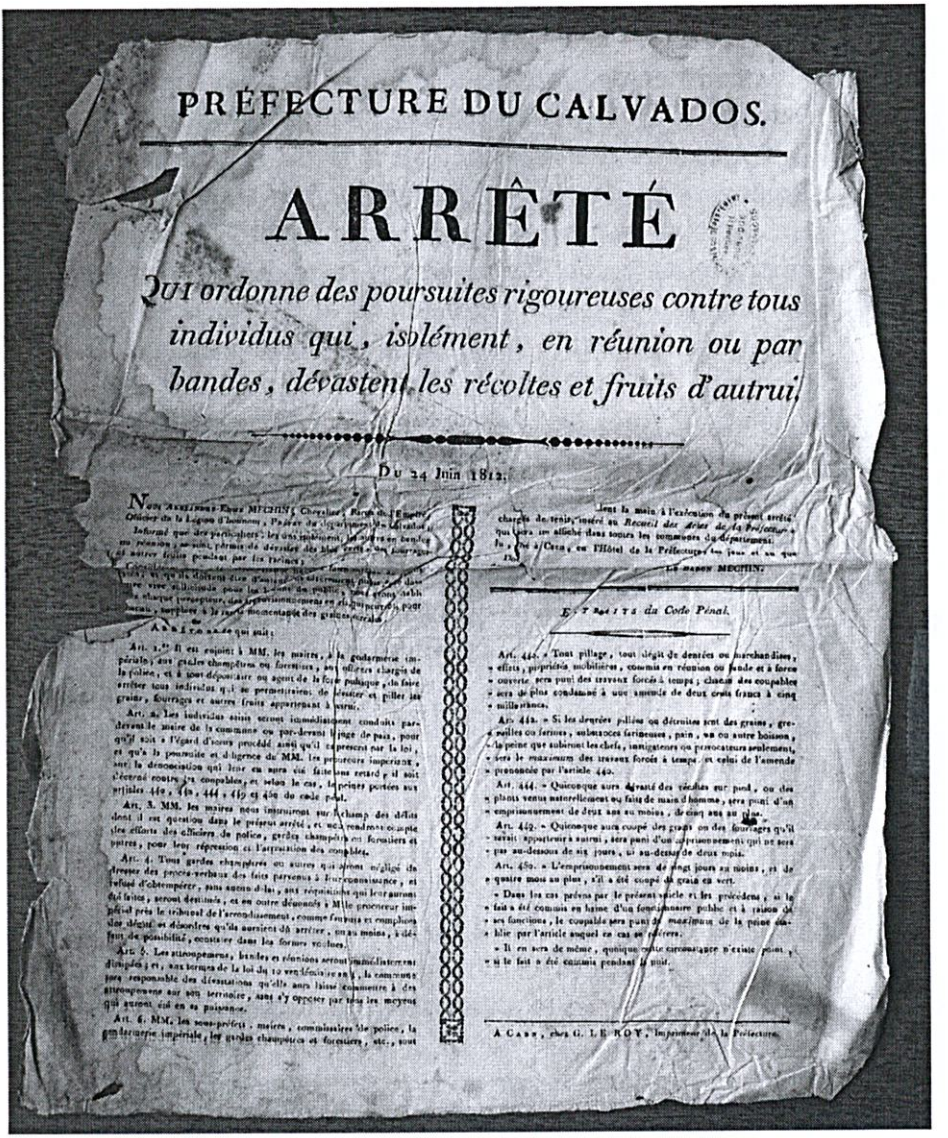

PRÉFECTURE DU CALVADOS.

ARRÊTÉ

Qui ordonne des poursuites rigoureuses contre tous individus qui, isolément, en réunion ou par bandes, dévastent les récoltes et fruits d'autrui.

Du 24 Juin 1812.

Nous Auguste-Louis MECHIN, Chevalier, Baron de l'Empire, Officier de la Légion d'honneur, Préfet du département du Calvados,

Informé que des particuliers, les uns isolément, les autres en bandes ou réunion, se sont permis de dévaster des blés verts ou fourrages, et autres fruits pendans par les racines;

Considérant que ces dévastations, [illegible] sont dans leurs suites, et qu'il devient d'autant plus nécessaire d'en arrêter le cours avec célérité pour la sûreté du public, [illegible] ;

Vu l'article correspondant des [illegible] pour [illegible], pour [illegible] à la juste modération des [illegible] ;

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1.er Il est enjoint à MM. les maires, à la gendarmerie impériale, aux gardes champêtres ou forestiers, aux officiers chargés de la police, et à tout dépositaire ou agent de la force publique, de faire arrêter tous individus qui se permettront de dévaster et piller les grains, fourrages et autres fruits appartenant à autrui.

Art. 2. Les individus saisis seront immédiatement conduits par-devant le maire de la commune ou par-devant le juge de paix, pour qu'il soit à l'égard d'icelui procédé ainsi qu'il est prescrit par la loi, et que la poursuite et diligence de MM. les procureurs impériaux, sur la dénonciation qui leur en sera ou faite sans retard, y ait lieu d'être exercée contre les complices, et selon le cas, les peines portées aux articles 440, 441, 444 et 445 du code pénal.

Art. 3. MM. les maires nous instruiront sur-champ des délits dont il est question dans le présent arrêté, et nous rendront compte des efforts des officiers de police, gardes champêtres et forestiers et autres, pour leur répression et l'arrestation des coupables.

Art. 4. Tous gardes champêtres ou autres qui seront négligés de dresser des procès-verbaux des faits parvenus à leur connaissance, et refusé d'obtempérer, sans autun délai, aux réquisitions qui leur auront été faites, seront destitués, et en outre dénoncés à Mr le procureur impérial près le tribunal de l'arrondissement, comme s'étant rendus complices des délits et désordres qu'ils auraient dû arrêter, sous moins, à défaut de possibilité, constater dans les formes voulues.

Art. 5. Les attroupemens, bandes et réunions seront immédiatement dissipés; et, aux termes de la loi du 10 vendémiaire an 4, la commune sera responsable des dévastations qu'elle aura laissé commettre à des attroupemens sur son territoire, sans s'y opposer par tous les moyens qui auront été en sa puissance.

Art. 6. MM. les sous-préfets, maires, commissaires de police, la gendarmerie impériale, les gardes champêtres et forestiers, etc., sont [illegible] chargés de tenir, inséré au *Recueil des actes de la Préfecture*, qui sera affiché dans toutes les communes du département.

Fait [illegible] (Hôtel) de la Préfecture, [illegible] jour et an que [illegible].

Le Baron MECHIN.

Extrait du Code Pénal.

Art. 440. « Tout pillage, tout dégât de denrées ou marchandises, effets, propriétés mobilières, commis en réunion ou bande et à force ouverte, sera puni des travaux forcés à temps; chacun des coupables sera de plus condamné à une amende de deux cents francs à cinq millefrancs.

Art. 442. « Si les denrées pillées ou détruites sont des grains, grenailles ou farines, substances farineuses, pain, vin ou autre boisson, la peine que subiront les chefs, instigateurs ou provocateurs seulement, sera le maximum des travaux forcés à temps, et celui de l'amende prononcée par l'article 440.

Art. 444. « Quiconque aura dégradé des récoltes sur pied, ou des plants venus naturellement ou fait de main d'homme, sera puni d'un emprisonnement de deux ans au moins, de cinq ans au plus.

Art. 445. « Quiconque aura coupé des grains ou des fourrages qu'il savait appartenir à autrui, sera puni d'un emprisonnement qui ne sera pas au-dessous de six jours, ni au-dessus de deux mois.

Art. 450. « L'emprisonnement sera de vingt jours au moins, et de quatre mois au plus, s'il a été coupé du grain en vert.

« Dans les cas prévus par le présent article et les précédens, si le fait a été commis en haine d'un fonctionnaire public et à raison de ses fonctions, le coupable sera puni du maximum de la peine établie par l'article auquel en cas se réfèrera.

« Il en sera de même, quoique cette circonstance n'existe point, si le fait a été commis pendant la nuit.

A Caen, chez G. LE ROY, Imprimeur de la Préfecture.

Arrêté du 24 juin 1812 contre les pillages.
Archives du Calvados, 6Z209.

et pour les émeutiers emprisonnés à Bicêtre[84] ou détenus au bagne de Cherbourg. Un spectacle au théâtre de Caen dans la soirée du 17 avril est l'occasion de mettre en scène la miséricorde du représentant de la famille royale.

En 1820, le duc de Berry est assassiné. Une souscription auprès de la population permet l'érection d'un monument rappelant le passage à Caen du neveu de Louis XVIII[85]. Un obélisque en granit de Vire est érigé place Monseigneur-des-Hameaux. Les deux plaques de bronze qui l'ornaient sont désormais remplacées par une plaque en granit qui remémore discrètement le destin des Caennais condamnés pour l'exemple par un conseil de guerre, en mars 1812.

Pierre COFTIER

À propos de l'émeute de 1812 :

Eugène CANIVET, *L'émeute de 1812*, dans l'*Annuaire administratif du département du Calvados*, 1871 (p. 109 à 120).

Gaston LAVALLEY, *Napoléon et la disette de 1812 - À propos d'une émeute aux halles de Caen*, Éditions Picard, Paris, 1896.

Georges LESAGE, *La vie caennaise du Consulat au Second Empire, racontée par un bourgeois et un homme du peuple* (Laurent Esnault et Victor Dufour), 1er volume, 1927.

Manuscrit de Charles LE SÉNÉCAL, 1861, fonds normand, bibliothèque de Caen.

Pierre COFTIER et Paul DARTIGUENAVE, *Révolte à Caen - 1812. « ...sont condamnés à mort... »*, Éditions Cahiers du temps, 1999.

84. Centre de détention au hameau de La Maladrerie, près de Caen.

85. À Cherbourg où le duc de Berry, fils du futur roi Charles X, débarqua de retour d'exil après la défaite de l'Empire, un obélisque est également érigé en 1817.

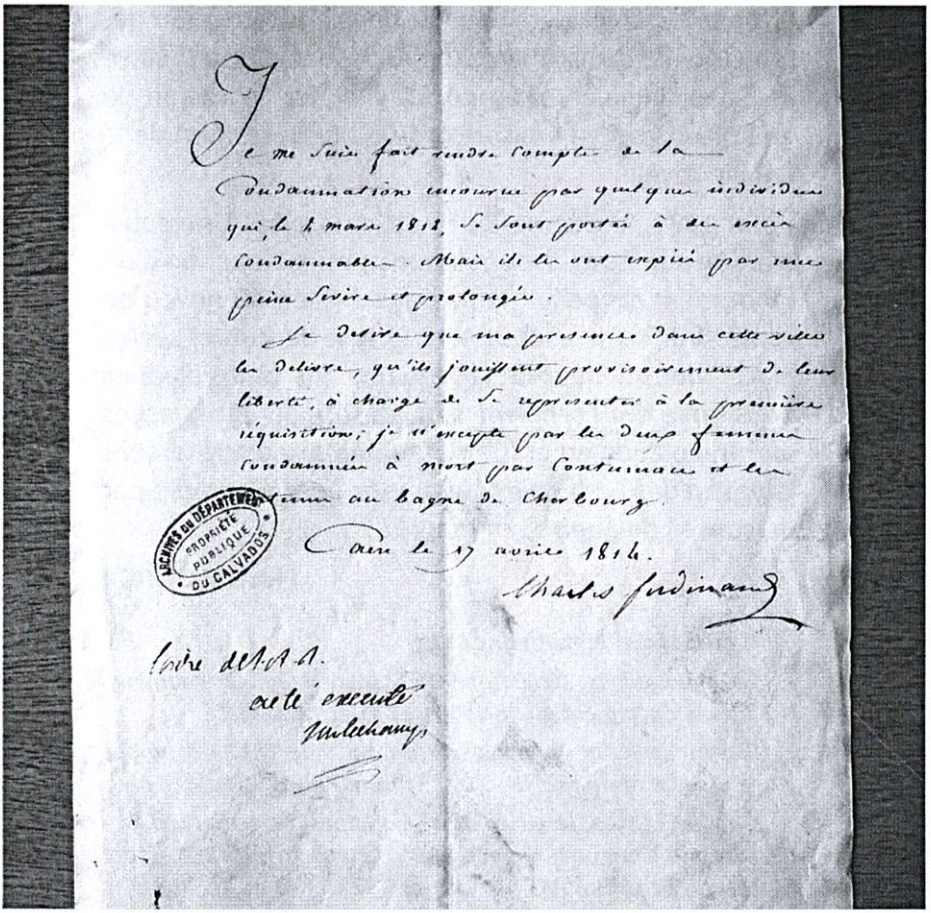
Je me suis fait rendre compte de la condamnation encourue par quelques individus qui, le 2 mars 1812, se sont portés à des excès condamnables. Mais ils les ont expiés par une peine sévère et prolongée. Je désire que ma présence dans cette ville les délivre, qu'ils jouissent provisoirement de leur liberté, à charge de se représenter à la première réquisition ; j'en excepte par les deux femmes condamnées à mort par contumace et les détenus au bagne de Cherbourg.

Fait à Caen le 17 avril 1814.

Charles Ferdinand

ARCHIVES DU DÉPARTEMENT PROPRIÉTÉ PUBLIQUE DU CALVADOS

Ordre du duc de Berry, 17 avril 1814. Archives du Calvados, M7628 : « Je me suis fait rendre compte de la condamnation encourue par quelques individus qui, le 2 mars 1812, se sont portés à des excès condamnables. Mais ils les ont expiés par une peine sévère et prolongée. Je désire que ma présence dans cette ville les délivre, qu'ils jouissent provisoirement de leur liberté, à charge pour eux de se présenter à la première réquisition ; je n'excepte pas les deux femmes condamnées à mort par contumace et les détenus au bagne de Cherbourg. »

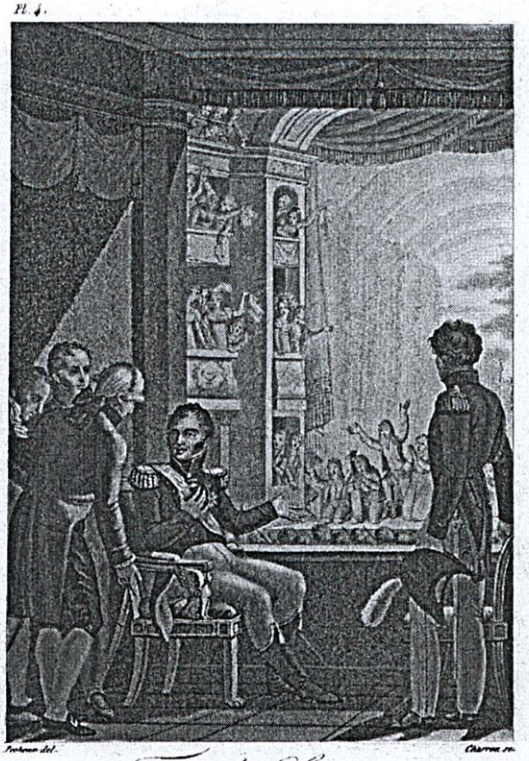

Gravure représentant un spectacle au théâtre de Caen, le 17 avril 1814, au cours duquel sont présentés au duc de Berry les détenus qui viennent d'être libérés. « Ces pauvres gens apparurent, au lever de la toile, à genoux sur l'avant-scène, avec leurs femmes et leurs enfants, levant les bras vers le Prince et le bénissant. » Edouard Hocquard, Le Duc de Berry, ou vertus et belles actions d'un Bourbon, 1820. Coll. Musée de Normandie.

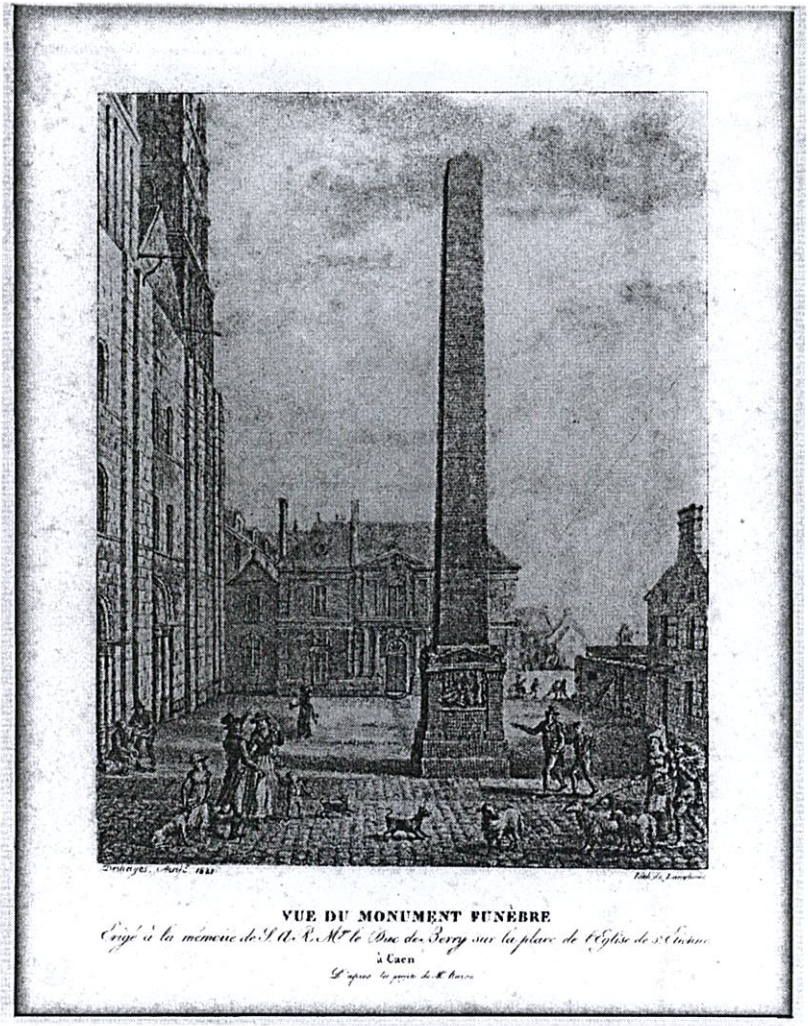

Monument érigé à la mémoire du duc de Berry, gravure destinée aux souscripteurs, 1821. Archives départementales du Calvados, 17fi 1379 31.

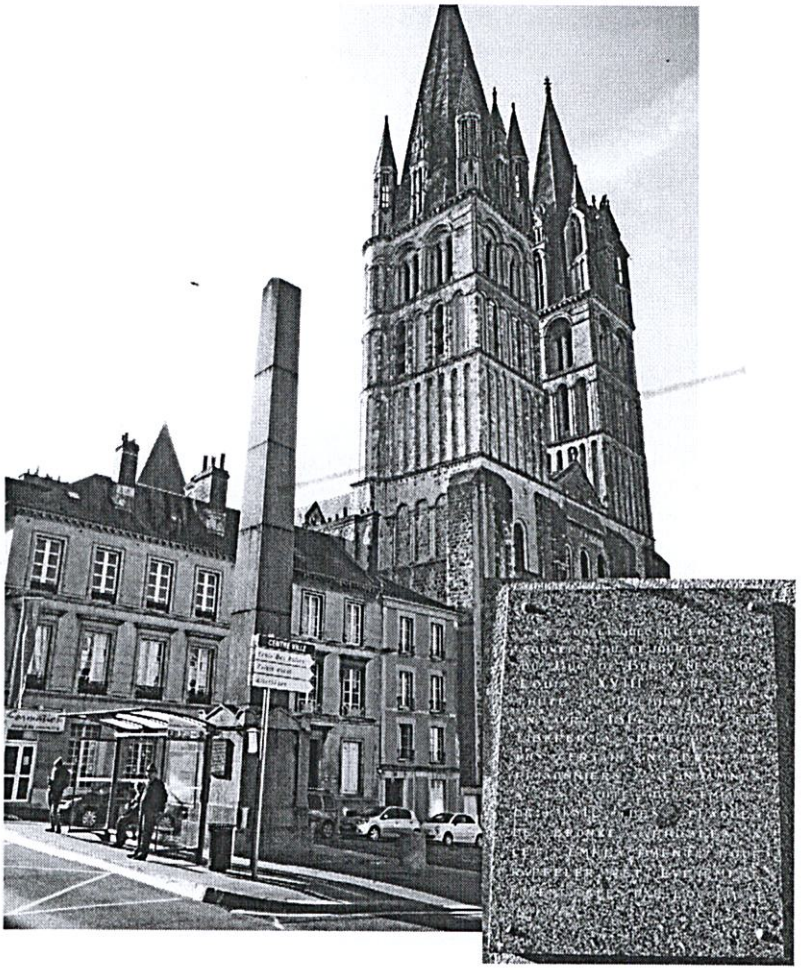

Plaque apposée sur le monument, place Monseigneur-des-Hameaux à Caen. « Cet obélisque fut érigé en souvenir du séjour à Caen du duc de Berry, neveu de Louis XVIII, après la chute du Premier Empire en avril 1814. Le duc fit libérer à cette occasion un certain nombre de prisonniers condamnés à la suite des émeutes de 1812. Les plaques de bronze apposées à cet emplacement pour rappeler cet événement furent ôtées par l'Occupant en 1942. »

Les troubles de 1847 à Lisieux

Daniel DESHAYES

Les troubles de la fin juillet 1847 à Lisieux se situent dans le contexte de la crise de 1846-1847 qui frappe toute la France et donc la Normandie[1], où elle est d'origine essentiellement agricole. Les mauvaises récoltes de céréales et la maladie de la pomme de terre entraînent une flambée des prix, notamment du blé, avec des répercussions sur ceux de la farine et du pain. En juillet 1847, ces prix reviennent à la baisse jusqu'en 1851. Mais c'est loin d'être perceptible à Lisieux. Le samedi 31 juillet, jour d'ouverture de la halle au blé, et le 1er août 1847, éclatent des troubles qui font suite aux mouvements des deux semaines précédentes.

Les origines de la crise selon la presse locale

Deux journaux locaux ont principalement alimenté cette recherche :

- *Le Lexovien* est à l'origine une feuille d'annonces pour besoins politiques, commerciaux et judiciaires.

1. M. PERROT, 1957, p. 102-105.

Il prend le nom de *Lexovien* en 1831 et s'ouvre aux événements nationaux, et aux faits divers locaux. Il n'aborde pas la question politique avant 1868. La *Revue Lexovienne Illustrée* fut un supplément du *Lexovien*, de 1907 à 1914. En 1909, elle prit le nom de *Revue Illustrée du Calvados*. Elle avait l'habitude de publier dans ses pages « Souvenirs Lexoviens, mémento de faits de toute nature résumés d'après les nouvelles parues dans le journal *Le Lexovien*, depuis l'année 1835 ». *Le Lexovien* du 31 juillet 1847 n'étant conservé ni dans nos archives, ni à la médiathèque de Lisieux, ni aux archives du Calvados qui ne possèdent que partiellement cette année 1847, ses extraits proviennent donc de *la Revue Lexovienne Illustrée*, de mai et juin 1908.

- La seconde source de presse locale provient du journal *Le Normand*. Ce journal, dont la Société historique de Lisieux a la chance de conserver de nombreux exemplaires, a été lancé en 1832, par Guizot, député de Lisieux de 1830 à 1848. Ministre de l'Intérieur de Louis-Philippe, « Il ne tarde pas à apparaître comme l'un des chefs de tout ce qui tend à perpétuer la fermentation révolutionnaire, cause de détresse pour les citoyens, comme de faiblesse pour le gouvernement. Lors du renouvellement de 1831, il est âprement battu par une partie de ceux qui l'avaient soutenu l'année précédente, ce qui n'empêche pas sa réélection. Dès lors, le fossé ne cesse de s'accentuer avec une partie de ses anciens amis. Pour contrer l'influence du journal libéral de Lisieux, *Le Patriote*, qui multiplie ses attaques contre lui, il lance en 1832 une autre feuille, *Le*

Normand, entièrement dévouée à sa personne et au gouvernement »[2]. Il aurait été intéressant de consulter *Le Patriote* de cette période, afin de confronter ses informations avec celles du *Normand*, mais il y a des lacunes pour cette période à Lisieux aux archives du Calvados, et la BnF ne semble pas disposer non plus de la totalité des numéros.

Les origines de la crise

Au cours de l'année 1846, *Le Normand*[3] est assez optimiste sur les futures récoltes des céréales. Ainsi, le 13 février : « Le prix des blés n'a pas éprouvé de changement notable depuis un mois. Il y aurait cependant tendance à la baisse plutôt qu'à la hausse ». Le 15 mai : « Les blés marchent bien, [...]. Les prix des denrées n'ont guère varié dans ce courant du mois de mai, et les espérances que l'on commence à concevoir pour la récolte ne sont pas de nature à amener de la hausse ».

Mais, le 11 septembre, *Le Normand* reprend une information de *La Normandie Agricole* du mois d'août :

« Décidément, 1846 est une mauvaise année. Aucune récolte n'a réalisé pour le cultivateur les espérances que la plupart permettaient de concevoir au commencement de juin, au moment où des chaleurs qui ne sont guère de notre climat sont venues saisir et stériliser les végétaux. [...] Les blés, dans nos départe-

2. J.-P. Daviec, B. Garnier, J. Laspougeas, Y. Marec et J. Quellien, 2015, p. 306-307.

3. Toutes les citations de cette première partie son empruntées à ce journal.

ments ont donné beaucoup de gerbes, mais peu de grains. Constatons toutefois que le grain est de bonne qualité, plus lourd que celui de 1845 et d'un très bon rendement en farine. Le prix est élevé cependant, et il y a encore tendance à la hausse, ce qu'il faut attribuer aux autres récoltes. »

Le 18 décembre, *Le Normand* cite à nouveau la *Normandie Agricole* :

« Après un mouvement de hausse rapide et prononcé sur tous les marchés du pays, dans le courant du mois dernier, une baisse non moins marquée a eu lieu dans les premières mercuriales de décembre ; mais aux dernières halles, les cours se sont élevés de nouveau. [...] Jusqu'à présent nous n'avons eu, Dieu merci, de trouble sur aucun point du pays, et nous espérons en être préservés. La charité publique saura faire des efforts proportionnés aux besoins, et si le travail ne manque pas, nous atteindrons le retour du printemps sans avoir éprouvé de ces désordres et collisions qui ont toujours pour résultat d'aggraver la situation au lieu de l'améliorer ».

Le 2 janvier 1847, *Le Normand* annonce divers arrivages de blé à Rouen :

« Depuis le 1er août, il est entré cent soixante-dix navires de toutes nations ; plus de deux cents sont attendus avant le 1er mai ; la plupart viennent des ports du Nord et des entrepôts de Londres, de Hambourg et de Marseille. Ces blés sont destinés à l'approvisionnement de Paris et aux consommations locales ».

Puis, dans le même article, c'est l'annonce des premiers mouvements en France :

« Des troubles graves ont éclaté à Rennes, les 9 et 10 janvier, il y a eu un pillage de grains sur le port. L'ordre a enfin été rétabli heureusement dans cette grande ville, par le concours de la garde nationale, de la troupe de ligne, et des autorités. D'autres troubles du même genre ont aussi éclaté dans plusieurs communes des environs de Rennes ».

Le 8 janvier, ce journal rend compte des délibérations du conseil municipal de Lisieux du 21 décembre précédent, dont cet arrêt :

« Le conseil arrête, en outre, qu'une réunion de cent à cent cinquante personnes, prises parmi les plus hauts cotisés et les notables de la ville, y compris, les membres du conseil municipal, sera convoquée par les soins de M. le Maire, à l'effet d'ouvrir une liste de souscription ou dons volontaires et gratuits en faveur des indigents ».

Il publie à la suite une circulaire du préfet du Calvados aux sous-préfets à propos de la cherté des subsistances. Elle se termine ainsi :

« Le préfet conseille encore aux communes qui pourraient disposer de quelques ressources, de distribuer aux familles dont le travail ne produirait suffisamment pour leurs besoins, des *bons*[4], au moyen desquels le pain leur serait fourni, chez les boulangers, à un prix moins élevé ».

---

4. En italique dans le texte. Le procédé sera utilisé dans d'autres citations.

Le 15 janvier, nous apprenons que :

« M. Guizot, [Ministre et député de Lisieux] a fait remettre 500 fr. pour sa part dans la souscription ouverte à Lisieux pour les malheureux. Depuis lundi dernier, plus de trois mille pauvres ou ouvriers peu aisés se sont fait inscrire et ont reçu des bons afin d'obtenir le pain à 15 centimes le demi-kilogramme chez les boulangers de la ville. La différence sera payée à ces derniers sur les fonds de la souscription ouverte, dans notre ville, au profit des malheureux ».

Le 22 janvier la première colonne de la première page évoque la cherté des grains :

« Cause et prétexte de troubles violents dans plusieurs départements du centre et de l'ouest. Depuis huit jours, les journaux de Paris contiennent les plus affligeants détails sur les excès auxquels se porte une multitude égarée. Partout les autorités, la garde nationale et la troupe de ligne se réunissent et font face à l'émeute dans les villes, mais les bandes de pillards, nouveaux routiers, courent les campagnes, mettent à contribution les châteaux et les fermes ; on cite plusieurs propriétés qui ont été entièrement saccagées : deux assassinats ont été commis par ces furieux. Des forces militaires imposantes sont dirigées sur ces contrées et doivent y être rendues dans ce moment ».

Le 5 mars, il est fait mention des premiers troubles dans notre région, au marché d'Honfleur : « Des citoyens inoffensifs ont été poursuivis, assaillis, maltraités ; et l'un d'eux n'a dû d'échapper à la foule furieuse qu'au simulacre de satisfaction qui lui fut donné par

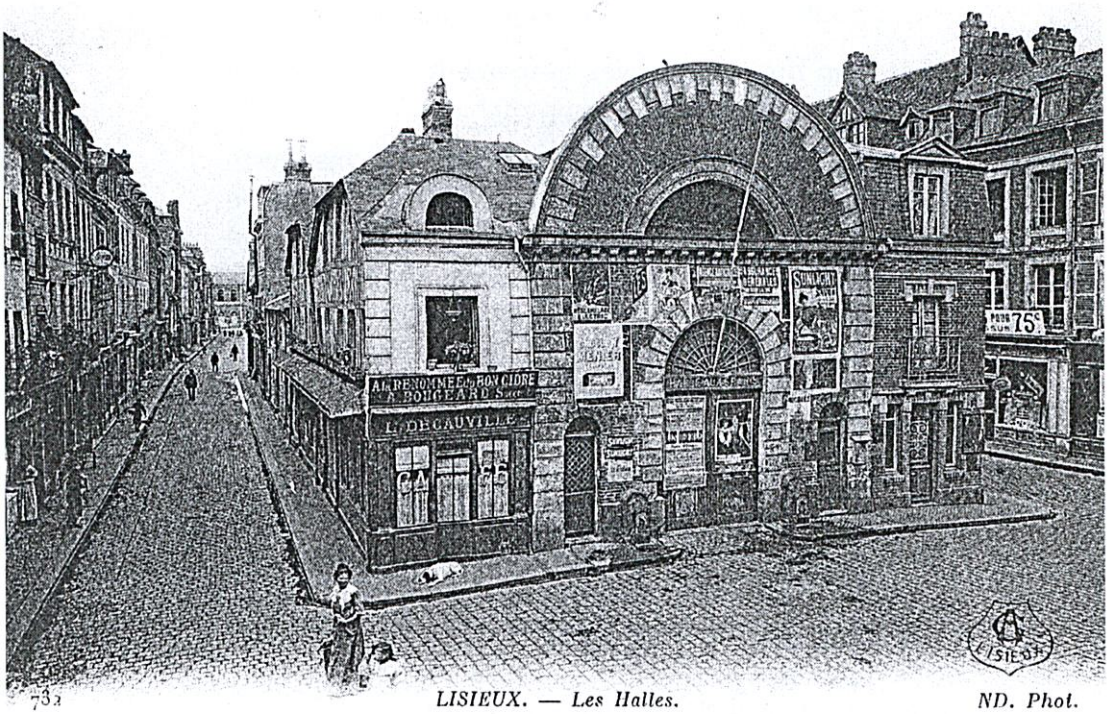

La halle aux grains, place Gambetta à Lisieux, vue de la rue Pont-Mortain. Aujourd'hui emplacement de la médiathèque, place de la République, coll. privée.

l'arrestation de la victime, que l'autorité fit incarcérer pour assurer son salut ». Suit un long descriptif de la scène. Les prix du blé sont la seule cause de ces violents agissements.

Le 14 mai, on évoque encore des spéculations sur le blé. Le 16 juillet, on rapporte qu'à la halle de Lisieux, on se rua sur un boulanger de Formentin, village proche de Lisieux, celui-ci ayant enchéri sur le prix du blé.

Les troubles de Lisieux à la halle au blé et en ville

À un mois des graves événements de Lisieux, le journal local *Le Lexovien* rapporte[5] :

« Depuis plusieurs semaines, chacun manifeste hautement son étonnement de ce que, à l'approche d'une belle récolte, alors qu'au Havre, il se trouve un approvisionnement considérable de farines à un prix modéré, il arrivait cependant que tout à coup, sans cause apparente, le prix du blé subissait à Lisieux et dans les halles voisines des mouvements de hausses très sensibles.

Les autorités municipales avaient même cru devoir ne plus fixer la taxe du pain sur le prix seul des blés, mais prendre en considération le prix des farines du Havre qui entraient pour beaucoup dans la fabrication du pain ; des arrêts dans ce sens avaient été pris à Caen, à Lisieux et autres localités voisines. Le prix du pain avait dû diminuer relativement à ce qu'il eût été sans cette mesure ; mais le mal continuant, une autre mesure fut prise ; alors même que le blé haussait dans une halle, l'autorité municipale ne changeait rien à la taxe du pain, ou la baissait.

Il y avait donc agiotage, manœuvres frauduleuses ; l'autorité et toutes les classes de citoyens le reconnaissaient également. Ajoutons à cela que l'on se plaignait encore que le pain exposé en vente n'avait pas le poids légal ; des condamnations légères avaient été prononcées à ce sujet.

---

5. *Le Lexovien*, 31 juillet 1847. Repris dans « Souvenirs Lexoviens », *Revue Lexovienne Illustrée*, mai 1908, p. 79-80.

La halle aux grains, place Gambetta à Lisieux.
Aujourd'hui vue de la place de la République, coll. privée.

Aussi, depuis quelques semaines les ouvriers se portaient en foule à la halle de Lisieux pour surveiller par eux-mêmes ce qui s'y passait. Telle était la situation des esprits lorsque s'ouvrit la halle le samedi 31 juillet. Les ouvriers étaient là plus nombreux que jamais.

La halle au blé a son entrée principale sur la rue Pont-Mortain ; c'est un parallélogramme long et étroit ; de la rue Pont-Mortain partent deux rues, l'une de chaque côté de la halle, – qui, en se réunissant à

son extrémité, forment une petite place où se vendent l'avoine et les farines. La halle n'a que deux portes, l'une, comme nous l'avons dit, sur la rue Pont-Mortain, l'autre en face de la première sur la petite place. C'est sur cette place et vers le milieu de sa longueur que l'on trouvait à gauche en sortant de la halle, la maison d'un boulanger nommé Degron ».

« Cet individu se trouvait à la halle ; il marchanda du blé ; ceux qui étaient près de lui s'écrièrent qu'il offrait un prix supérieur à celui qui était réclamé ; on le poursuivit, on veut l'arrêter ; le commandant de la garde nationale, qui se trouvait là sans uniforme, le fait entrer dans un café de la rue Pont-Mortain, en face de la halle, pour l'arracher à la fureur du peuple. Degron resta caché là jusqu'à neuf heures du soir, époque à laquelle il se sauva déguisé en femme ; mais peu d'instants après son entrée dans le café, on fit courir le bruit qu'il avait traversé la rivière qui se trouve derrière le café et s'était échappé dans d'autres rues. Ce fut ce qui le sauva.

Il était onze heures et demie. La foule se porta alors sur la place de la halle devant la maison de Degron, les femmes et les enfants s'y trouvaient en majorité ; après quelques instants, on fit venir sur le lieu du rassemblement le poste de garde nationale composé de vingt hommes qui stationne à la mairie le samedi ; il circula autour de la place de la halle du poids public et la poissonnerie mais impuissant à rétablir l'ordre, il dut se retirer après avoir reçu, dit-on, quelques pierres, lancées probablement contre la maison.

Boulanger et ses tailles à main au XVIIIe s. Le magasin pittoresque, *avril 1857. Collection Roland Bastard, membre du CREBESC (Centre de recherches et d'études de la boulangerie et de ses compagnons). Reproduit avec son autorisation.*

Ce fut à ce moment que la foule inoffensive jusqu'alors se fit délivrer, à 15 centimes le demi-kilogramme, une partie du pain que contenait la boutique de Degron.

Les commissaires de police et leurs agents, les gendarmes composant la brigade de Lisieux stationnaient au milieu de la foule. Le procureur du roi et son substitut, le sous-préfet, le maire et ses adjoints apparurent aussi sur le théâtre du trouble, mais ne purent parvenir à disperser la foule, qui toutefois ne manifesta aucune disposition hostile contre les autorités.

Cependant les portes de la maison de Degron s'étaient trouvées fermées à l'intérieur, et le gros de la foule s'en tenait à quelques pas, formant un demi-cercle devant la maison. »

« Les premières pierres furent dirigées dans les carreaux de la boulangerie après quelque temps, on prit en outre et successivement pour point de mire le café, les fenêtres du premier étage et celle du grenier, tous les carreaux furent brisés ; cela avait ainsi duré jusqu'à trois heures et demie environ [15 h 30].

À ce moment et du milieu des groupes, il s'éleva des cris réclamant la police, c'est-à-dire la proclamation de la taxe du pain ; les commissaires promirent qu'elle allait être donnée, et pendant quelques instants le jet des pierres cessa et on eut pu croire que tout allait se calmer. On entendit alors sur la place voisine du Marché-aux-Chevaux, le bruit d'un tambour, une partie du rassemblement s'y porta de suite et bientôt on n'entendit plus rien.

Enfin un tambour arriva au milieu de la foule ; les commissaires et agents de police dirigèrent la masse à leur gré pour se ménager un espace vide ; un ban fut battu et l'un des commissaires donna lecture de l'arrêt de M. le Maire qui fixait à 3 frs le prix de la tourte de 8 Kg de pain blanc : c'était une diminution de 40 cts sur la dernière taxe.

Cette diminution ne satisfit pas les groupes : les cris : le pain à 3 sous, se firent entendre ; puis, bien qu'il n'y eût plus de vitres à casser, les cailloux volèrent bientôt de nouveau sur la maison.

À cet instant, l'officier de gendarmerie vint chercher ses gendarmes qui, en se retirant, laissèrent la foule abandonnée à elle-même.

Aussitôt celle-ci se rapprocha peu à peu de la maison, bientôt elle n'en fut plus qu'à quelques pas ; enfin, un des émeutiers, plus hardi que les autres, s'avança seul vers la boulangerie, prit devant la porte un assemblage de planches destiné à recevoir les sacs de braise ou de son exposés en vente, le souleva et le précipita sur la devanture de la boulangerie qui céda et vola en éclats ; puis il rentre dans la foule ; un tel exemple ne pouvait manquer d'être suivi : d'autres viennent avec d'énormes pierres qu'ils lancent sur la porte ; à la fin cette porte s'ouvre et alors les plus voisins se précipitent dans la boutique, les uns par la porte, les autres en escaladant l'appui assez élevé de la devanture ; on se distribue, on s'arrache ce qui restait de pain ; on crève des sacs de farine qu'on se

distribue également ; on en emporte d'autres tout entiers ; nous avons vu une jeune femme très bien vêtue emporter des pains.

Pendant ce pillage le café n'avait pas été épargné, les femmes entrées les premières jetaient par la porte et par les vides occupés naguère par la devanture, chaises, tables, tabourets ; puis la destruction de ces objets s'organise à la porte, on les brisa les uns sur les autres. En vain, le procureur du roi s'opposa-t-il à la fureur aveugle des émeutiers ; en vain leur représenta-t-il que Degron n'en souffrira pas ; en vain leur arrache-t-il des meubles encore entiers qu'il transporte à quelques pas de là ! Il n'est point écouté et lorsqu'il a lâché ces objets, on les brise comme les autres[6]. »

« La foule est maîtresse de la maison ; elle brise les comptoirs et prend l'argent ; elle brise les meubles qu'elle n'a pu jeter dehors ; elle boit ou emporte l'eau de vie et les autres liquides ; elle brise et jette dans le four les tailles[7] avec les registres qu'elle a déchirés ; une fumée claire s'élève au-dessus de la maison ; l'incendie va-t-il accompagner le pillage ? Toutefois le feu est éteint et l'on

6. *Le Lexovien*, 31 juillet 1847. Repris dans « Souvenirs Lexoviens », *Revue Lexovienne Illustrée,* mai 1908, p. 79-80.

7. La taille était une petite baguette de bois portant le nom d'un client, sur laquelle le boulanger faisait autant d'incisions que de pains fournis. Elle comprenait deux parties conservées, l'une par le boulanger, l'autre par son client. À chaque vente, les deux parties étaient rapprochées, et l'entaille était faite sur les deux avec un couteau. À chaque règlement, le boulanger faisait disparaître les coches en faisant un copeau sur les deux parties. Lorsque la pièce de bois était devenue trop mince, elle était brûlée et remplacée. La taille était précieuse pour le boulanger, puisque la seule trace des dettes d'un client.

parvient à faire sortir les pillards. Il était 5 heures [17 h] ; on entendit les tambours ; c'était la garde nationale qui arrivait. »

« Les gardes nationaux furent rangés en bataille devant cette maison et peu à peu s'avancèrent l'arme au bras jusqu'au milieu de la place, refoulèrent l'émeute devant eux, mais à ce moment des pierres tombant sur eux, on commanda de croiser la baïonnette ; ce mouvement fut le signal qui fit pleuvoir une véritable grêle de projectiles sur les gardes nationaux et la brigade de gendarmerie qui les avait suivis. Cailloux, morceaux de bois, tessons de bouteilles, tout ce qui se trouva sous la main des émeutiers vola sur les gardes nationaux[8]. »

Le journal *Le Normand* du 6 août 1847 précise :

« Presque tous furent atteints ; le chef de bataillon reçut plusieurs projectiles dont un l'atteignit auprès de l'œil droit et fit couler son sang ; le tambour-major, frappé d'une pierre à la tête, fut renversé. Parmi les perturbateurs, il y en avait qui avaient d'autres armes que des pierres : deux gardes nationaux, les sieurs Boulain et Leclerc, reçurent le premier, un coup de sabre sur la main, l'autre un coup d'un instrument tranchant au pouce de la main droite. La blessure du sieur Leclerc est grave et l'on craint que l'amputation ne devienne nécessaire.

L'officier de gendarmerie para avec son sabre plusieurs coups de rabot de maçon. La force armée se

8. *Ibid.*

vit forcée de reculer devant l'émeute qui la poursuivit jusque dans la rue Pont-Mortain. À ce moment, une quarantaine de gardes nationaux appelés par la générale étaient réunis avec la plus grande partie du corps d'officiers sur la Place Royale où M. le sous-préfet s'était également rendu. Le commandant Girard les dirigea vers la rue Pont-Mortain où ils rencontrèrent leurs camarades harcelés par une multitude furieuse. Là, une lutte s'engagea où la cause de l'ordre, qui comptait un trop petit nombre de défenseurs, eut encore le dessous : M. Heuzard-Delacouture, capitaine des grenadiers, fut atteint à la tête d'une pierre que lui avait lancée un individu placé tout près de lui et qui le mit hors de combat. Cet individu fut arrêté sur le champ. D'autres officiers et garde nationaux furent blessés plus ou moins grièvement. »

Le Lexovien du 31 juillet 1847 poursuit :

« La garde nationale ne voulant pas faire usage de ses armes dut se retirer ; les gendarmes firent une trouée et l'on regagna la rue Pont-Mortain. L'émeute alors poursuivit ceux qui n'avaient pas voulu se servir de leurs armes contre elle ; les projectiles qui avaient servi une fois furent ramassés et lancés plusieurs fois de nouveau jusqu'au moment où la gendarmerie atteignit l'extrémité de la rue Pont-Mortain vers la Grande-Rue. Le tumulte était à son comble.

Malgré la résistance apportée par tous les gardes nationaux réunis dans la Grande-Rue en face de la rue Pont-Mortain et dont la contenance fit rétro-

grader la plus grande partie de la foule, une certaine quantité des émeutiers s'était précipitée sur les places, notamment derrière les baraques des marchands de fruits et de légumes, et de là pierrait à son aise la garde nationale dont les sabres et les baïonnettes ne pouvaient rien contre des individus les accablant ainsi de loin.

Il y eut pourtant quelques luttes partielles où des coups de sabre et de baïonnette furent distribués ; mais tous les gardes nationaux furent atteints par des pierres lancées, pour la plupart, vigoureusement et avec adresse ; un grand nombre se trouvèrent plus ou moins grièvement blessés.

Peu à peu le nombre des gardes s'augmenta et forma un peloton qui resta l'arme au pied à quelques pas de l'émeute dont il dut subir les injures[9]. »

L'attaque du moulin Langlois

Le récit se poursuit dans le numéro suivant de la *Revue Lexovienne Illustrée*[10] :

« Tout à coup un cri sortit du milieu de la foule : Allons chez Langlois » [alors meunier au quartier du Camp Franc, chemin du Moulin, sur la Touques, au nord de la ville].

« On s'y porta aussitôt. Langlois qui ce jour-là n'avait pas paru à la halle, ayant été prévenu à temps, put se

---

9. *Le Lexovien*, 31 juillet 1847. Repris dans « Souvenirs Lexoviens », 1908, p. 79-80.

10. *Ibid.*, p. 95-96.

retirer avec sa famille, sans quoi on eut pu avoir de plus grands malheurs à déplorer ; mais aucune résistance n'ayant été opposée à la foule, elle put s'introduire dans le moulin et se contenta d'y briser quelques carreaux ; mais le pillage s'organisa : la farine et le blé furent enlevés et distribués en un clin d'œil ; il était environ sept heures [19 h]. On eut alors un singulier spectacle : de ce moment jusqu'au soir, on put rencontrer dans toutes les rues de la ville des gens accablés sous le poids des sacs dont ils s'étaient emparés et qu'ils portaient chez eux ou chez des boulangers qu'ils forçaient de leur donner en échange de l'argent ou du pain. Cependant, les autorités s'étaient rassemblées à la mairie qui devint aussi le point de ralliement des gardes nationaux. »

Le Maire fit afficher la proclamation suivante :

« Chers Concitoyens !

Jusqu'à ce moment vous avez écouté la voix de l'administration qui a employé tous les moyens en son pouvoir pour venir à votre secours ; pendant cette année de calamités vous êtes restés calmes au milieu de vos souffrances.

Continuez à lui accorder votre confiance, retirez-vous dans vos maisons et cessez d'alarmer la majeure partie de la population qui est effrayée par le désordre d'aujourd'hui. Rentrez en vous-même et rassurez-vous sur une belle récolte qui va s'ouvrir et sur les mesures que l'administration prend pour le maintien de la tranquillité publique »[11].

11. *Ibid.*

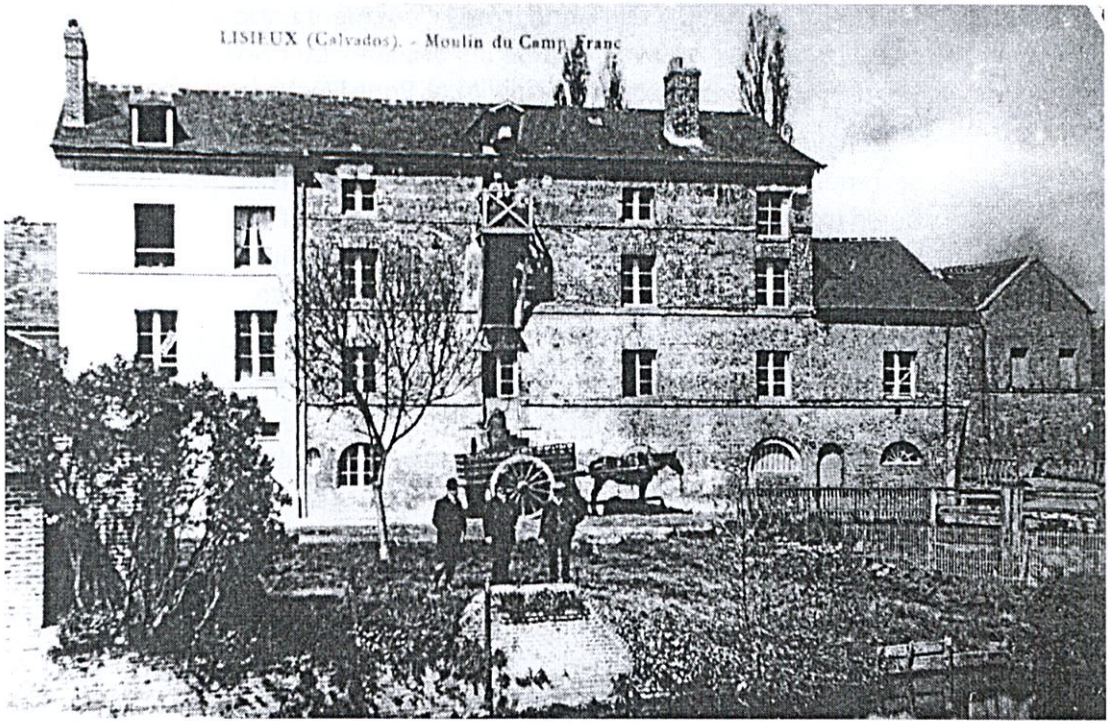

Le moulin Langlois au Camp Franc, quartier nord de Lisieux, abattu vers 1998, coll. privée.

« À dix heures [22 h], l'autorité pouvait disposer d'environ 300 hommes de la garde nationale et d'une douzaine de gendarmes. Ceux-ci s'étaient rendus au moulin Langlois où ils étaient parvenus à disperser le reste du rassemblement ; la compagnie de voltigeurs avait été envoyée à la sous-préfecture où elle gardait à la fois la prison et la gendarmerie.

Des patrouilles de gendarmes et de gardes nationaux circulèrent dans toute la ville et firent évacuer

les rues. Le nombre des gendarmes s'augmenta successivement car on avait appelé les brigades de l'Hôtellerie, Orbec, Livarot, Croissanville et Pont-l'Évêque.

Le sous-préfet et une forte escouade de gendarmes se rendirent vers minuit à Glos, sur la route d'Orbec, où se trouvait un moulin à blé pour lequel on avait des craintes. Les autorités et la plus grande partie des gardes nationaux restèrent ainsi toute la nuit en permanence.

À quatre heures du matin, les commissaires de police et des gendarmes firent des perquisitions chez tous ceux que l'on soupçonnait, pendant que les gardes nationaux cernaient les rues où ils opéraient. Les arrestations se firent rapidement, et, dès neuf heures du matin, une trentaine d'individus se trouvaient sous la main de la justice.

Le préfet du Calvados, le général, le procureur général et le commandant de la gendarmerie prévenus, arrivèrent à Lisieux dans la nuit et annoncèrent l'arrivée d'un bataillon du 18ème de ligne [de Caen] ; mais après s'être assurés de l'état de la ville ils se hâtèrent de repartir pour Caen et donnèrent contre-ordre à une partie des troupes qui se trouvait en marche, ne laissant parvenir à Lisieux que trois compagnies, composées de 187 sous-officiers et soldats, et de 8 officiers, qui arrivèrent en ville vers deux heures [14 h] et relevèrent les voltigeurs au poste de la sous-préfecture, qu'ils ont constamment occupée depuis.

Dimanche soir, le bruit se répandit que les ouvriers allaient tenter de mettre en liberté ceux qui avaient

été arrêtés, mais tout demeura tranquille. Au surplus, toutes les mesures avaient été prises, et le poste de la mairie était occupé par un fort détachement de gardes nationaux.

Dans la journée de lundi, on retrouva une grande quantité de sacs à blé, et à farine qui avaient été jetés à la rivière après avoir été vidés ; plusieurs sacs pleins ont aussi été rapportés à la mairie. »

Le Normand du 3 septembre 1847 relate cette anecdote provenant de la bouche d'un enfant cédant à l'influence du mauvais exemple qui avait concouru au pillage du moulin du sieur Langlois. Il avait rapporté une certaine quantité de blé chez la personne où il habitait, ses parents n'habitant pas Lisieux. Comme celle-ci lui faisait de violents reproches et lui ordonnait d'aller remettre le blé à l'endroit où il l'avait pris, une pauvre femme passa, qui a été réduite, dans ces derniers temps, à recourir à la charité publique pour subvenir aux besoins de ses enfants, le produit du travail de son mari étant insuffisant. Le blé lui fut offert ; elle s'empressa de l'accepter et l'emporta. Quelques instants après, cette femme revint ; elle était accompagnée de son mari qui donnait les signes d'un vif mécontentement. « C'est donc vous, dit cet homme, en s'adressant à l'auteur du cadeau fait à sa femme, qui avez donné ce blé ! Tenez, reprenez-le et sachez que si nous sommes assez pauvres pour accepter une aumône, nous sommes trop honnêtes pour nous approprier le fruit d'un vol ». On refusait de reprendre le blé ; il le jeta dans la maison et se retira. La personne ayant été témoin de ce fait

apprit que l'homme ayant tenu un langage aussi honorable travaillait dans l'établissement de M. Gillotin, manufacturier au Camp Franc, voisin du moulin de Langlois.

Puis *Le Normand* du 24 septembre 1847 donne ce compte-rendu du conseil municipal sur le rapport de Roger, relativement à une réclamation du sieur Degron, boulanger, qui demande à la ville de l'indemniser des pertes qu'il a éprouvées par suite du pillage qui a eu lieu dans son domicile le 31 juillet précédent.

« Le conseil, considérant que la demande du sieur Degron présente en fait et en droit des difficultés fort graves ; qu'il est probable qu'elle est fort exagérée ; qu'il n'est pas certain que la ville de Lisieux ou du moins la ville seule soit responsable des dégâts occasionnés chez le sieur Degron lui-même, soit contre les auteurs du dommage, soit contre d'autres communes, à raison de la part que leurs habitants auraient prise au désordre ; d'ailleurs, que cette affaire est la première de ce genre qu'ait à débattre la ville de Lisieux ; que si cette commune est responsable en quoi que ce soit, il est bien que la responsabilité soit débattue publiquement et consacrée par les tribunaux, afin que les habitants soient mis à même de savoir combien ils sont individuellement intéressés à l'ordre, Arrête qu'il y a lieu de passer à l'ordre du jour sur la demande du sieur Degron, sauf à M. le préfet à autoriser la ville de Lisieux à défendre à l'action que se propose d'intenter le réclamant ».

Les inculpations

La copie imprimée du résumé de l'acte d'accusation dressé par le procureur général, le 18 août 1847, contre Guillaume Boudard et les autres accusés comprend une liste de 28 noms, 19 hommes et 9 femmes.

Voyons le cas de Guillaume Boudard, le meneur. Il est accusé : « 1° d'avoir, le 31 juillet 1847, à Lisieux, commis, en réunion de plus de vingt personnes armées, une attaque ou résistance, avec violence et voies de fait envers la force publique, agissant pour l'exécution des lois ;

2° d'avoir, le 31 juillet 1847, à Lisieux, par des cris ou des discours proférés dans des lieux publics, provoqué les auteurs du pillage et du dégât commis le même jour, en réunion et à la force ouverte, de propriétés mobilières et notamment de grains et farines, à commettre le crime sus-énoncé ; ladite provocation ayant été suivie d'effet ;

3° d'avoir, le 31 juillet 1847, à Lisieux, par des cris ou des discours proférés dans un lieu public, provoqué les auteurs, demeurés inconnus, d'une tentative d'incendie volontaire de la maison habitée, à Lisieux, par le sieur Degron, et appartenant à autrui, tentative manifestée par un commencement d'exécution, et qui n'a manqué son effet que par une circonstance indépendante de la volonté de ses auteurs à mettre le feu à la maison dont il s'agit ; ladite provocation ayant été suivie d'effet ;

4° d'avoir, le 31 juillet 1847, à Lisieux, par des cris ou des discours proférés dans un lieu public, provoqué les auteurs du pillage et du dégât commis, le

même jour, en réunion et à force ouverte, de propriétés mobilières, notamment de grains et farines appartenant au sieur Langlois, meunier, à commettre le crime sus-énoncé ; ladite provocation ayant été suivie d'effet ;

5° d'avoir, le 31 juillet 1847, à Lisieux, par des cris ou des discours proférés dans des lieux publics, provoqué les auteurs de l'attaque ou de la résistance avec violence et voies de fait, par une réunion armée de plus de vingt personnes, contre la force publique, agissant pour l'exécution des lois, à commettre le crime sus-énoncé ; ladite provocation ayant été suivie d'effet, et de s'être ainsi rendu complice des crimes ci-dessus spécifiés[12]. »

Aux Assises

Le Normand du 8 octobre 1847 annonce le transfert des inculpés de la prison de Lisieux pour la cour d'assises du Calvados, à Caen :

« Ce matin, à sept heures et demie, un rassemblement assez considérable se pressait aux abords de la prison, pour assister au départ de 14 individus, 10 hommes et 4 femmes, qui attendaient, dans la maison d'arrêt de notre ville, le moment d'aller répondre, devant la cour d'assises du Calvados, à l'inculpation d'avoir participé à l'émeute du 31 juillet dernier, ou au pillage des grains, du sieur Langlois. Un premier convoi de prévenus dans la même affaire avait été dirigé sur la prison

12. *Ibid.*

de Caen aussitôt après l'instruction faite à Lisieux. Aujourd'hui, au moment où la voiture de transport traversait la foule sous l'escorte de la gendarmerie, on a entendu avec un sentiment pénible quelques-uns de ces malheureux, qu'un instant d'égarement conduit devant la justice, adresser aux spectateurs des interpellations imprudentes, et quelques voix leur répondre par des paroles plus imprudentes encore. La position de ces hommes, qu'une détention préventive tient éloignés, depuis près de deux mois et demi, de leurs familles, est assez triste, sans qu'on s'expose à l'aggraver en répondant à leurs inconvenantes clameurs ».

La *Revue Lexovienne Illustrée* de juin 1908, rend compte dans ses « Souvenirs Lexoviens de 1847 » du jugement de la Cour d'assises :

« Les débats de cette affaire sont venus devant la Cour d'assises du Calvados le vendredi 3 décembre courant [1847]. M. Sorbier, avocat général, et M. Savary, substitut du procureur général, étaient chargés de soutenir l'accusation. Quatorze avocats avaient pris place aux bancs de la défense.

Vu la longueur présumée des débats, un quatrième conseiller avait été adjoint à la Cour, et deux jurés supplémentaires avaient pris place au bureau.

Après le tirage et la composition du jury, les portes ont été ouvertes au public ; l'appel des 85 témoins assignés et la lecture de l'acte d'accusation ont tenu toute l'audience jusqu'à 5 heures [17 h].

Samedi, 29 témoins seulement furent entendus ; l'audition continua le dimanche et lundi matin.

M. l'avocat-général Sorbier et M. le Substitut du procureur général ont alors soutenu vigoureusement l'accusation contre tous les inculpés ; M. Sorbier s'était réservé l'exposition de l'affaire et le soutien de l'accusation, en ce qui concernait les huit premiers accusés ; les charges qui pesaient sur les dix-neuf derniers ont été reproduites par M. Savary.

Mais si l'accusation a été soutenue par des magistrats éloquents, une voix non moins éloquente se leva bientôt au banc de la défense : Me Bayeux, défenseur de l'accusé Tassilly, fit preuve de son talent accoutumé et, dans une brillante plaidoirie, présenta des considérations générales qui firent une impression profonde sur tous les auditeurs.

Levée à 4 heures [16 h], l'audience fut reprise à 7 heures [17 h], pour l'audition de Mes Blanche, pour les accusés Boudard et femme Hébert ; Villet-Démezerets, pour la fille Saussaye et la veuve Prieur, et Chesnel, pour Prévost ; l'audience dura jusqu'après dix heures.

Mardi, au commencement de l'audience, la parole fut donnée de nouveau à Me Chesnel, pour présenter la défense de la fille Devaux ; les défenseurs des autres accusés prirent successivement la parole, et, vers 4 heures [16 h], l'audience fut renvoyée au lendemain, pour le résumé de M. le Président.

Mercredi, à l'ouverture de l'audience, Me Blanche présenta quelques courtes observations sur les circonstances aggravantes qui pourraient être soumises à MM. les Jurés ; puis M. le président Courtoise pro-

nonça la clôture des débats, et fit son résumé qui dura environ trois heures.

Dans le cours des débats et dans le résumé de M. le Président, nous avons souvent entendu prononcer, avec des éloges bien mérités pour leur conduite dans la journée du 31 juillet, les noms de MM. Guirard, commandant de la garde nationale ; Heuzard de la Couture, capitaine de grenadiers ; Bouet, tambour-major, de plusieurs gardes nationaux et du lieutenant de gendarmerie.

MM. les Jurés sont entrés dans la chambre de leurs délibérations à une heure de l'après-midi ; 156 questions leur avaient été posées ; ils en sont sortis après plus de six heures, et en ont rapporté un verdict de non-culpabilité sur tous les faits en faveur de neuf des accusés ; les autres, déclarés coupables de certains faits, ont obtenu le bénéfice des circonstances atténuantes.

Après la lecture de ce verdict, faite par le chef du Jury, M. le Président a ordonné d'introduire les accusés, et après une nouvelle lecture faite en leur présence par le greffier, prononça l'acquittement et ordonna la mise en liberté des nommées femmes Rocrée, Lepage, Lebourgeois, femme Maheux, veuve Pieur, fille Cavelier, Maurice, fille Nefeteux, Lefèvre dit Cabarisco. Ces individus quittèrent immédiatement l'audience.

M. l'avocat-général Sorbier a requis l'application des peines portées par la loi, aux accusés déclarés coupables par le Jury. La Cour s'est retirée pour délibérer et, après quelques instants de délibération, a repris séance. Alors, M. le Président a rendu un arrêt qui condamne :

- Boudard, (désigné comme meneur), à 7 années de réclusion ;
- Tassilly, Prévost, Leroy, Loisel, Leroux, à 5 années de réclusion ;
- Boucher, Fleury, Mortagne, à 5 années d'emprisonnement ;
- Filles Saussaye, Vauquelin, à 4 années d'emprisonnement ;
- Femmes Devaux, Lemonier, Mangeant, Boulenger, à 3 années d'emprisonnement ;
- Femmes Hébert, Berrurier, Bossière, à 2 années d'emprisonnement.

Les condamnés à la réclusion ont été dispensés de l'exposition, mais se trouvent de plein droit et pour toute leur vie sous la surveillance de la haute police.

Une amende de 200 Fr. a été, en outre, prononcée contre chacun de ceux qui ont été déclarés coupables de pillage.

Tous ont été solidairement condamnés aux frais. Nous pouvons affirmer qu'immédiatement après leur verdict, M.M. les Jurés ont tous signé un appel à la clémence royale, en faveur des condamnés[13]. »

Ces troubles extrêmement graves de l'été 1847, à Lisieux, se situent dans le contexte de la crise agricole de 1846-1847. « Certaines régions n'avaient connu dès 1845 qu'une mauvaise récolte de céréales. La crise agricole affecte différents aspects ; le plus grave est la mauvaise récolte des céréales car le pain commande encore l'alimentation populaire. La faiblesse

13. Texte repris de l'acte d'accusation.

des récoltes provoque une hausse disproportionnée des prix car les spéculations et les accaparements par crainte de la disette faussent le marché. Dans la région de Caen l'hectolitre de blé passe de 22 F en mai 1846 à 46 F en mai 1847. [...] Les autorités et la presse dans un premier temps avaient minimisé la crise, le Moniteur industriel indiquait le 4 octobre 1846 : "Ce n'est pas par manque de blé que l'on souffre aujourd'hui et que l'on souffrira demain, c'est parce que l'on a peur". Pourtant la hausse du prix du pain, liée à des menaces de chômage que provoquait le marasme des affaires (parfois indépendamment de la mauvaise récolte et antérieure à elle), provoqua vite quelque inquiétude dans les grandes villes ; à Rouen, à Nantes, à Troyes où le préfet de l'Aube souhaite le 16 décembre une réorganisation de la garde nationale. [...] Enfin, dans quelques cas l'incident tourne à l'émeute, surtout dans les villes. Des boulangeries sont pillées dans le Nord, le 12 mai 1847 à Lille, à Paris au faubourg Saint-Antoine. À Lisieux, la ville qui élit Guizot, le 31 juillet les ouvriers du textile sans travail pillent la maison d'un boulanger et font reculer la garde nationale. Dans le Haut-Rhin des désordres se produisent à Mulhouse, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Thann. La plus grave émeute paysanne se déroule à Buzançais où un riche propriétaire est massacré par des paysans. [...] La répression est sévère. Parmi les émeutiers de Buzançais, trois sont condamnés à mort et plusieurs au bagne ; 17 émeutiers de Lisieux sont condamnés à des peines de 2 à 7 ans de prison. Des troupes sont envoyées de Tours en Mayenne, de Paris et Tours

vers Le Mans, Angers, Châtellerault[14]. » Par le nombre de manifestants, surtout des ouvriers du textile, l'importance des forces policières et militaires de la région appelées en renfort, le nombre d'arrestations et la sévérité de la répression situent ces grands troubles lexoviens parmi les plus importants de l'époque en France, en soulignant cependant qu'il n'y eut pas de morts à déplorer à Lisieux.

Les troubles prirent fin avec l'arrivée de la (bonne) récolte 1847. *Le Normand* du 27 août 1847 évoque encore des désordres à la halle d'Orbec, mais beaucoup moins graves qu'à Lisieux. Il commente également la qualité des récoltes : « Si la récolte a comblé tous les vœux et dépassé toutes les espérances du consommateur et du fermier, elle a trompé d'autant les calculs du spéculateur. Le marché sera surabondamment approvisionné cette année ; mais il faut veiller à ce qu'aucune manœuvre ne vienne influer sur le prix d'achat. Les spéculateurs ne s'endormiront pas ; leurs intérêts sont profondément engagés dans cette concurrence que leur fait une moisson trop pleine. Il y a lieu de veiller avec soin pour que cette coalition de quelques intérêts privés, engagés dans le commerce des céréales, ne mette pas encore le peuple en souffrance ». Méfiance donc.

Daniel DESHAYES
Société historique de Lisieux

14. *La Revue Lexovienne Illustrée* de juin 1908, « Souvenirs Lexoviens de 1847 », p. 95-96.

Bibliographie et sources

DAVIET Jean-Pierre, GARNIER Bernard, LASPOUGEAS Jean, MAREC Yannick et QUELLIEN Jean, *La Normandie au XIXe siècle*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2015.

JARDIN André et TUDESQ André-Jean, *La France des notables*, 1er t., L'évolution générale, 1815-1848, Paris, Éditions du Seuil, 1973.

PERROT Michelle, « La crise de 1846-51 en Normandie », *Annales de Normandie*, 1957, vol. 7, p. 102-105.

Journal *Le Lexovien* 31 juillet 1847. Repris dans *Revue Lexovienne Illustrée*, mai 1908, p. 79-80 et juin 1908, p. 95-96 : « Souvenirs Lexoviens 1847 ».

Journal *Le Normand*, 11 septembre et 18 décembre 1846, 2, 8, 15 et 22 janvier, 5 mars, 14 mai, 2 et 16 juillet, 6 et 27 août, 3 et 24 septembre, 8 octobre 1847.

Le moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée.
Collection privée

Histoire du moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée

Marcel COULON

L'histoire du moulin à eau d'Ouville-la-Bien-Tournée a été abordée par Solange et Henri Paumier dans plusieurs articles publiés dans le Bulletin du Foyer Rural du Billot, et en particulier dans le numéro spécial de l'exposition « Du blé au pain » de 1986.

Cet ancien moulin est visible de la route partant d'Ouville vers Percy-en-Auge.

En raison des gros travaux « d'effacement » de son vannage actuellement en cours, nous avons estimé opportun d'en reprendre l'histoire cette année à l'occasion de l'exposition « Il était une fois le blé ».

Au Moyen Âge, l'essor de la féodalité a entraîné la construction de nombreux moulins utilisant tous les cours d'eau possibles. Les seigneurs les faisaient édifier pour économiser la main d'œuvre de manutention, de meulage et améliorer la production de farine. Ils les affermaient alors à un meunier rémunéré par un

prélèvement sur la farine moulue, souvent 1/16e de la production.

Les meuniers n'avaient à l'époque pas bonne réputation. On les soupçonnait de tricher sur les quantités de farine produites et en plus, de spéculer en cas de pénurie.

La construction de la plupart des moulins normands date d'au moins 7 siècles. Beaucoup furent construits sous l'administration de l'illustre maison des Plantagenêts entre les XIe et XIVe siècles avec un pic au XIIIe siècle.

Le moulin d'Ouville apparaît sur la fameuse carte de Cassini réalisée entre 1760 et 1790, disponible sur Internet, où il est schématisé par une petite roue à aubes. Il s'agit sans doute d'une construction datant du Moyen Âge.

Le document le plus ancien actuellement à notre disposition attestant l'existence du moulin d'Ouville,

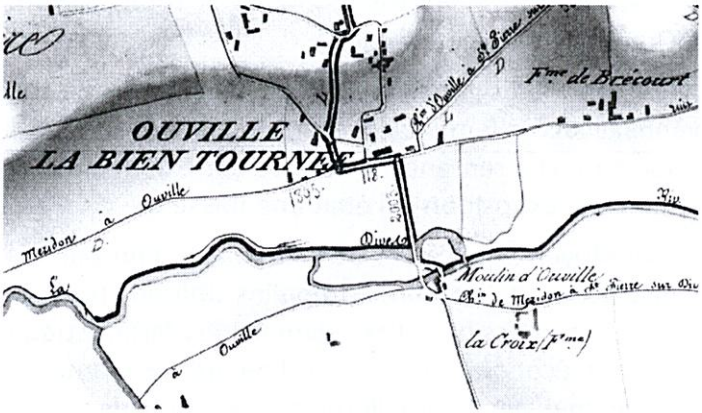

Extrait du plan d'ensemble de 1835
Archives départementales (14)

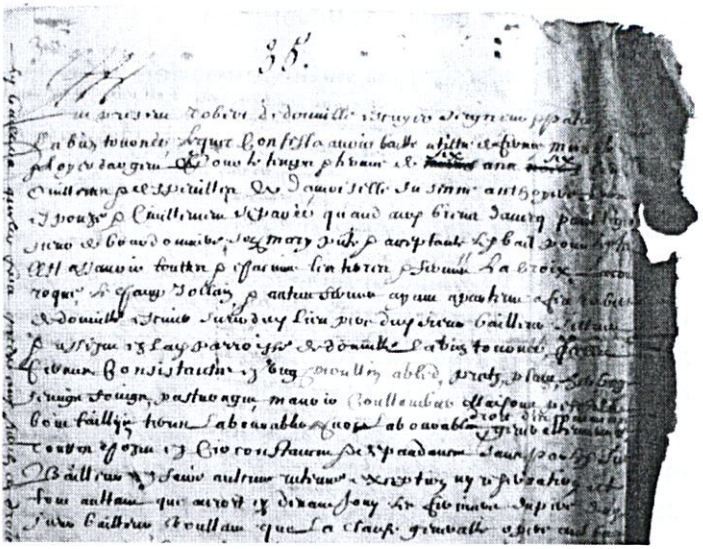

Extrait du bail de 1664
Archives départementales (14)

est un bail daté du 3 juillet 1664, retrouvé et transcrit par Henri Paumier. Ce bail de 2 pages est intéressant à plusieurs titres. On voit que le moulin fait partie de la très ancienne ferme de La Croix située à 200 m de là (à droite sur le plan ci-contre), fief qui appartenait à « Robert de Douville escuyer seigneur et patron de Douville la bien tournée ».

Les règles du fermage d'un fief agricole au XVIIe siècle y sont décrites en détail. Le « moullin à bled » est cité comme une dépendance, de même pour le « Coullombier ». Il n'existe plus aucune trace de ce colombier, sauf dans le nom encore donné aujourd'hui à un herbage situé entre l'entrée de la ferme de La Croix et la Dives.

Les propriétaires depuis la Révolution

Grâce aux descriptions intitulées parfois « Origine de la propriété » dans différents actes notariés versés aux Archives Départementales, Nationales ou aux Services de la Publicité Foncière, on remonte sans problème jusqu'à la fin de l'Ancien Régime.

La paroisse d'Ouville-la-Bien-Tournée dépend alors de la Seigneurie de la famille de Saint Germain d'Elle, originaire de la Manche. Au moment de son décès avant 1784, le Seigneur Marc Antoine de Saint Germain avait 4 enfants : Marie Isabelle, Joseph, Marie Anne et Marie Adélaïde, tous nés à Versainville, Calvados. Son fils Joseph, héritier en titre, décède vers 1794 sans descendance.

Dans un acte daté du 3 prairial an 2 (22 mai 1795), les biens et immeubles de l'héritage familial sont répartis en 3 lots dont l'attribution à chacune des trois sœurs est tirée au sort. Le fief d'Ouville échoit à l'aînée, Marie Isabelle. Mais Marie Isabelle et Marie Adélaïde n'auront pas d'enfant non plus. Ainsi par le mariage de Marie Anne avec Robert de Morell, et le testament olographe de Marie Adélaïde daté du 11 août 1838, l'héritage de la famille de Saint Germain d'Elle est transmis en 1841 à la famille de Morell, branche parente de celle d'Aubigny actuelle propriétaire du château au nord de Falaise.

Leur fils Charles Robert, baron de Morell, Général de Brigade, unique héritier de deux riches familles, dispose d'une immense fortune. C'est un important personnage politique sous la Monarchie de Juillet.

Avec son épouse Augustine Gabrielle de Mornay, ils ont deux enfants Augustine et Gabriel.

Leur fille aînée Augustine de Morell est la triste héroïne de "l'Affaire La Roncière" qui a défrayé la chronique à l'époque. Citée pour mémoire, cette affaire n'a rien à voir avec notre sujet. Elle est cependant résumée en annexe 1, ci-après, pour la curiosité.

Charles de Morell décède le 16 août 1862 à l'âge de 74 ans.

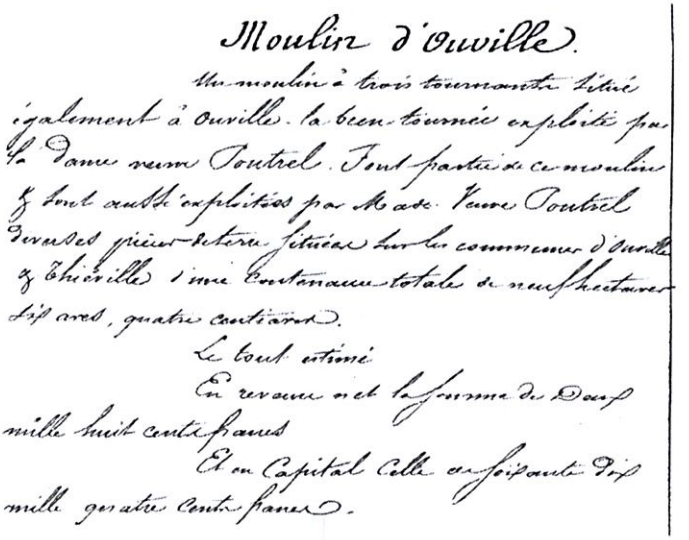

Moulin d'Ouville.

Un moulin à trois tournants situé également à Ouville-la-bien-tournée exploité par la dame veuve Poutrel. Font partie de ce moulin & sont aussi exploitées par Mad. Veuve Poutrel diverses pièces de terre situées sur les communes d'Ouville & Thiéville d'une contenance totale de neuf hectares six ares, quatre centiares.

Le tout estimé

En revenu net la somme de deux mille huit cents francs

Et en Capital celle de soixante dix mille quatre cents francs.

Extrait du partage signé le 6 mai 1865
Archives départementales (77)

À la demande de ses enfants Augustine et Gabriel de Morell, un partage de la succession entre eux est signé sous seings privés le 6 mai 1865. Chacun des lots est estimé à 920 000 Frs.

Le premier lot comprenant les fermes de Brécourt, (cf. carte ci-dessus), La Croix, le moulin d'Ouville, etc. est attribué d'un commun accord à Gabriel de Morell.

Le revenu annuel net du moulin et des terres rattachées est estimé à 2800 Frs et sa valeur en capital à 70 400 Frs.

De son mariage avec Sophie Tardif de Bordesoulle, Gabriel de Morell n'a qu'une fille : Marie de Morell. Veuf en 1894, il décède le 12 août 1900 dans son château de Fontaine les Corps Nus (Oise).Marie de Morell, unique héritière, étant mariée sous le régime de la communauté depuis 1886, ses biens sont gérés par son époux Humbert de Mailly-Chalon.

Mais « par suite du désordre des affaires de son mari », elle en arrive à lancer une procédure de séparation de ses biens auprès du Tribunal civil de la Seine. Ni présent, ni représenté à l'audience, celui-ci est condamné par défaut et elle obtient la séparation par jugement du 24 décembre 1908.

Finalement le 8 avril 1920, Marie de Morell vend le moulin d'Ouville, les bâtiments et 8,2 ha d'herbages pour 70 000 Frs à Eugène Chédeville, minotier, né et demeurant à Ouville, fils de François Chédeville, meunier à Ouville. Eugène Chédeville finance son achat en hypothéquant les biens qu'il vient d'acheter, pour un emprunt de 100 000 Frs remboursable en 5 ans.

Sans doute pour des raisons financières, tout est vendu 4 ans après pour 100 000 Frs à Maurice Busnel, propriétaire cultivateur, maire d'Ouville, le temps de trouver un acquéreur du métier.

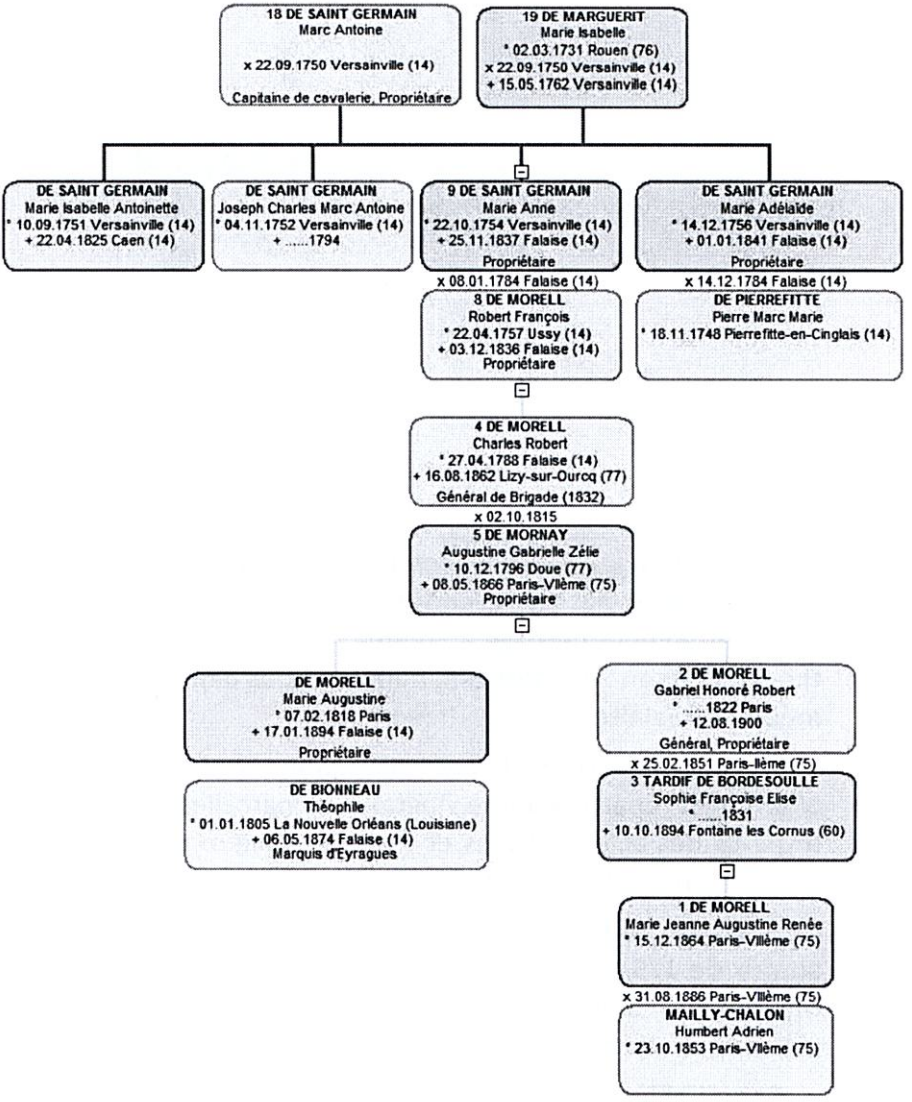

Arbre généalogique des familles de Saint Germain & de Morell

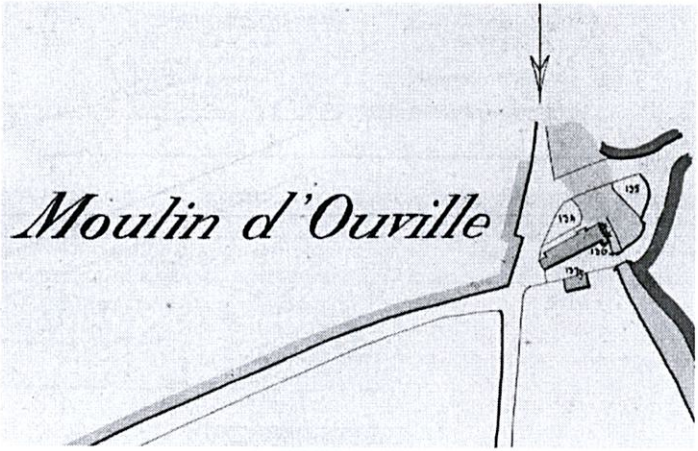

Extrait de cadastre
Archives départementales (14)

Ce sera vite fait puisque 2 mois plus tard le 19 juin 1924, Maurice Busnel revendra le moulin, les bâtiments et un petit herbage au même prix, à Mme Berthe Bin et à son fils André Bin, minotier, tous deux demeurant à Falaise.

À noter qu'au cours de ces transactions, les 8,2 ha d'herbages repartis sur une vingtaine de parcelles ont disparus des actes notariés et dans la dernière transaction, il ne reste plus que 83 ares dans la propriété.

Le 24 juin 1933, les consorts Bin vendent le moulin au prix de 175 000 Frs (environ 110 000 €) à la SARL Minoterie et Graineterie de Normandie, basée à Ouville la Bien tournée.

Cette SARL est expressément créée quelques jours avant la transaction par deux associés : Jean Argentin, courtier assermenté, demeurant au Havre (76) et Ca-

mille Genestal, fondé de pouvoirs, demeurant à Montivilliers (76). Enregistrée le 10 juillet 1933 sous le n° 4770 du registre analytique du Tribunal de Commerce de Lisieux, la SARL a pour objet : « le commerce des grains et dérivés, de produits à l'alimentation du bétail ».

Les associés paient 67 000 Frs comptant et le solde de 108 000 Frs provient de plusieurs hypothèques à la charge de l'acquéreur. Ainsi dès sa création, la SARL est lourdement endettée.

Le 11 janvier 1935, un incendie détruit le moulin, cf. annexe 2. Bien que sa reconstruction soit couverte par l'assurance, la SARL ne s'en remet pas vraiment.

Par un jugement rendu le 25 février 1938, le Tribunal du Commerce de Lisieux déclare la SARL en état de liquidation judiciaire. Le 25 mai suivant, le Tribunal de 1ère instance de Lisieux ordonne la vente aux enchères publiques des actifs en l'étude de Me Pierre Le bon, notaire à St Julien le Faucon, avec les mises à prix de :

- 80 000 Frs pour les immeubles
- 20 000 Frs pour le fonds de commerce,.

L'adjudication a lieu le 12 juillet 1938 et après l'allumage des bougies, le moulin d'Ouville est adjugé au prix ci-dessus à Arsène Godefroy, Directeur de la Fromagerie Lepetit, pour le compte de son propriétaire Joseph Lepetit.

Un peu plus d'un an après, en septembre 1939, Monsieur Joseph, comme on l'appelait familièrement à Bretteville-sur-Dives, gazé en 1914-1198 et long-

temps malade des suites, décède relativement jeune, à l'âge de 62 ans.

Mme Renée Lepetit. Collection privée

À la veille de la guerre de 39-45, son épouse Mme Renée Lepetit se retrouve seule avec leurs 6 enfants tous mineurs dont elle est nommée tutrice, pour assurer la gestion de leurs parts d'héritage. Elle se trouve alors à la tête du très important patrimoine industriel et agricole laissé par son mari. Mme Lepetit va en confier la gestion à des fondés de pouvoir jusqu'à la liquidation-partage de la succession de Joseph Lepetit, prononcée le 26 mai 1962.

Dans cette liquidation-partage, Mme Renée Lepetit conserve le moulin d'Ouville en pleine propriété, sans doute pour des raisons affectives.

Elle est maire de Bretteville-sur-Dives de 1947 à 1977.

Peu rentable face à la concurrence des minoteries industrielles, le moulin est vendu le 24 mars 1965 à Pierre DENIS, minotier, qui en sera le dernier exploitant. Le moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée cesse toute activité de production en 1971.

L'exploitation du moulin pendant deux siècles

En 1789, le moulin d'Ouville est exploité par Pierre Sabine (1742-1824), puis par son fils Pierre (1769-1820). Une affaire de famille certes, le métier de meunier exige une compétence particulière qui se

transmet en famille. On trouve aussi d'autres noms de meuniers dans les archives de l'état civil des environs, tels Coudray, Bouquerel, ouvriers, compagnons, patrons, on ne sait.

Le meunier doit souvent faire appel à un charpentier pour l'entretien des équipements du moulin. D'où des alliances familiales : la sœur aînée de Pierre, Madeleine Sabine (1765-1840) épouse en 1793 Jean Héloin, charpentier.

En 1823, mariage de leur fille Clothilde Héloin avec Jean Dieu la Fait, meunier.

Grâce à une enquête demandée par le Préfet du Calvados dans une circulaire du 4 février 1809, on dispose aujourd'hui d'un état complet de tous les moulins à blé en fonctionnement dans le département à ce moment-là.

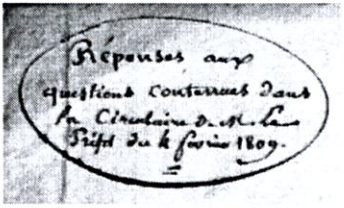
Réponses aux questions contenues dans la Circulaire du Préfet du 4 février 1809.

En-tête de l'état 1809
Archives départementales (14)

Il y est indiqué que dans la commune d'Ouville-la-Bien-Tournée, il existe un moulin disposant de deux tournants (roues à aubes), que celui-ci a de l'eau toute l'année, qu'il ne chôme presque pas, et que sa capacité de production est de 3200 quintaux de farine de blé par an. S'agissant ici de quintaux anciens (environ 50 kgs/quintal), sa capacité estimée à 160 tonnes/an, le place parmi les plus importants, largement au-dessus de la moyenne à l'époque dans le canton de Lisieux qui était de l'ordre d'une centaine de tonnes/an.

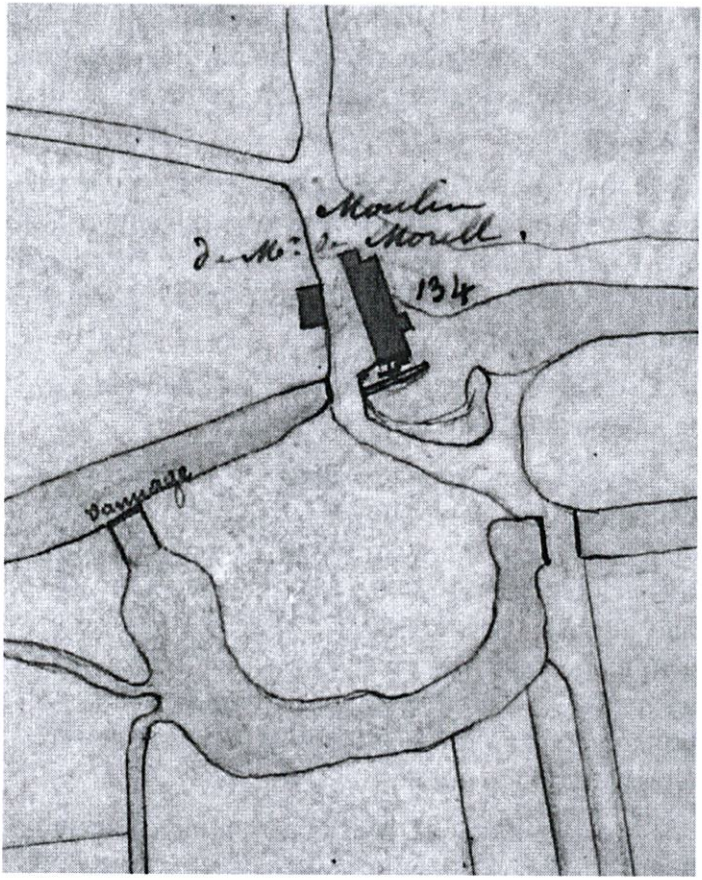

Plan d'ensemble (Cadastre de 1858)
Archives départementales (14)

Au début des années 1850, son propriétaire Charles de Morell fait faire d'importants travaux. Il est alors mis en demeure par arrêté de l'administration préfectorale du 6 août 1854 de régulariser son droit à l'eau. Il s'en suit un longue procédure entre son représentant M. Cardon demeurant à Ussy et l'Administration qui

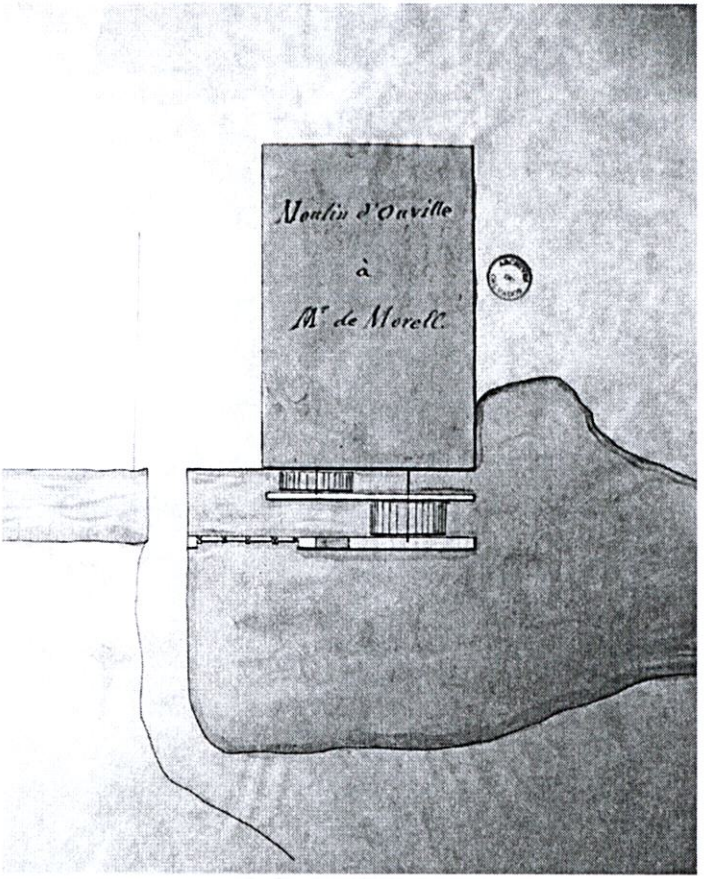

Implantation des 2 roues à aubes
Archives départementales (14)

aboutit à un règlement d'eau signé par le Préfet du Calvados le 13 février 1858 autorisant "le maintien en activité du moulin".

Dans ce règlement, les vannages du déversoir sur la rivière en amont ainsi qu'au niveau du moulin sont

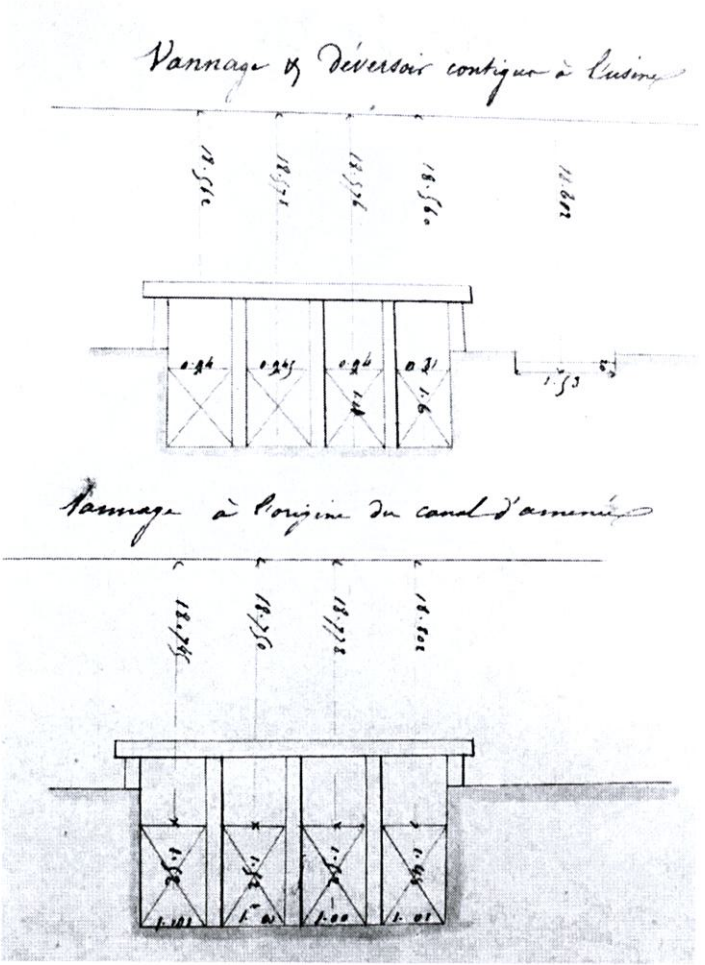

Détail des vannages
Archives départementales (14)

décrits en détail avec une précision au mm près. Les conditions d'exploitation permises en fonction du niveau de la rivière sont aussi très précises.

Le minotier gérant est Louis Poutrel qui décède à Ouville en 1864. Sa veuve Marie Anne née Lesueur, elle-même fille de meunier, est l'exploitant déclaré dans l'acte de partage de succession entre Augustine et Gabriel de Morell en 1865, cité ci-dessus.

Marie Anne Poutrel disparaît en 1867.

Son fils Oscar Poutrel reprend la gestion du moulin à blé équipé de 3 paires de meules en pierre et ce jusqu'en 1872.

Victor Sénéchal qui travaille au moulin depuis 1865, en devient le gérant à partir de 1873.

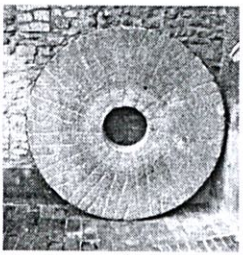

Meule en attente au Moulin de la Porte à Argences (14) diamètre extérieur : 1,5 m

De son mariage avec Bazéline Charlot, il a quatre enfants : deux garçons et deux filles nés entre 1862 et 1866. Les deux garçons, Auguste et Henri, décèdent à l'adolescence. En octobre 1882, leur fille aînée Azeline épouse Armand Morel, meunier, fils de meunier demeurant à Ernes et, trois mois plus tard en janvier 1883, sa sœur Célestine épouse François Chédeville, meunier lui aussi.

Bazéline Charlot disparaît en 1872. Victor Sénéchal se remarie en 1884 et transmet en 1888 l'exploitation du moulin à son gendre François.

François Chédeville (1855-1947) exploite le moulin d'Ouville pendant un peu plus de trente ans, jusqu'en 1920. Hélas les deux enfants qu'il a de son premier

mariage avec Célestine Sénéchal meurent en bas âge, et leur mère peu après, en 1886. Il se remarie en 1888 avec Eugénie Maillard qui l'année suivante, lui donnera un fils prénommé Eugène.

Au début des années 1900, François Chédeville va mettre en place en suivant sans doute les instructions du propriétaire usufruitier Humbert de Mailly-Chalon, la nouvelle de technique de la mouture progressive à cylindres présentée à la troisième Exposition universelle de Paris de 1878, en remplacement des lourdes meules en pierre utilisées jusque là pour broyer le grain.

En 1909, le moulin est équipé de 2 tournants et de 6 paires de cylindres, offrant une capacité d'écrasement de 55 quintaux par jour.

Eugène Chédeville (1889-1969), formé au métier sur le tas par son père, achète le moulin en 1920 en tant que minotier. Pour la première fois à Ouville, l'exploitant du moulin est aussi son propriétaire.

On a sur les photos ci-contre prises vers 1910, une idée de l'organisation du site :

- celle du haut, vue depuis le nord, montre l'agencement de l'ensemble : la rivière dont le débit paraît important et les 2 roues sur la gauche, l'usine de production de la farine au centre et les habitations sur la droite. Les décrochements de charpentes dénotent différentes époques dans leur construction.

- sur celle du bas, on voit la chute d'eau et les 4 vannes dont l'une est fermée. Le bâtiment à gauche

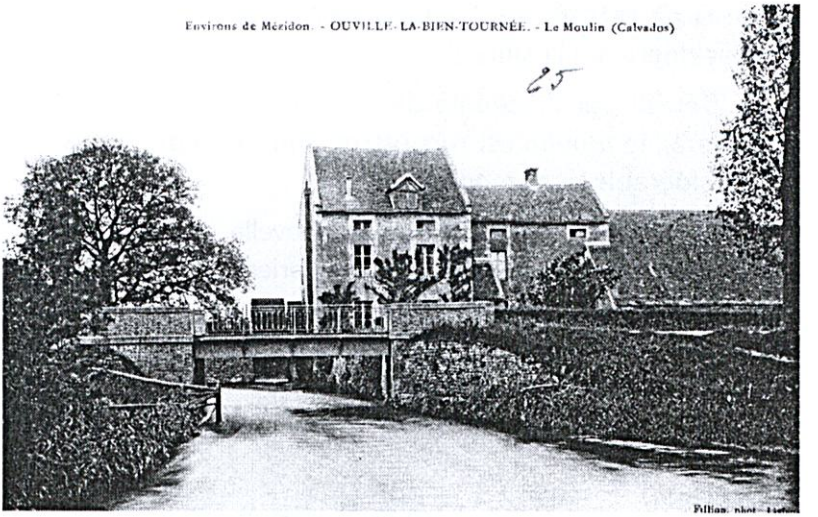

Vue d'ensemble - © Région Normandie -Inventaire général, Decaëns François (reproduction 1996)

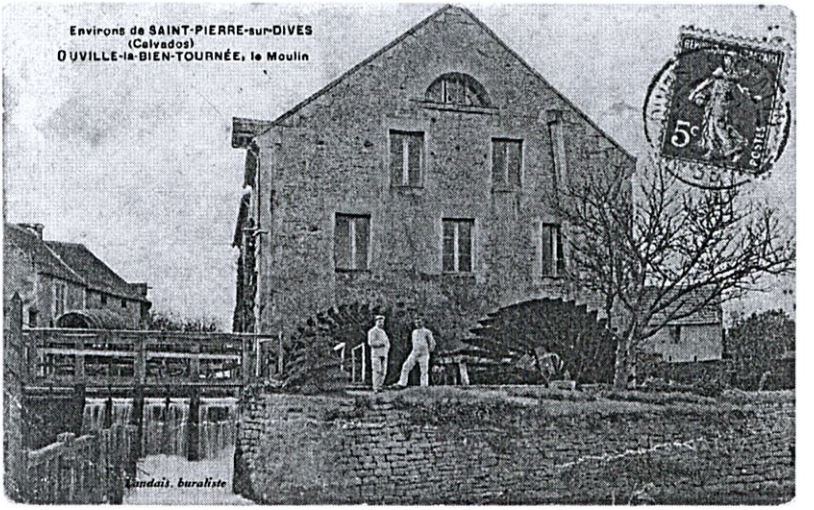

Façade côté roues à aubes

de la passerelle, est l'atelier dédié à l'entretien de la machinerie de l'usine.

Détruit par l'incendie du 11 janvier 1935 (cf. annexe 2), le moulin est reconstruit sans attendre, mais considérablement modifié.

La photo ci-contre montre la nouvelle construction telle qu'on la connaît avec un faîtage orienté perpendiculairement par rapport à son orientation avant l'incendie.

Le moulin après reconstruction
© Région Normandie - Inventaire général, Pascal Corbierre, (1993)

Il n'y a plus qu'une seule roue toujours à axe horizontal, implantée au milieu de la façade et protégée par un auvent. Il s'agit d'un modèle de type Sagebien décrit en détail dans l'article d'H. Paumier publié en 1986.

Elle est encore en place actuellement, sa restauration en cours.

Alors qu'auparavant le bâtiment d'exploitation était organisé pour produire principalement de la farine de blé panifiable (74 tonnes en 1932), il est modifié pour traiter plutôt des céréales secondaires comme l'orge et l'avoine destinées à l'alimentation animale.

Une déclaration à la demande de la Préfecture sur le contingentement du moulin datée de 1936, indique ses principales caractéristiques et équipements :

- capacité maximale d'écrasement : 60 quintaux / jour
- hauteur moyenne de la chute d'eau : 2,15 m
- débit moyen de la chute : 2 à 3 m^3/s
- 4 paires de cylindres broyeurs, 2 paires de cylindres de convertissage, un plansichter, une bluterie centrifuge et une bluterie ronde

Le cahier des charges rédigé en 1938 par le notaire Me Le Bon pour la vente par adjudication, mentionne en plus 3 paires de meules dans le descriptif des équipements. Or ces meules n'apparaissent pas dans la déclaration de 1936. La SARL Minoterie et Graineterie de Normandie avait sans doute l'intention de ne plus les utiliser, en se limitant à l'alimentation animale au moyen de broyeurs.

Mais à partir de 1939, pendant toute la période de la guerre et même après, le moulin a produit de la farine de blé pour nourrir discrètement une population rationnée. La discrétion était de mise car les taxes ne sont pas les mêmes !

Nous avons rencontré plusieurs personnes qui ont vécu cette période ou en ont entendu parler, nous les remercions ici pour leurs témoignages.

L'entreprise Lepetit achète le moulin d'Ouville en 1938 pour l'utiliser dans l'alimentation de sa porcherie de Bretteville-sur-Dives. En effet, si la principale activité industrielle de l'entreprise Lepetit est de loin la fromagerie, l'exploitation de la porcherie en représente une part non négligeable. Les porcs sont nourris avec les résidus de lait de la fromagerie auxquels on ajoute des céréales produites localement par les fermes dont l'entreprise est propriétaire, et préparées au moulin. D'une manière générale, l'entreprise Lepetit tourne rond, l'ambiance au travail est bonne.

Avec José Castel, nous avons été très aimablement reçus par Thierry Normand, propriétaire du moulin depuis 1971, qui nous a fait visiter les installations où l'on dirait que depuis cette époque, le temps s'est arrêté.

José raconte :

« À la fin des années 50 et au début des années 60, j'allais souvent aider mon oncle José Vial, ouvrier espagnol employé au moulin d'Ouville. Je lui donnais un coup de main comme jeune arpète et ça me plaisait bien.

Le gérant était Séraphin Gimenez, un espagnol aussi.

Et puis, il y avait M. Mondiègue contremaître qui a disparu tragiquement, victime d'un accident au moulin. Un matin, il était venu de bonne heure pour graisser les engrenages, dans la fosse en bas de l'escalier, la roue était entraînée à petite vitesse. À l'époque, il n'y avait de protection comme maintenant, il a sans doute glissé et s'est trouvé pris dans le mécanisme en mouvement. Quand mon oncle est arrivé, il a tout de suite appelé les secours mais c'était trop tard, ils n'ont pas pu le sauver.

Le moulin ne produisait que pour la maison Lepetit. Les sacs d'orge et d'avoine qui venaient des fermes de Bretteville, Morière, Thiéville, Mittois ou Macé, étaient stockés dans un bâtiment de l'autre côté de la route. Il y avait des rats énormes là-bas.

La roue est exceptionnelle. Il y a eu des hivers où il faisait un froid terrible autour de -15°. Une année, tout avait pris, la roue était un bloc de glace. Alors ils l'ont bourrée avec de la paille et du fagot et ils y ont mis le feu pour dégeler et c'est reparti !

Pour l'éclairage, on utilisait une génératrice d'électricité entraînée par la roue et branchée en direct sans moyen de stabilisation du voltage : quand la roue ralentissait, la lumière baissait.

Le moulin permettait deux sortes de production : soit juste écraser (aplatir) des graines d'orge ou d'avoine passées dans une machine appelée l'aplatisseur, soit meuler en farine les graines et là c'était surtout de l'orge. On pouvait aussi moudre du blé, mais en

principe les sillons dans les pierres des meules à blé sont différents. Et puis pour le blé, ça ne pouvait être que des petites quantités sinon il fallait le déclarer, donc prudence.

Le grain était monté par des courroies à godets et stocké dans un silo à 3 compartiments au fond du 2ème étage du moulin. Il s'écoulait du silo tout simplement par gravité à l'étage en dessous où se trouvent les meules.

Les meules au 1er étage

Le système de trémie au dessus des meules régule le débit de l'écoulement. Le grain est broyé entre deux meules horizontales, celle du dessous fixe appelée « la gisante », celle du dessus qui tourne « la courante ».

Le mélange de farine et de son qui en sort, s'appelle la « mouture ». La mouture arrive au rez-de-chaussée.

La mouture d'orge est alors reprise par deux autres courroies à godets qui l'emmène jusqu'au 2e étage.

Une fois là-haut, la mouture arrivait dans deux silos cylindriques où elle était mélangée avec le produit Sanders, un complémentaire alimentaire spécial pour les porcs. C'était une nouveauté à l'époque.

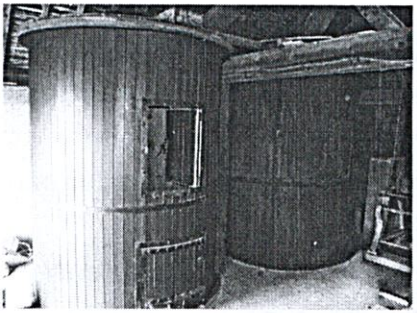

Les silos de mélange au 2ème étage

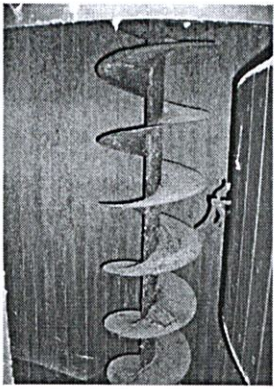

La vis sans fin du silo

Le mélange se faisait avec une vis sans fin qui tournait dans le silo.

Une fois bien malaxé, le mélange descendait dans des grands cônes à l'étage en dessous qui servaient à remplir les sacs.

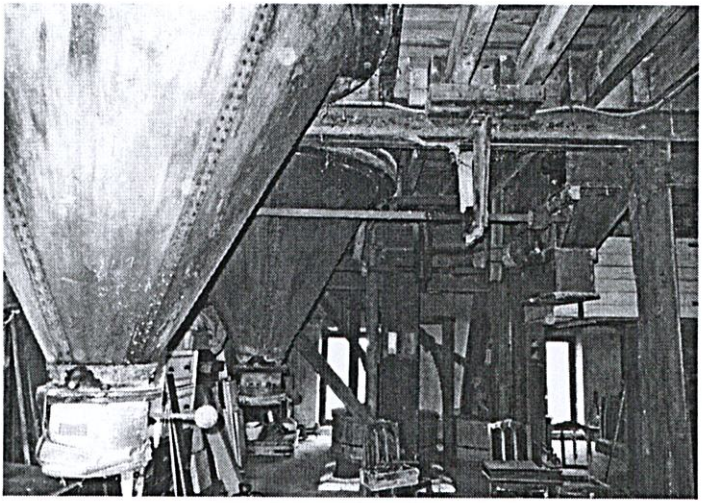

Les cônes de remplissage des sacs

Il y avait un sacré boucan là-dedans, avec partout plein des poulies et transmissions par courroies, des engrenages en renvoi d'angle associant dents en pommier et en acier, ça tournait de tous les côtés !

C'était un truc impressionnant, je pourrais t'en parler pendant des heures. »

Merci José, pour ces explications et ce témoignage !

Ainsi, le moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée a une longue histoire, assez mouvementée, et de beaux restes que l'on peut encore admirer.

Il est digne de son inscription à l'Inventaire Général du Patrimoine Culturel de Normandie.

Marcel COULON

Annexe 1
L'affaire La Roncière

« Affaire du sieur de La Roncière, lieutenant de lanciers, accusé de tentative de viol et de blessures graves sur la jeune fille de M. le général baron de Morell, commandant de l'Ecole de Saumur-Complicité d'un domestique et d'une femme de chambre.- Lettres anonymes.- Circonstances mystérieuses.- Étonnantes déclarations d'experts en écritures. » C'est l'affaire mentionnée par la Gazette des tribunaux venue devant les assises de la Seine le 29 juin 1835.

Le procès se clôture à Paris le 4 juillet 1835. Emile, François, Guillaume, Clément de La Roncière est condamné à 10 ans de prison.

L'iniquité du procès est telle que l'affaire devient un scandale mondain et politico-judiciaire.

L'attention du public et de la presse sont soutenues par la qualité des deux familles en présence et par l'intervention d'avocats parmi les plus réputés de France, d'autant que le procès est public. Étrangement, le prononcé à huit clos n'a pas été retenu malgré la tentative de viol sur mineure de 16 ans. De plus, le procès a été dépaysé à Paris alors que relevant du Maine-et-Loire probablement pour détourner l'attention d'un procès politique en cours à la même époque.

Les archives de justice ont brûlé pendant les incendies de la commune de Paris, mais les documents des avocats, toute la littérature suscitée y compris les articles de journaux avec illustrations (croquis de Daumier par ex.) ont permis de reconstituer l'affaire.

Marie de Morell, la victime présumée, a 16 ans. Elle fait ses premiers pas dans le monde.

Émile de La Roncière a 31 ans. Il arrive à Saumur avec une réputation de noceur au tempérament libertaire, indiscipliné comme en atteste son dossier militaire, et bourreau des cœurs. Après avoir acquitté ses dettes et l'avoir éloigné pour affectation à la garnison de Cayenne, son père serait probablement à l'origine de son retour en France avec une mutation à l'École de cavalerie pour y suivre les cours de lieutenant d'instruction.

Les pères des parties en présence sont des généraux réputés, appartenant à la noblesse et liés aux milieux gouvernementaux, avec un net avantage aux Morell beaucoup mieux introduits à l'époque.

Le général de Morell qui s'est brillamment illustré pendant les campagnes napoléoniennes, prend le commandement de l'École de cavalerie de Saumur en 1832 après y avoir exercé en second et fort bien géré l'épisode de la révolution de 1830 en réussissant à maintenir l'ordre dans la ville. Ce comportement lui vaudra la remise d'une épée d'honneur par le conseil municipal de Saumur puis un excellent accueil à sa nomination. Par sa femme, il est allié aux Mornay et surtout au maréchal Soult, ministre de la Guerre et président du Conseil sous Louis-Philippe.

Le général de La Roncière est également un officier de cavalerie valeureux, héros des guerres d'Empire, et premier commandant de la nouvelle école de cavalerie créée en 1809. Il aurait été évincé de ce comman-

dement, selon lui, par le maréchal Soult. En résulte un sérieux contentieux renforcé par une animosité de cavalier à fantassin. Soult reproche à La Roncière d'avoir la tête chaude, l'autre de l'avoir trop froide sans compter que La Roncière critique les façons manœuvrières de Soult dans les salons parisiens ce que Soult n'apprécie pas, bien entendu.

Vu ce passif comportemental et familial, Émile est écarté des réceptions mondaines organisées à l'école de commandement jusqu'au jour où il est invité à un grand dîner et placé, hélas, à gauche de Marie de Morell qui le trouve fort à son goût. Émile, lui, n'aura d'yeux que pour la mère de Marie, très belle femme à peine plus âgée que lui.

Le dépit amoureux et/ou les déséquilibres psychiques conduiront alors Marie de Morell à une machination rocambolesque : lettres anonymes puis mise en scène d'une attaque dans sa chambre par un individu masqué qui serait Émile selon Marie. La famille de Morell ne fait rien dans un premier temps. Mais les lettres anonymes que Marie impute à Émile continuent. Elle a des crises nerveuses spectaculaires et les rumeurs commencent à courir conduisant le général de Morell a porter plainte.

L'instruction de l'affaire est accablante pour Marie. L'intrusion de l'individu masqué venu de l'extérieur s'avère impossible. Les lettres anonymes sont de son fait. Il y a des antécédents à son comportement, d'autres lettres anonymes, d'autres fausses histoires.

À la condamnation de La Roncière, toute la presse crie à l'erreur judiciaire. Mais le pourvoi en cassation est rejeté et les appuis politiques de la famille Morell bloquent toutes mesures de clémence pendant des années. Personne n'ose s'opposer au maréchal Soult. Or si La Roncière est innocent, Marie est coupable.

Après 8 ans de prison en réclusion sévère, La Roncière est libéré en 1843 avec une remise de peine de deux ans.

Réhabilité en 1848, l'appui de de son frère cadet, brillant officier de marine, lui permet de reprendre pied et de commencer une nouvelle carrière en outremer. Son avant dernier poste à Saint-Pierre-et-Miquelon sera si apprécié de la population que le quai principal de l'île est rebaptisé à son nom.

Nommé en 1864 commissaire impérial à Tahiti, il y accomplit un travail extraordinaire avec la reconnaissance ici encore, de la population locale. Son activité, porteuse d'intelligence économique et soucieuse de justice lui vaudront, in fine, une mise à la retraite d'office avec retour en métropole... mais aussi le formidable rapport en sa faveur de Louis Jaccoliot. Ce juge impérial, affecté sur place pour enquêter sur les plaintes dressées à son encontre par les notables locaux, signe le 9 octobre 1869 un rapport intitulé « La vérité sur l'affaire Taïti ». Ce rapport, conservé à la BNF, est en ligne intégralement sur le net. Il s'agit d'une cinquantaine

de pages qui décrivent les interventions d'Émile de La Roncière pour défendre la justice concernant une population locale soumise aux exactions en tous genre. Malheureusement, il suscitera par son action et une « rude franchise » la haine d'administrateurs et d'hommes de justice corrompus sans compter celle du parti clérical « si puissant en ces contrées lointaines » après la condamnation de la mission de Picpus dans un scandale lié à l'exploitation de la nacre. D'affaires en affaires, ce passionnant rapport est un véritable roman, révélateurs de pratiques coloniales durables et largement répandues. En face, le conportement de la Roncière paraît d'une étonnante modernité.

Le général de Morell, miné par cette affaire, démissionne de l'armée le 24 octobre 1835 en invoquant des problèmes de santé. Il décédera finalement 24 ans plus tard dans son château de Lisy-sur-Ourcq. À la « galerie des portraits » des commandants de l'École de Saumur, seul le sien ne figure pas.

Marie de Morell, devenue marquise d'Eyragues, aura 4 enfants et conduit le reste de sa vie sans incidents particuliers.

Le comte de La Roncière décède à Paris le 9 août 1874. Marié à une veuve, il meurt sans descendance.

Nota : ne pas confondre les Morell d'Aubigny avec les Morell de "l'Affaire La Roncière".

M. G.

Annexe 2

Article paru dans le Journal de Saint-Pierre-sur-Dives et des environs le samedi 12 janvier 1935

DERNIÈRE HEURE

Un violent incendie ravage le moulin d'Ouville

Les dégâts dépasseraient un million

Un incendie des plus violents s'est déclaré aujourd'hui vendredi 11 Janvier, vers midi et demi au moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée, appartenant à M. Genestal.

L'alarme a été donnée par le chauffeur de la maison qui, de la route de Crèvecœur à St-Pierre, aperçut les flammes dévorant la toiture du Moulin. Immédiatement, il alerta téléphoniquement la brigade de gendarmerie de St-Pierre et les Sapeurs-Pompiers de cette localité, en même temps que le piquet d'incendie de l'Entrepôt de Munitions de Percy.

Un employé de la maison, occupé à peser de la farine au premier étage du moulin, fut à ce moment surpris du ralentissement des machines et n'eut que le temps de descendre rapidement l'escalier dont la partie supérieure commençait à s'enflammer.

Peu de temps après, arrivaient sur les lieux les secours demandés : d'abord St-Pierre sous les ordres du capitaine Lebourgeois ; Percy, sous ceux des adjudants Gau et Lavier. Le fléau, qui avait pris naissance dans les greniers et dont la cause paraît devoir être attribuée à un court-circuit, fut violemment combattu par les compagnies. Il convient de rendre hommage au dévouement des soldats de Percy qui surent exploiter très intelligemment leur matériel, et dont deux d'entr'eux, en dépit de l'eau glacée, n'hésitèrent pas à s'aventurer quelques mètres dans la Dives pour effectuer la pose des tuyaux d'alimentation.

Le feu se communiqua par l'étage supérieur à la maison d'habitation, contigüe au moulin.

Malgré les différents secours, le feu continuait ses ravages avec une rapidité inouïe et on ne put que sauver quelques objets mobiliers.

Pendant ce temps, les pompiers de St-Pierre dégageaient les sacs de farine encore fumants, et continuaient à combattre du côté intérieur, tandis que les soldats de Percy portaient leurs efforts à préserver les murs extérieurs et tentaient d'arrêter l'extension du fléau qui tendait à ravager complètement la maison d'habitation.

A 2 heures et demie, les pompiers de Caen, sous les ordres du commandant Binet, arrivèrent sur les lieux, mais n'eurent pas à mettre leur matériel en batterie, l'action des sauveteurs consistant surtout à ce moment à noyer les décombres.

A l'heure où nous mettons sous presse, la roue du moulin, d'une valeur approximative de 100.000 francs, a pu être préservée ; toutefois, un éboulement des murs auxquels elle est fixée est à redouter.

Sur les lieux du sinistre, on remarquait : M. le commandant Lhuillier et M. le capitaine Robin, de l'Entrepôt de Munitions de Percy ; M. le capitaine de gendarmerie Poirier, de Lisieux ; M. Maurice Busnel, maire d'Ouville ; de nombreux habitants d'Ouville, des communes environnantes et de St-Pierre-sur-Dives.

Le service d'ordre était assuré par M. le maréchal-des-logis-chef Milot, de la brigade de Saint-Pierre-sur-Dives.

En résumé, le moulin est entièrement détruit et la maison d'habitation a été fortement ravagée.

Les dégâts sont considérables ; ils dépasseraient un million, couverts par la Cie d'assurances « La Mutuelle du Mans ».

La culture et la récolte du blé

Témoignage de Jean BOUTIGNY

Mes parents, dans les années 1930/40, avaient une ferme à Ommoy dans le Pays d'Auge ornais ; dix hectares étaient utilisés pour la culture des céréales. Ils cultivaient des betteraves pour nourrir les vaches et aussi des céréales : l'orge pour nourrir les porcs, l'avoine pour les chevaux et le blé pour le pain. Le blé c'était sacré car c'était pour le pain.

Pour ces travaux des champs nous avions quatre chevaux percherons, une jument qui faisait un poulain chaque année et un « cheval de carriole » (un demi-sang).

La culture des céréales suit le calendrier. Après les récoltes, dès le mois d'octobre, on laboure la terre puis on passe la herse en bois et la terre bien travaillée est prête à recevoir la semence en novembre décembre.

Le semis

Chaque année on réservait une partie de la récolte de blé pour la semence. La veille au soir on mélangeait de la « poudre St-Éloi » (contre la maladie due à

Semis « à la volée », collection particulière.

un champignon) avec le blé et on arrosait le tas ainsi formé qui gonflait pendant la nuit. Mon père s'assurait que l'on avait fait le signe de croix sur la semence, symbole d'une année prospère en récolte de blé.

À cette époque on semait encore « à la volée », c'est-à dire à la main en allant bien droit d'une main ou de deux mais de façon bien régulière (le blé étant porté dans une poche en fer blanc). Après ce travail minutieux, on donnait un petit coup de herse pour enterrer la graine.

Au printemps, quand le blé était bien levé, on passait avec une binette pour couper les chardons et les mauvaises herbes. On passait aussi la herse de nouveau afin d'espacer les pieds, on disait que l'on allait « taler » le blé. Et on semait un peu d'azote à la main pour augmenter le rendement.

La récolte du blé

Au mois de juillet c'était la Moisson. Nous avions une moissonneuse-lieuse tirée par trois chevaux qui faisait les gerbes directement au sortir de la machine. Le travail consistait alors à mettre les gerbes debout par dix ou douze ; on en mettait trois de chaque côté et deux ou trois au-dessus pour recouvrir la meule en cas de pluie. Les meules pouvaient rester quinze jours ou même trois semaines dans le champ.

Le ramassage des gerbes de blé se faisait ensuite. On les tassait dans les charrettes que l'on ramenait à la ferme. On faisait une grosse barge que l'on recouvrait de paille de seigle pour protéger des intempéries en attendant le jour du battage. Sur la dernière charrette on mettait un bouquet de fleurs et de céréales de toutes sortes.

Le battage se faisait en hiver ; il fallait deux ou trois jours pour battre une barge. Nous avions notre batteuse qui fonctionnait avec un moteur électrique. Ces journées étaient des corvées importantes où les voisins venaient nous aider. Nous, les enfants, on se promenait avec les petits barils de cidre pour donner à boire aux travailleurs. Le soir, on faisait un bon sou-

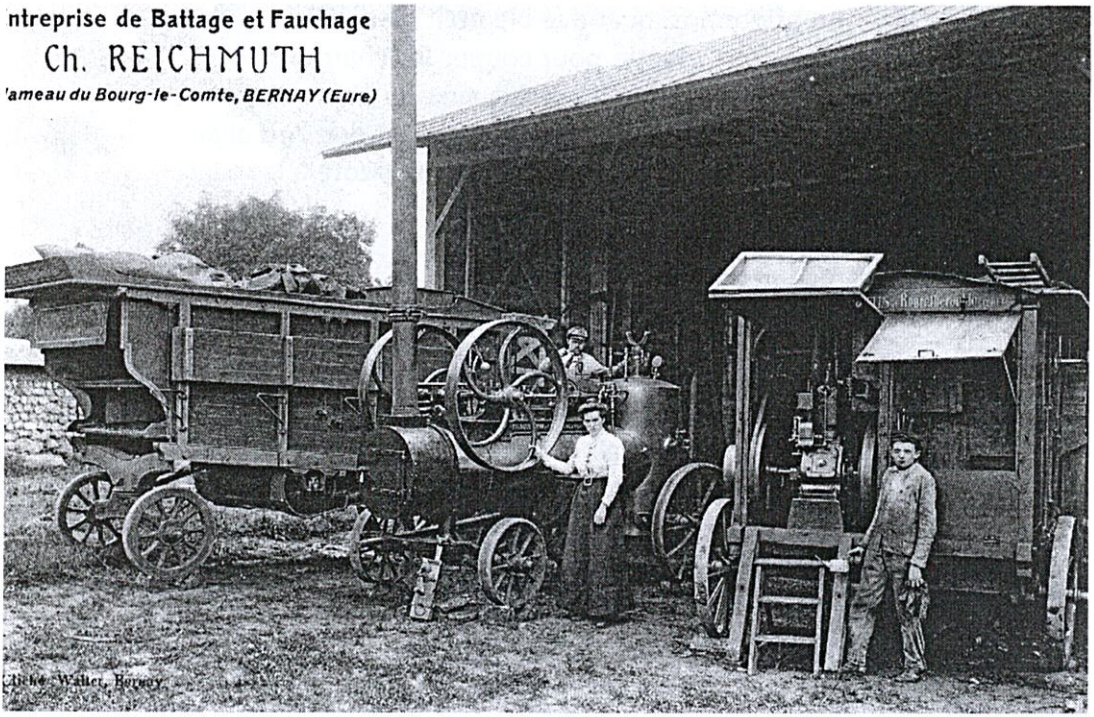

Publicité pour une entreprise de battage-fauchage, coll. part.

per car la journée avait été longue et fatigante. Dans certaines fermes c'était un entrepreneur qui passait avec une batteuse fonctionnant avec une machine à vapeur.

Le blé récolté était mis en sacs, puis monté dans le grenier à grains. La paille était stockée dans la grange ou dehors sous forme de barge.

Mon père portait une partie du blé au boulanger-meunier de Trun, qui donnait en échange des « bons de pain » pour notre consommation de l'année

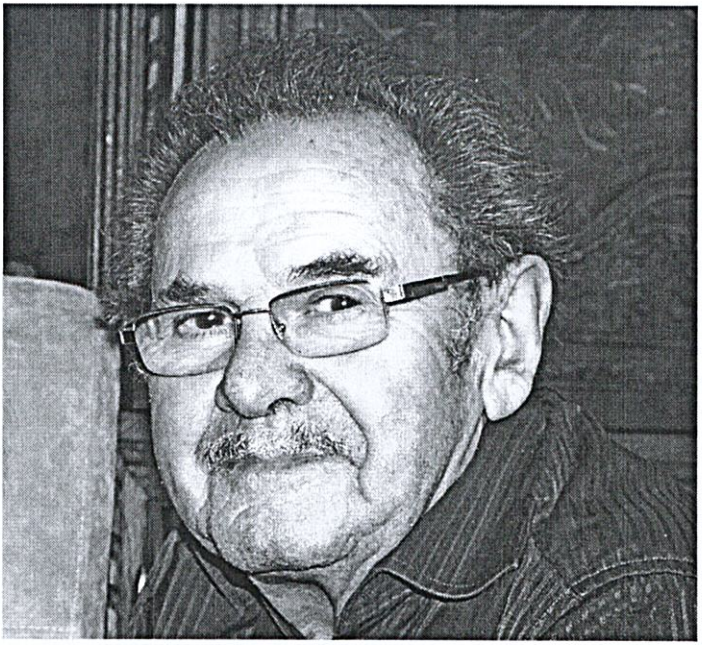

Jean Boutigny (photo : Thierry Bricon)

et le reste était vendu à la coopérative. Le four à pain qui était dans la ferme nous a servi à faire du pain uniquement pendant la guerre.

Je me souviens de tous ces travaux dans la ferme de mes parents. C'était un travail dur car les journées étaient longues mais on était habitué et il y avait du monde à travailler, de l'entraide entre voisins. J'ai pu voir aussi toute l'évolution du matériel agricole et il me semble que la vie dans les fermes était beaucoup plus familiale qu'aujourd'hui.

Témoignage de Jean BOUTIGNY
recueilli par Paule BRICON

La récolte de blé, coll. part.

Le blé dans une petite ferme

Témoignage de Bernard MARIE

Mes parents avaient une petite ferme dans la Manche à Saint-Jean-de-Savigny et nous cultivions deux hectares de céréales, dont une partie en blé pour faire du pain.

Mon père m'avait appris très jeune à labourer avec les chevaux et aussi à semer le blé. J'avais un tablier en jute noué de telle sorte qu'il forme une poche où je mettais la semence. Je devais marcher droit dans le champ et semer de la main droite avec un geste large ; au retour j'utilisais ma main gauche pour que le semis soit bien régulier.

Quand nous étions prêts pour la moisson, on devait faire le tour du champ avec une faux munie de deux dents et envoyer la paille le long de la haie pour laisser le passage des chevaux. La faucheuse coupait les épis et nous passions derrière pour faire des gerbes que l'on liait avec du seigle (les liens étaient faits en hiver). Ensuite, toutes les gerbes étaient mises debout par trois à sécher dans le champ. On les ramassait au bout de quinze jours en les chargeant dans le « charti » qui transportait les gerbes jusqu'à la ferme.

La rentrée du blé, coll. part.

Elles étaient tassées dans les étables en attendant le jour du battage. Un entrepreneur passait avec sa machine à battre et il fallait monter les sacs dans la « chambre à grains ». Le blé séchait dans le grenier environ pendant un mois, mais il fallait le remuer de temps en temps.

Nous avions ainsi suffisamment de farine et mon père portait du blé de temps en temps au moulin pour ramener la quantité de farine nécessaire à la consommation de la famille. Le pain étant la nourriture de base de l'alimentation, mon père était fier

Bernard Marie (photo : Thierry Bricon)

de le faire et de couper la grosse tourte avant de se mettre à table.

Moi je préférais surtout les travaux des champs, car même si c'était dur, ma passion a toujours été vers les chevaux ; ils étaient dans le travail mes compagnons de chaque jour.

Témoignage de Bernard MARIE
recueilli par Paule BRICON

Le faucheur, coll. part.

La culture du blé près de Falaise

Témoignage de Louis BRICON

Avant la guerre de 1939-45 à Villy-les-Falaise, mes parents exploitaient sur leur ferme une quinzaine d'hectares de blé avec d'autres céréales, comme l'avoine pour nourrir les chevaux ou l'orge pour les cochons.

Nous avions chez nous quatre chevaux car toute la culture ne pouvait se faire sans eux, d'où l'importance de bien les nourrir. Je me souviens qu'au printemps, tous les chevaux étaient au piquet et il fallait les conduire au champ le soir après la journée de travail avant de retourner les chercher le matin de bonne heure. D'ailleurs on leur avait préparé de « l'hivernage », une plante qui pousse en abondance.

La préparation de la terre et le semis

Après la moisson il fallait « déchaumer », c'est-à-dire enlever les restes de paille et casser les mottes. On passait ensuite la herse et quelquefois on mettait un peu d'engrais sous forme de scories. À l'arrière-saison, on labourait la terre afin de semer le blé d'hiver en novembre.

La semence que l'on avait gardée de la moisson précédente était du bon grain que l'on avait sélectionné avec le trieur que l'on avait à la ferme.

La veille du jour prévu pour semer, on traitait le blé et on mélangeait bien le tout avec de l'eau. Pour semer, c'était avec le semoir « à la volée » et on passait derrière avec la herse pour cacher le grain. Et puis on donnait un coup de rouleau pour tasser la terre et écraser les dernières mottes. Au printemps, on remettait parfois un petit coup d'engrais.

La récolte du blé

La moisson avait lieu généralement en juillet-août.

On commençait par faire le tour du champ avec le javelier pour laisser le passage des chevaux. Pour cela on était deux : le premier fauchait, le deuxième liait la gerbe ainsi formée (les liens étaient faits en hiver avec de la paille de seigle).

Pour le reste du champ on avait une moissonneuse-lieuse tirée par trois chevaux et à deux ou trois on faisait ce que l'on appelait « les treiziots » c'est-à dire les gerbes mises debout à sécher. La moisson terminée il fallait charger les gerbes dans la charrette et les transporter jusqu'à la ferme.

Une partie des gerbes étaient tassées dans la grange mais cela ne suffisait pas et l'on faisait des barges (des meules). Pour faire une barge, on tassait les gerbes à plat en rond, puis arrivé à environ trois mètres, on enfonçait deux madriers dedans pour poser une planche. Celle-ci permettait à un gars de monter dessus ; celui qui était sur la charrette lui passait les gerbes qu'il pouvait repasser à celui qui tassait.

La mise en meule, coll. part.

C'était tout un art de faire un belle meule et on était fier quand elle était bien faite.

Quand la moisson était finie sur la dernière charrette on mettait un beau bouquet fait par la mère et le soir on faisait un bon repas bien arrosé.

Battre le blé

Les barges qui étaient dehors devaient être battues avant l'hiver. Quelquefois, si la météo était mauvaise, on hissait une bâche dessus car il ne fallait pas battre du blé mouillé.

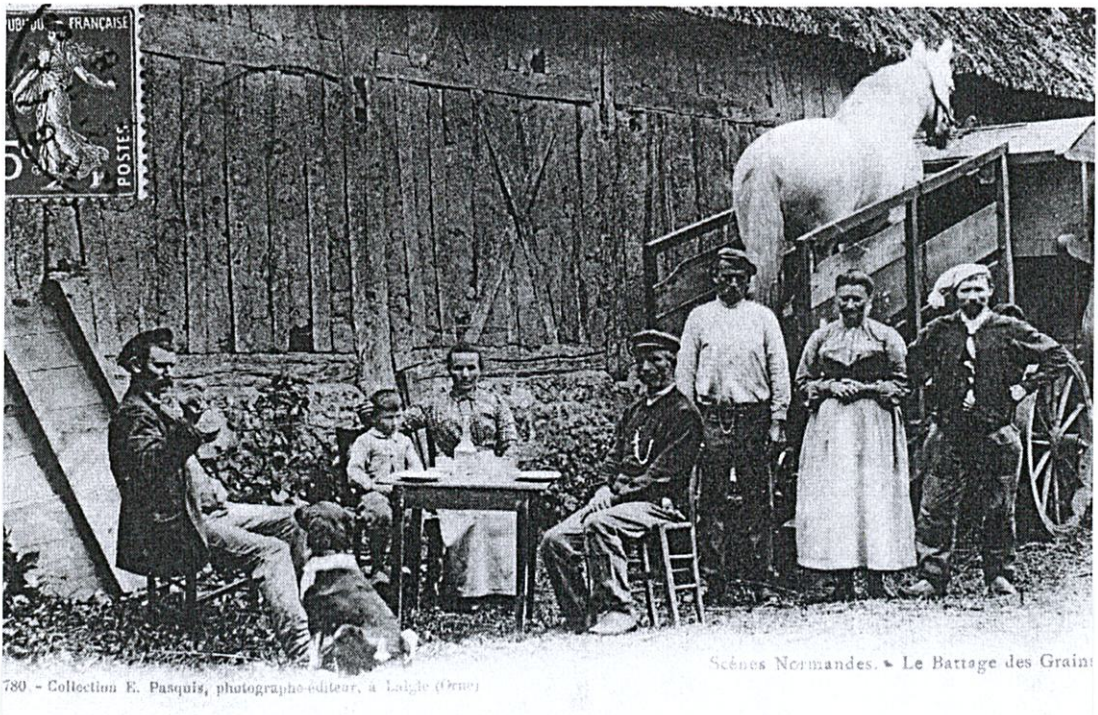

Le battage des grains, coll. part.

Il fallait compter environ deux jours pour battre les barges et deux jours et demi plus tard pour la grange. C'est un entrepreneur qui venait toute la journée battre avec sa machine à vapeur.

Alors il fallait beaucoup de monde et la journée était longue. Deux personnes étaient montées sur la barge et ils emportaient avec eux leur petit baril de cidre. Ils passaient les gerbes à celui qui était sur la batteuse et coupait les ficelles (il fallait les couper au nœud). Deux autres montés sur une planche à hauteur de la machine devaient « épeignir » les gerbes,

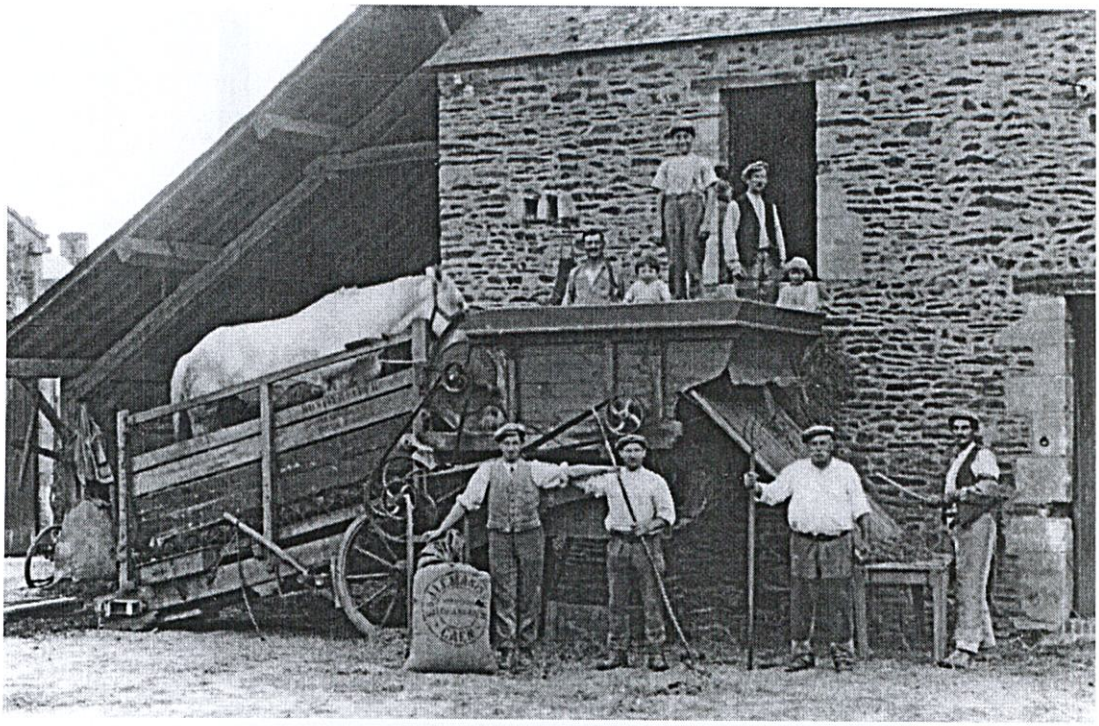

La fin des moissons, coll. part.

c'est-à-dire les démêler et les glisser dans la goulotte afin que le blé soit battu. La paille tombait dans un lieur pour faire des bottes et le grain dans les sacs qu'il fallait monter au grenier et renverser en tas.

De plus, le soir, quand le battage était fini, il ne fallait pas oublier de conduire la batteuse tirée par quatre chevaux chez quelqu'un d'autre pour le lendemain et cela pouvait être assez loin de chez nous.

La moisson et les journées de battage étaient des corvées importantes chez nous. Le blé était vendu à la coopérative de Falaise. Nous n'avions pas de four à

Louis Bricon (photo : Thierry Bricon)

la ferme et nous achetions nos pains de six livres à la boulangerie de Villy.

Je me souviens de ces journées longues et fatigantes mais la vie de la ferme était animée. Il y avait beaucoup de monde et j'ai encore dans les oreilles le sifflet de la machine à battre, qui nous donnait tôt le matin le signal de la journée qui commençait.

Témoignage de Louis BRICON
recueilli par Paule BRICON

Le pain à la ferme

Témoignage de Renée MARIE

En cultivant un hectare de blé pour notre consommation annuelle, nous avons fait notre pain à la ferme jusqu'en 1959. La moisson achevée, notre blé était entreposé dans une « chambre à grains » pendant au moins un mois où il fallait « le remuer » de temps en temps pour qu'il sèche.

Nous pouvions alors porter 100 kg de blé au moulin pour rapporter environ 75 kg de farine et 25 kg de son utilisé pour nourrir les lapins et les porcs.

Tous les huit ou dix jours, une journée était consacrée à faire le pain. Nous faisions en moyenne sept à huit tourtes, ainsi que deux falues. Chaque ferme avait sa « boulangerie », bâtiment équipé d'un pétrin et d'un four où le fermier pouvait faire son levain la veille au soir, travailler sa pâte puis cuire ses pains.

Le levain

Lors de la fournée précédente, une boule de pâte d'environ 1 kg était conservée dans une assiette avec

une poignée de gros sel, au frais dans le garde-manger. Dans le pétrin sur cette boule de pâte, on émiettait 50 à 60 g de levure de boulanger et on détrempait le tout avec de la farine et de l'eau tiède (environ 40°). Ce levain était pétri, brassé : il doublait de volume. Avant de le recouvrir de toute la farine utilisée le lendemain, on traçait le signe de la croix avec le pouce.

En hiver, le tout était recouvert de sacs et même quelquefois de couvertures et l'on pouvait laisser « lever » toute la nuit.

Le pain

Au matin, on faisait une fontaine dans la farine, on retrouvait le levain, on ajoutait sept ou huit litres d'eau salée (environ 25 g de sel par litre d'eau) et on pétrissait progressivement avec l'eau et la farine. La pâte bien travaillée avec les poings, aplatie puis retournée plusieurs fois. Enfin on lui donnait sa forme définitive : ovale pour les tourtes, ronde et plus aplatie pour les falues. La falue était un pain plus croustillant que l'on mangeait le jour de la cuisson : dans la falue ordinaire on ajoutait du poivre, dans la falue amendée du poivre et quelques œufs. Les pains étaient maintenant prêts pour la cuisson.

La chauffe du four

On utilisait une douzaine de bourrées, fagots faits d'épines qui brûlent assez vite. Ces bourrées étaient enflammées trois par trois dans le four et les braises étaient promenées partout dans le four avec un rabot en fer.

Le four à pain, coll. part.

Le four était à point au bout d'une heure et demie lorsque les pierres du fond ainsi que la voûte étaient blanches ; on pouvait aussi lancer une pincée de farine : si elle' brunissait, le four était à point, si elle noircissait le pain allait brûler dessous. Les braises étaient retirées du four à ce moment là et la cendre tombait en dessous. Alors on passait une « patouille » sorte de balai avec un chiffon au bout pour enlever la poussière. Le pain était prêt à être enfourné. Sur la pelle, à l'entrée du four, on le fendait avec le couteau pour qu'il cuise mieux

Au début de la cuisson, on ouvrait une fois le four pour voir si le pain levait bien. Au bout de trois quarts d'heure, les falues étaient retirées, les tourtes au bout d'une heure et demie. C'est alors que la bonne odeur du pain croustillant se répandait dans la boulangerie.

En même temps que le pain, on pouvait cuire un rôti de porc, des poires dans du cidre, des bourdelots, poires complètement entourées de pâte et même des petites pommes lorsque le pain était retiré.

Après la cuisson, le four était « raboté » et le pétrin gratté. Les tourtes cuites étaient rangées sur la planche à pain dans la cuisine. En été, on les mettait dans un tonneau vide pour qu'elles ne sèchent pas. À tous les repas, le pain avait sa place sur la table, du côté plat sinon cela portait malheur. C'était le chef de famille qui faisait le pain mais aussi qui le coupait en tranches au début du repas. Avant de l'entamer, il faisait le signe de la croix avec le couteau, symbole que le pain était béni puisqu'il était considéré comme indispensable à la vie.

Témoignage de Renée MARIE
recueilli par Paule BRICON

Présentation du Foyer Rural du Billot

Le Foyer Rural du Billot est une association régie par la loi de 1901. L'adhésion familiale comprend l'abonnement au bulletin *Histoire et Traditions Populaires*, publié chaque trimestre aux mois de mars, juin, septembre et décembre, et permet de participer aux différentes activités : sortie « manoirs », voyages, arts plastiques, expositions, etc. Adhésion avec abonnement au bulletin *Histoire et Traditions Populaires* : 21 €.

Quelques dates

1970. Création de l'Association « Foyer Rural des jeunes et d'Éducation Populaire ». Activités : tennis de table, ciné-club, bibliobus, arts plastiques, atelier peinture, théâtre (deux pièces, mises en scène par les jeunes du Foyer, seront présentées au public : *Adolescence 75* et *Les pieds sur terre*), randonnées, après-midi pour les anciens...

1974. Première exposition dans la salle des fêtes, « Hier et aujourd'hui, le fromage en Pays d'Auge » ré-

alisée par les élèves de l'école, les parents d'élèves et les membres du Foyer. Les expositions suivantes seront présentées jusqu'en 1984 dans la salle des fêtes communale.

1983. Premier numéro du bulletin *Histoire et Traditions Populaires*.

1985. Achat d'un bâtiment agricole qui, restauré, sera désormais utilisé pour les futures expositions et les activités du Foyer.

Été 1985. Première exposition dans notre nouveau Foyer, « Du blé au pain ».

Octobre 1995. En assemblée générale, le conseil d'administration décide d'un nouvelle dénomination de l'association, qui devient « Foyer Rural du Billot, Histoire et Traditions populaires ».

Expositions réalisées depuis 1974

Dans la salle des Fêtes du Billot :

1974 : Hier et aujourd'hui, le fromage en Pays d'Auge
1975 : La pomme et le cidre en Pays d'Auge
1976 : La forêt
1977 : Le cheval en Pays d'Auge
1978 : les repas d'antan
1980 : L'enfant en Pays d'Auge
1981 : L'école rurale d'autrefois, expo permanente
1982 : La maison rurale et ses artisans
1983 : Saint-Georges-en-Auge, histoire d'un village (avec la municipalité)
1984 : Femmes du Pays d'Auge

Dans notre bâtiment acquis en 1985 :

1986 : Du blé au pain
1987 : Paysans du sud Pays d'Auge
1988 : L'art de soigner en Pays d'Auge
1989 : L'élevage en Pays d'Auge
1990 : De la forge à l'atelier
1991 : les artisans du cuir
1992 : La céramique en Pays d'Auge
1993 : De la fibre à la toile
1994 : Il était une fois le jardin
1995 : L'art de plaire en Pays d'Auge
1996 : Chauffage et éclairage en Pays d'Auge
1997 : Le mariage en Pays d'Auge
1998 : Naître et grandir en Pays d'Auge
1999 : Le Fayel, une famille, une ferme, un village
2000 : Les artisans du bois : du sabot à la maison
2001 : Jeux, fêtes et réjouissances
2002 : Les roches, extraction et utilisation
2003 : La communication en Pays d'Auge
2004 : Le Billot, mon village en 1900
2005 : De la soupe de graisse au bourdelot,
la cuisine de nos grands-mères
2006 : Lessives et beaux linges d'autrefois
2007 : Rites et cérémonies : le baptême,
la communion, le mariage
2008 : La forêt du Billot, son histoire,
ses petits métiers
2009 : Marie, fermière du Pays d'Auge
2010 : Petits métiers oubliés du Pays d'Auge
2011 : Le cheval
2012 : Petite histoire des boissons en Pays d'Auge

2013 : Histoires d'eau en Pays d'Auge
2014 : Enfants du Pays d'Auge
2015 : La vie quotidienne au fil des saisons
2016 : Les arts du feu en Pays d'Auge
2017 : Il était une fois le blé

Retrouvez toute l'actualité du Foyer sur

www.lebillot.org

Remerciements

L'exposition « Il était une fois le blé » a été réalisée grâce à la participation de la commune de L'Oudon qui a financé la publication des dépliants, de la commune de Saint-Pierre-en-Auge, de la commune de Saint-Georges-en-Auge et des associations : Société historique de Lisieux, Société historique de Livarot, Montviette-Nature, Randonnées et Patrimoine de la Viette et de L'Oudon (RPVO).

Merci à l'Association Archéo 125 et à son président Jean-Luc DRON ; à Florent CHABOISSIER, maître verrier à Notre-Dame-de-Fresnay ; à Jean-Noël et Annie MOTTE, maire déléguée de Notre-Dame-de-Fresnay.

Merci aux membres du Conseil d'Administration et aux amis du Foyer qui ont effectué les travaux de peinture, d'électricité, de décoration, recherché les documents et les objets et participé à leur mise en place : Almir BELLIER, Lucien BERTRAND, Dominique BORDEAUX, Yvon et Arlette BOUILLÉ, Thierry et Paule BRICON, José et Claude CASTEL, Michel et Marie-France CHANU, Florent et Mercé CHABOISSIER, Alain et Claire

Coeuret, Jean-Pierre et Roselyne Gallou, Mauricette Godet, Gérard et Chantal Guillin, Guy Hardouin, Marie-Thérèse Hugot, Daniel et Monique Lalizel, Majo et Bernard Lecerf, Jack et Danie Maneuvrier, Françoise Meckert, Michel Nigault, Lucien et Sylvie Perdereau, Evelyne Tosello, Jean et Françoise Tramblais, François et Colette Wèbre.

Merci à Max Régnier pour son soutien efficace et son amitié ; à Arno Maneuvrier qui a réalisé la mise en pages et la publication de l'ouvrage d'accompagnement de l'exposition.

Merci enfin aux prêteurs qui ont permis la réalisation de cette exposition :

Agrial Saint-Pierre-sur-Dives
Bertrand Lucien, Saint-Georges-en-Auge
Besnier, Bretteville-sur-Dives
Bordeaux Dominique, St-Martin-de-Fresnay, L'Oudon
Bosquain Jean-Claude, Gonneville-sur-Mer
Bouillé Yvon et Arlette, Caen
Chanu Michel et Maÿ, Les Autels-Saint-Bazile
Deshayes Daniel et Nicole, Lisieux
Dron Jean-Luc, Hérouville-Saint-Clair
Frémont Pierre, Saint-georges-en-Auge
Gallou Jean-Pierre et Roselyne, Livarot
Gourmez Marc, Lieury
Guillin Gérard et Chantal, N.-Dame-de-Fresnay
Guais Fred, Garnetot
Joubert Alain, La Haye-Routot
Ladjaj Jean, Caen
Lecerf Majo et Bernard, Fierville-Bray
Lepetit Marguerite, Saint-Sylvain

MANEUVRIER Jack et Danie, Le Billot-L'Oudon
MECKERT Françoise et Jean-Paul, Le Mesnil-Germain
MUSÉE DE VIEUX-LA-ROMAINE
PAUMIER Henri, Jort
RÉGNIER Max, Beuvillers
RIGUIDEL Jean-Claude, Écajeul
ROBIEU Adeline, Bretteville-sur-Dives
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LISIEUX
SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE LIVAROT
THOMAS Gilbert, Villy-les-Falaise
TRAMBLAIS Jean et Françoise, Livarot
WÈBRE François et Colette, Berville

Crédits iconographiques :
Cartes postales anciennes : collections privées des auteurs, ainsi que de MM. Jean-Claude BOSQUAIN et Jean TRAMBLAIS
Photos : Thierry BRICON

Imprimé en Europe par lulu.com
(impression numérique à la demande)

Deuxième tirage. Dépôt légal : juin 2017

Il était une fois LE BLÉ

Les origines préhistoriques ..... p. 7
(Jean-Luc DRON)

Le blé dans l'anthroponymie normande ..... p. 23
(Dominique FOURNIER)

Quand le blé vient à manquer ..... p. 67
(Pierre COFTIER)

Les troubles de 1847 à Lisieux ..... p. 103
(Daniel DESHAYES)

Histoire du moulin d'Ouville-la-Bien-Tournée ... p. 135
(Marcel COULON)

La culture et la récolte du blé ..... p. 165
(Témoignage de Jean BOUTIGNY)

Le blé dans une petite ferme ..... p. 171
(Témoignage de Bernard MARIE)

La culture du blé près de Falaise ..... p. 175
(Témoignage de Louis BRICON)

Le pain à la ferme ..... p. 181
(Témoignage de Renée MARIE)

Présentation du Foyer Rural du Billot ..... p. 185

Numéro spécial (n°138) du bulletin trimestriel
***Histoire et Traditions Populaires*, Foyer Rural Le Billot**

Couverture : Carlota Silvestrini, licence Creative Commons - public domain.

ISSN 0298-6728

Prix public : 13 €